



Drogues et Société

service administratif

tél 33(0)1 48 99 65 26
fax 33(0)1 42 07 37 53

epice accueil et soins

tél 33(0)1 48 99 22 14
33(0)1 48 99 57 44
fax 33(0)1 48 99 29 96

42 rue Saint Simon
94000 CRETEIL

iap prévention formation

tél 33(0)1 43 53 04 36
fax 33(0)1 43 53 04 87
31 cours des Juilliottes
94700 MAISONS-ALFORT

Réalisation : Sophie Peyrucq

Aquarelle : Christine Lesueur

D r o g u e s e t S o c i é t é

2007

Drogues et Société

A c t e s

Conférence de résultats

d é c e m b r e 2 0 0 6

Prévention

des conduites addictives

et des conduites à risques :

n o u v e l l e s

professionnalités



equal 2004-2008
Combattre les discriminations,
réduire les inégalités,
pour une meilleure
cohésion sociale



Actes

de la conférence
de résultats

Décembre 2006

Nous tenons à remercier

Josette Murat-Camus
Michel Museur
Aude Eyrioux
de la CRAMIF
pour leur accueil chaleureux et leur disponibilité.

Isabelle Chassard
Nathalie Keh
Stagiaires (Ecole Normale Sociale)
pour leur enthousiaste coopération.

et tout particulièrement
Marianne Tencer
pour son dévouement et sa précieuse collaboration

Cette journée a été une étape essentielle des travaux d'un comité de pilotage participant, depuis bientôt trois ans, à la mise en œuvre des actions conduites par Drogues et Société dans le cadre du programme Equal, à leur application et à leur évaluation.

Il est animé par **Marine Zecca** dans une logique de Recherche-Action et constitué de :

Pirine Rodrigues, Office Municipal de la Culture de Maisons-Alfort ; **Gérard Chabaud**, Mission Ville de Créteil ; **Jacqueline Rondepierre**, Mission Toxicomanies Sida, Conseil Général du Val-de-Marne ; **Michèle Brian**, Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Val-de-Marne ; **Patricia Echevarria**, Mission départementale de prévention conduites à risques, Conseil Général de la Seine-Saint-Denis ; **Isabelle Jeannès**, Mission de prévention des toxicomanies, DASES, Paris ; **Mohad Djouab**, Direction de la Santé, Saint-Ouen ; **Philippe Hatchuel**, Centre Dune, Cergy ; **Beata Kwasięborski**, Trait d'Union 94 ; **Christine Relecom**, Mairie de Marolles-en-Brie ; **Antoine Prudent**, Service Jeunesse de Vauréal ; **Patrick Legros**, Ecole Normale Sociale, Paris ; **Véronique Lelièvre**, CEMEA-INFOP, Gennevilliers ; **Claude Guilbert**, Direction Régionale Jeunesse et Sports Île-de-France ; **Matthieu Chalumeau**, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies ; **Nancy Aguilera-Torres** et **Philippe Lagomanzini**, Drogues et Société.

Sommaire

AVANT-PROPOS	5
Christine Caldéron et Olivier Maguet6
INTRODUCTIONS	13
Christine Caldéron14
Jean-Claude Poirier16
Annie Milon18
Albert Herszkowicz21
PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE	25
Philippe Lagomanzini26
DE NOUVELLES PRATIQUES ET DES BESOINS DE FORMATION IDENTIFIÉS DANS LE CHAMPS DE LA PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES	31
Marine Zecca32
Mohad Djouab36
Zorica Kovacevic40
Jean Duprat42
Isabelle Jeannès45
Mylène Frappas48
Didier Touzeau54
Pierre Leyrit58
Débat avec la salle61
LES ORGANISMES DE FORMATION.	
UNE FORMATION DIPLÔMANTE, UN MODULE QUALIFIANT : QUELLES FORMULES ENVISAGEABLES, QUELS ENJEUX ?	75
Valère Rogissart76
Patrick Legros82
Véronique Lelièvre86
Patrick Mahieu91
Débat avec la salle97
CONCLUSION	119
Idriss Kathrada120
PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE	125

Avant-propos

CHRISTINE CALDERON

OLIVIER MAGUET

Christine Caldéron et Olivier Maguet

Auteurs de « *AIDES, une réponse communautaire à l'épidémie de sida* »

L'intervention dans le champ des conduites à risques à la croisée de la professionnalisation : Quelles réflexions ? Quelles pistes ?

Cette journée, organisée à l'initiative de Drogues et Société, avait pour enjeu de réunir les acteurs concernés par la professionnalisation des personnes engagées dans des actions de prévention des conduites addictives et des conduites à risques : ces personnes elles-mêmes, bien sûr, mais aussi des représentants des organismes de tutelle ou financeurs (collectivités territoriales et services de l'Etat - Action Sanitaire et Sociale, Jeunesse et Sport), des organismes de formation (travail social, centres de formation d'animateurs, éducateurs), des responsables de structures de soin, de prévention et de réduction des risques (associations, services de santé municipaux). Les termes utilisés par les participants à cette journée nous amènent à formuler une remarque introductive : en fonction de leur point de vue et de leur positionnement, les participants ont employé un vocabulaire très varié pour nommer les personnes engagées dans des actions de prévention des conduites addictives et des conduites à risques : « *intervenants* », « *animateurs* », « *éducateurs* », « *counsellors* », « *agents* », ... Ils partagent pourtant un intérêt commun à ces questions. Ces mots, que l'on retrouvera au fil des textes suivants, forment une longue liste qui traduit, à elle seule, la difficulté majeure que pose le débat de la professionnalisation : à

savoir, la nécessité de poser, au préalable, une lecture partagée sur les questions liées à la professionnalisation. C'est ce à quoi cette journée a tenté de répondre.

Plus qu'une synthèse, ce propos introductif aux actes de la journée du 8 décembre 2006 a pour enjeu, à partir des apports des intervenants et des débats, de dégager des réflexions et des pistes pour l'avenir.

QUELLES RÉFLEXIONS ?

Si l'on considère une perspective historique et sociale plus générale, à laquelle certains intervenants de la journée ont fait référence, il convient au préalable de resituer dans un champ plus large, les actions en matière de prévention des conduites addictives et des conduites à risque. Depuis près de trente ans, notre société est préoccupée par la question du lien social, c'est-à-dire ce qui fait que des individus peuvent et savent vivre et faire ensemble (dans un pays, dans une région, dans un quartier, dans un groupe). En effet, de plus en plus d'individus vivent les questions et les préoccupations liées à la vie quotidienne (emploi, logement, insertion sociale en général, etc.) comme des difficultés, voire des obstacles insurmontables. Face à ce sentiment d'insécurité sociale et économique, et donc existentiel, les filets de protection habituels jouent moins (solidarité familiale, de groupe, de lieu de vie). C'est alors que le lien social s'amenuise, se diffracte, voire disparaît. Pour tenter d'y remédier, ou pour en amoindrir l'impact, l'Etat a progressivement tissé d'autres filets de protection, que l'on retrouve dans ce qu'on appelle le champ de *l'intervention sociale*. Cette intervention s'appuie à la fois sur des dispositifs de droit commun et sur des initiatives associatives, qui sont elles-mêmes soutenues financièrement par l'Etat et les collectivités territoriales. Le sujet des conduites addictives et des conduites à risques constitue un bon indicateur de ces évolutions. Sans entrer dans le débat « cause ou conséquence » de cet amoindrissement du lien social, la préoccupation croissante apportée aux questions qu'il soulève (mal-être, violence, problèmes de santé, etc.) a conduit à développer les interventions en ce domaine. A l'instar des autres dispositifs d'intervention sociale, qui se sont succédés et empilés, tel un « millefeuilles », les actions de prévention des conduites addictives et des conduites à

risques se sont multipliées depuis une bonne vingtaine d'années. Elles se sont traduites par la création de dispositifs (associations, centres de soins, structures spécialisées) qui ont généré l'embauche de nombreux intervenants : médecins, infirmiers, travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs, etc., c'est-à-dire des métiers qui sont sanctionnés et reconnus par l'environnement (dont les décideurs et les employeurs de ces dispositifs) avec un diplôme obtenu à l'issue d'un parcours de formation. Mais, face à la complexité et à l'ampleur des problèmes posés par ce sujet, l'intervention sociale en la matière a nécessité l'embauche d'autres catégories de personnes, nécessaires à l'établissement du lien avec la population : des personnes dotées d'une solide connaissance des modes et des lieux de vie de cette population, dont les animateurs souvent recrutés dans le cadre du dispositif emploi-jeunes, sur des quartiers sensibles ou des usagers et ex-usagers de drogues dans le cadre de la Réduction des Risques (RDR) etc... Ils sont aujourd'hui indispensables à une prise en charge globale. Et parce qu'ils sont indispensables, les fonctions qu'ils occupent s'inscrivent dans la durée. Naît alors un hiatus fort : plus ces fonctions s'inscrivent dans la durée, plus la fragilité du statut socioprofessionnel est criante. Ce hiatus est redoublé par la précarité de certains dispositifs eux-mêmes. Enfin, il est particulièrement mis en lumière avec l'instauration des CAARUD (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues), qui font entrer, depuis l'année 2006, certains de ces dispositifs de prévention et de RDR dans le champ institutionnel médico-social. C'est-à-dire un champ qui s'articule autour de professions sanctionnées par des diplômes et reconnues par des statuts réglementés.

Bien sûr des expérimentations ont d'ores et déjà eu lieu dans le passé : dispositif « emploi-jeunes » pour faire tremplin vers une formation qualifiante, voire diplômante ; validation des acquis de l'expérience (VAE). Mais ces expérimentations n'ont pas été pérennisées, comme dans le cas des emplois-jeunes, ou n'ont pas été suffisamment accompagnées, comme dans le cas de la VAE, qui a justement montré que disposer des outils réglementaires et pédagogiques, pour aller vers une professionnalisation, ne constituait pas une condition suffisante pour l'obtenir.

Nous nous trouvons aujourd'hui face à une juxtaposition d'une multiplicité de catégories d'intervenants, aux statuts très variés et aux missions parfois imprécises. C'est d'autant moins lisible que le cœur de l'intervention (la question des drogues) est de plus en plus souvent dilué

dans un magma social complexe autour de la pauvreté et de la précarité. Enfin, les maillages différents, selon les territoires, ne facilitent pas une lecture raisonnée et partagée. Finalement, nous nous retrouvons aujourd'hui avec des « intervenants atypiques ». Oui, mais en quoi ?

Tout au long des interventions, et de façon récurrente, des points de vue s'exprimaient autour d'une plus grande complexité du travail au quotidien : au-delà de la seule question des drogues, il s'agit de prendre en compte un malaise social, de la violence, du sexisme, etc. Mais la masse des questions à traiter dans ce domaine comporte un risque majeur : que cela se traduise par une demande immédiate de contenus supplémentaires dans les formations. On aboutirait alors à un catalogue de modules techniques qui n'auraient plus sens entre eux, qui ne répondraient plus à un objectif pédagogique clair et partagé. Ce qui ne facilite certainement pas l'accès à une professionnalisation. Se pose la question du « oui, mais pour faire quoi ? ». De ce point de vue, l'expérience de Marseille nous donne à réfléchir : définir d'abord le métier (ce que l'on va faire) pour identifier après un projet pédagogique permettant de former les intervenants à ces métiers. Cela permet de manier avec plus de précaution la notion de « référentiel », qui a transparu dans plusieurs interventions (référentiel métier, référentiel compétences, etc.), pour arriver à un référentiel formation.

Cela nous conduit à une autre réflexion récurrente, qui ouvre à une cascade de questions : celle de la nouveauté (« *nouveaux métiers, nouvelles pratiques* »). Oui, mais faut-il nécessairement mettre en face une « nouvelle » formation diplômante ? Et n'existe-t-il pas des alternatives avec la formation qualifiante ? Convient-il de renforcer les compétences ou bien de créer les compétences ? Ces questions binaires, souvent conçues comme des alternatives exclusives les unes des autres, méritent d'être mises en perspective.

Ainsi, le dilemme entre des « *parcours de professionnalisation à construire* » et des « *chemins existants* » ne traduit-il pas d'autres enjeux que celui de la professionnalisation des intervenants : les enjeux de la RDR en général ; les enjeux de l'entrée dans le champ médico-social (que l'on retrouve par exemple avec le débat autour de la nature des services à apporter). Ce dilemme vient aussi rappeler que notre société est bien trop souvent une « société de statut », c'est-à-dire que l'on existe au travers de ce que l'on fait, et surtout des éléments de reconnaissance qui

nous ont amené à faire ce que l'on fait (la fonction occupée, le diplôme obtenu). Il est donc peut-être recommandé d'envisager de front le métier/la fonction et la formation/la sanction (qualification ou diplôme), au risque de ne pas être entendu ou de ne pas favoriser l'acceptation par les autres.

Revisiter la question de formation nous amène aussi à la concevoir comme un processus à double sens. Il y a certes un apport de connaissances et de compétences pour les intervenants en formation ; mais les intervenants savent aussi des choses que les autres professionnels ne savent pas (« *Comment et à quel moment donner une seringue ?* », « *Quelle éducation à l'injection ?* » en RDR, ou « *quels sont les publics en situation à risques ?* » sur un quartier, par exemple). Ce point est particulièrement important pour envisager la place de ces acteurs dans les dispositifs et leur reconnaissance professionnelle, tout en gardant constant le souci de ne pas réduire cette place à la seule connaissance des parcours de vie (il s'agirait sinon d'un statut enfermant, peu propice à une mobilité professionnelle). Cet élément de réflexion rappelle aussi que le débat de la professionnalisation des intervenants ne peut pas être dissocié de celui de l'insertion socioprofessionnelle des usagers de drogues. C'est un des objectifs du programme EQUAL porté par Drogues et Société.

QUELLES PISTES ?

Un enseignement majeur de la journée semble donc être la nécessité de sortir des débats binaires, des alternatives exclusives, de type : formation qualifiante/formation diplômante, statuts existants/nouveaux statuts ; usagers/pas usagers, etc. A ces débats devrait se substituer une approche pragmatique dans laquelle les différents parcours, et donc les différentes logiques qui les sous-tendent, devraient se nourrir et se compléter. Il s'agit en quelque sorte de se départir des catégories mentales dans lesquelles nous sommes habitués à penser. Rappelons-nous que la RDR a avant tout été une démarche pragmatique : il s'agissait, au départ, de répondre à la catastrophe sanitaire causée par le VIH chez les usagers de drogues par voie intraveineuse. Cet impératif a conduit des militants et des professionnels, en alliance, puis avec le soutien des pouvoirs publics, à se départir des modes d'intervention traditionnels. Peut-être faut-il garder en mémoire cet état d'esprit dans les débats sur la professionnalisation et la formation. Puisse dans ce patrimoine. Cela a d'autant

plus de sens qu'il est difficile de nier que l'interdit légal de la consommation de drogues n'est pas sans impact sur le chantier de la professionnalisation des intervenants sur ce sujet. Il semble dès lors difficile de faire l'économie de cette réflexion ; et là encore, l'histoire de la RDR peut nous y aider (de la tolérance de la RDR avant le décret de 1995, à l'autorisation, puis à la légalisation avec la loi de santé publique d'août 2004). La RDR vit déjà ce paradoxe de la légalité des dispositifs traitant d'une pratique illégale.

Autre suggestion : le vocabulaire utilisé dans les débats. Peut-être conviendrait-il de ne plus parler systématiquement de « problème » (problèmes de statuts, problèmes de reconnaissance, etc.). Cela ne facilite pas l'appropriation des termes du débat, d'autant plus que nous sommes dans un champ traversé de problèmes ! Si l'on considère le cursus en formation, quel qu'il soit, comme une trajectoire positive pour un individu (avec l'acquisition de connaissances et le renforcement des capacités, des compétences et des aptitudes), il conviendrait que les termes du débat traduisent cette approche positive.

Une intervenante comparait sa participation à la formation dans le cadre du programme EQUAL comme la « *Star Académie des animateurs* ». Que nous dit cette métaphore ? Sans juger du contenu, voire des défauts de ces émissions TV, elles constituent un moyen, pour des jeunes, d'accéder à un rêve social et professionnel (dans cet exemple, celui de devenir chanteur) ; et d'y accéder sans passer par le circuit habituel de formation, qui leur était fermé ou inaccessible. Alors oui, la question de la professionnalisation des intervenants pose celle de la voie d'accès et de l'établissement ou du rétablissement d'une certaine égalité de fait dans cet accès, à l'instar de la Star Ac ! Cela pose la question des niveaux d'entrée et des pré-requis : où place-t-on le curseur pour assurer une formation qui soit pleinement reconnue sans en exclure ceux qui sont les plus concernés ? Sur cette crête fragile entre la « normalisation » et la « qualification/reconnaissance » propre au champ des conduites addictives et des conduites à risques, il se profile un enjeu citoyen fort sur la question de la professionnalisation.

Cette journée aura constitué une pierre supplémentaire dans ce pari de l'audace et de l'intelligence que constitue le chantier de la professionnalisation des intervenants.

Introductions

CHRISTINE CALDERON

JEAN-CLAUDE POIRIER

ANNIE MILON

ALBERT HERSHKOWICZ

Christine Caldéron

Consultante en actions sociales et de santé

C'

est avec plaisir que j'ai accepté l'invitation de Drogues et Société pour venir animer cette journée qui fait suite à la conférence de résultats de décembre 2005. Cette journée est intitulée « Prévention des conduites addictives et des conduites à risques : nouvelles professionnalités ». L'expérimentation menée par Drogues et Société sur la formalisation de nouvelles pratiques et de nouvelles professionnalités nécessite aujourd'hui la construction de nouveaux parcours diplômants et l'ouverture d'un débat entre politiques, financeurs, employeurs, organismes de formation et acteurs de terrain. Ce débat recouvre de larges thématiques et enjeux, allant parfois même jusqu'à questionner les pratiques institutionnelles et professionnelles du champ. Si ce projet permet sans aucun doute de répondre aux réalités de terrain, tant du côté des bénéficiaires que de celui des acteurs engagés, il montre aussi combien les rencontres et le partage sur un territoire donné, dans une région donnée et au-delà des frontières, produisent de la qualité et de l'enthousiasme à « faire ensemble ». Il permet également d'inscrire et d'enrichir la construction d'un avenir du possible. Ainsi se pose aujourd'hui la question de son extension à d'autres villes, à d'autres maillages territoriaux qui rencontrent par là même d'autres contextes politiques, d'autres savoirs et savoir-faire. Il ne faut pas oublier que ce débat rejoint la question de la professionnalisation des acteurs de la réduction des risques, qui intègrent aujourd'hui le dispositif CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues). C'est de ces expériences croisées, celle des acteurs de la réduction des risques et celle des animateurs que naissent les synergies, pour construire les références d'une pratique et aller vers la reconnaissance d'une identité professionnelle. Comme le souligne Marine Zecca, il faut apporter des outils à ceux qui travaillent dans les quartiers et qui

sont confrontés à des stratégies d'ajustement et de survie. C'est ce que partagent tous ceux qui travaillent dans une démarche de proximité et d'accompagnement, en particulier auprès des publics dits précarisés, vulnérables, exposés et consommateurs de produits.

Ce constat semble partagé. Il reste à appréhender la question de la professionnalisation et/ou de la spécialisation, ainsi que des financements pérennes nécessaires à la conduite de ces projets.

Quelques mots maintenant pour présenter succinctement le menu du jour...

Ce matin, après les allocutions de Jean-Claude Poirier, directeur de la CRAMIF, des partenaires institutionnels Annie Milon de la DRJS, Albert Herszkowicz de la DRASSIF, nous entendrons Philippe Lagomanzini pour un rappel de la nature de l'action portée par Drogues et Société dans le cadre du programme européen EQUAL, ainsi que des actions de formation des animateurs. Au cours de la table ronde de ce matin, les accompagnateurs et les acteurs du projet viendront croiser leurs points de vue et vous faire part de leurs expériences, de leurs réflexions. Nous entendrons également les fruits d'une expérience conduite à Marseille, sur l'analyse d'une pratique de réduction des risques auprès des usagers de drogues. Enfin, la table ronde de cet après-midi viendra nous aider à identifier les enjeux en matière de définition de parcours diplômants de ces nouvelles professionnalités. Les deux tables rondes sont conçues comme des introductions au débat que nous aurons ensemble, elles doivent permettre d'en poser les termes, en particulier au travers des enseignements tirés des expériences présentées.

Ce débat recouvre de larges thématiques et enjeux, allant parfois même jusqu'à questionner les pratiques institutionnelles et professionnelles du champ.

Jean-Claude Poirier

Directeur de la santé et des prestations individuelles,
Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France

Ce n'est pas la première fois que je rencontre Drogues et Société, au-delà des relations amicales que j'ai nouées depuis plusieurs années avec Albert Herszkowicz, il est vrai que par-delà l'interpersonnel, nous sommes tout à fait dans notre mission. En effet, depuis que la caisse régionale existe (et même du temps des assurances sociales avant 1945), nous avons un regard particulièrement utile, sur ce que l'on n'appelaient pas encore les addictions, bien que le mot ne soit pas anglais mais français, du XVI^e siècle. Nous avons alors un certain nombre de regards croisés entre nos médecins et nos services administratifs sur l'alcool et sur le tabac. En accueillant ici Drogues et Société, je souhaite que l'on marque bien l'utilité des partenariats entre l'Etat, les institutions comme la nôtre mais aussi le monde associatif. Sans lui, un certain nombre de personnes touchées ne viendraient pas à nous. C'est pour cela que nous essayons toujours d'aider le monde associatif à promouvoir la santé, que ce soit de manière directe, par des appuis financiers, ou indirecte, en accueillant un certain nombre de manifestations sur des thèmes de santé publique. L'assurance maladie s'y intéresse, bien entendu, car nous sommes avant tout une assurance santé, qui a pour but de maintenir en bonne forme le capital santé de la population. Mais, il faut bien être clair sur le sujet, un certain nombre d'addictions conduit à des dépenses extrêmement importantes en matière d'assurance maladie (la drogue ne représente pas un très gros volume, mais l'alcool a des incidences très fortes en termes de dépenses publiques). Je dirais également qu'organiser des réunions entre tous ces partenaires montre bien que nous sommes face à un problème de société, de santé publique mais aussi un problème de comportements, d'adaptation du corps social à l'évolution de la société. Il est vrai que les addictions ont pris un tournant résolument

« asocial » à bien des égards, par rapport à ce que l'on a connu dans le passé. Autrefois, il y avait des addictions à l'alcool, qui se plaçaient dans un contexte de convivialité et des addictions aux drogues dans certains milieux confinés. Aujourd'hui, ce sont des phénomènes beaucoup plus généraux, qui correspondent à un mal-vivre et un mal-être. Je pense que tous ces problèmes ont bien été repérés puisque les addictions figurent parmi les 105 orientations du programme national de santé publique et ont été reprises dans les objectifs du plan régional de santé publique, élaborés par l'Etat et l'assurance maladie et approuvés par les préfets de régions en avril dernier. Il faut bien voir également qu'à l'heure actuelle, nous sommes tous réunis, institutionnels et administrations, dans un groupement régional de santé publique, qui consulte également le monde associatif au niveau de la conférence régionale de santé. A côté du thème des addictions en lui-même, je ne pouvais qu'être favorablement impressionné par cette remarque forte concernant la professionnalisation des personnels de santé. Je ne méconnais pas que le bénévolat a des trésors de qualité et bien des mérites, mais il faut savoir qu'il y a des limites dans le monde associatif, que si la bonne volonté est une chose, l'efficacité en est une autre. Quand on donne des subventions au monde associatif, compte tenu d'une certaine raréfaction des deniers publics (nous sommes en stagnation au niveau de l'assurance maladie, mais l'Etat a diminué deux fois de suite ses dotations et crédits fléchés pour ces domaines-là), nous essayons que l'euro dépensé soit un euro utile. Je crois que la professionnalisation est quelque chose d'important. C'est pour cela que notre schéma régional d'éducation pour la santé d'Île-de-France (dont le site est hébergé à la CRAMIF pour le compte de la DRASSIF, nous sommes d'accord entre administrations pour une fois et c'est à souligner) prévoit une charte dans laquelle nous avons mis en bonne place les problèmes ayant trait à la professionnalisation des acteurs. En effet, nous avons vu des personnes faisant tout et n'importe quoi, ce qui est bien dommage car cela donne des images et des messages brouillés, voire inexacts. Ce n'est pas en pratiquant des actions de prévention sans portée que nous arriverons à prévenir davantage les addictions. Nous insistons fortement pour que le monde associatif vienne s'inscrire dans cette démarche de professionnalisation. De grands opérateurs, comme le CRIPS ou le CRESIF, ont leur rôle à jouer à ce sujet ainsi que d'autres intervenants très pointus sur le thème des addictions. Pour ce genre de rencontres, je pense qu'il faut délivrer des messages mais qu'il faut aussi des échanges d'expériences, afin de se situer et de faire le point.

Annie Milon

Chef de service Examens formations professionnelles (secteur socioculturel), Direction Régionale Jeunesse et Sports d'Île-de-France

Je parle d'un autre lieu institutionnel, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports Île-de-France, mon propos introductif ne devrait pas être trop long. Il a pour vocation de situer un peu l'existence de cette journée, le choix de la thématique et son application pour Jeunesse et Sports, ainsi que l'évocation de notre collaboration avec Drogues et Société, au cœur de toute cette action depuis longtemps.

Je suis Chef du service Examens formations professionnelles (secteur socioculturel), très en phase avec mon collègue chargé des sports à la Direction Régionale, lieu où l'on travaille sur les professionnalisations et les diplômes professionnels.

Je souhaite faire une petite incise par rapport au discours précédent. Tout un travail de prévention globale et générale (dont la prévention des conduites addictives) est mené dans d'autres lieux de la Direction Régionale, des représentants sont là pour en témoigner aujourd'hui. A un autre étage, un travail est mené sur l'action de la vie associative et l'augmentation de la qualité de prestation par des bénévoles et des professionnels. L'idée est très simple, la proposition de cette journée est née d'un rendu compte de Drogues et Société, avec qui nous travaillons, et de cette volonté qui est la nôtre de créer des espaces de rencontres autour des compétences nécessaires que les professionnels doivent engranger pour répondre aux demandes et aux besoins actuels. L'idée est même simpliste : parsemer le calendrier annuel de rendez-vous autour de thématiques semblant intéresser tous les partenaires du secteur socioculturel et sportif, la toxicomanie, l'alcool, les nouvelles activités, etc. Le panel est très large. Cet espace de rencontres nous paraît important à plusieurs degrés, au moment où nous sommes en train de

refondre complètement tous nos diplômes. Vous parlerez certainement cet après-midi des brevets professionnels que nous avons mis en place, notamment celui d'animation sociale qui a pour vocation d'être sur plusieurs secteurs (secteurs partagés par la DRASSIF puisque c'est un diplôme délivré conjointement par la DRJS et la DRASSIF), ainsi que d'un certain nombre de certificats de spécialisation ayant vu le jour. Dans l'actualité, nous avons aussi des diplômes de niveau 2 et 3 qui viennent d'être créés, dont la vocation est d'ouvrir une filière partant de 5 pour arriver à 2, avec l'avalanche animation sociale qui se décline à tous les niveaux. Nous sommes actuellement au cœur de cette réflexion. Les diplômes quels qu'ils soient, du niveau 5 au niveau 2 sont constitués à partir de certificats de compétences. La réflexion, qui tournait dans les travaux de Drogues et Société et leurs partenaires, illustre le type de réflexion que nous pouvions avoir dans la construction de ce que l'on appelle dans notre jargon les cœurs de métiers.

Le premier point sur lequel je souhaite m'attarder est le pourquoi de cette journée. C'est la première pour nous et j'espère qu'elle sera suivie d'une longue série, autour de différentes thématiques, pour créer des espaces de rencontres afin de partager les connaissances, les réflexions, les réseaux et les partenaires.

Ainsi, toutes ces richesses parfois un peu cloisonnées pourront être engrangées, récupérées, transférées et à la sortie, le public dont on s'occupe en bénéficiera en premier chef, le plus largement possible.

La deuxième question à laquelle je souhaite apporter une réponse est le pourquoi de la présence de Jeunesse et Sports, au-delà de l'aspect des diplômes professionnels. La prévention des conduites addictives est une préoccupation de notre ministère depuis plus de quinze ans, qui chemine avec de nombreux partenaires dans une inter ministérialité très large (prévention globale et générale). Nous n'avons jamais été dans la vision du préventologue très averti, ce n'est pas notre métier. A Jeunesse et Sports, notre rôle est l'ouverture, l'information et la formation, dans le cadre de la formation continue cette fois. Des acteurs interviennent auprès des mineurs, nous avons un secteur de mineurs régaliens, dans les associations, dans les clubs sportifs et dans les activités socio-culturelles et sportives organisées par les collectivités territoriales.

L'idée du ministère est donc de travailler sur ce thème depuis quinze ans environ, avec un petit point d'orgue en 2006, avec une relance d'un travail à deux temps sur le plan national, auprès d'un réseau de correspondants départementaux. En effet, dans chaque Direction Départementale, il y a un correspondant attaché à cette thématique. Il y a donc un travail à

deux temps et une série de séminaires tout au long de l'année, avec la même idée de croisement de réseaux de population et de points de vue différents. Dans un second temps, il y a un appel d'offre voulant travailler sur deux types de public, les adultes qui encadrent et les mineurs et les jeunes.

Cela va donner lieu à un certain nombre de réalisations, exactement dans la thématique de ce qui va être développé tout au long de la journée. Ces réalisations auront la même méthodologie, le partage sur un territoire, des réflexions communes à partir de projets que l'on va enrichir ensemble. Il y a aussi l'idée d'en sortir un certain nombre d'enseignements, lesquels pourront faire partie d'une diffusion de connaissances et de compétences. Nous voulons vraiment travailler une approche de la dangerosité des produits et non pas de leur dimension licite ou illicite, avec une prise en compte du phénomène des poly-consommations, des comportements à risques et des pratiques à risques.

Il y a trois produits particulièrement visés : l'alcool, le tabac et le cannabis.

La troisième question que vous pouvez vous poser est le pourquoi du travail avec Drogues et Société. Sur ce cheminement-là, pendant quinze ans, Drogues et Société s'est souvent trouvé dans notre sphère, nous a interpellés, nous a aidés, nous a fait avancer. A la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, nous essayons aussi de les aider dans cette avancée, modestement, comme une Direction Régionale peut aider, même quand elle est francilienne, en donnant quelques moyens. Il nous a semblé important que ce travail, qui tournait régulièrement autour de l'idée de professionnalisation, abouti comme il était, avec les ouvertures et les questionnements restant encore, demandant une concrétisation de quelques solutions (notamment sur la formation professionnalisante), puisse être mis en avant dans ce type d'espace que nous souhaitons créer. C'est pourquoi aujourd'hui, nous avons demandé à Drogues et Société d'ouvrir ce séminaire à un ensemble de personnes plus proches de la réalité de la formation professionnelle à Jeunesse et Sports. Le mélange du public est le cœur même de l'intérêt de la journée et la rencontre des différents réseaux est un objectif induit dans la démarche...

«Nous voulons vraiment travailler une approche de la dangerosité des produits et non pas de leur dimension licite ou illicite, avec une prise en compte du phénomène des poly-consommations, des comportements à risques et des pratiques à risques. »

Albert Herszkowicz

Médecin Inspecteur Régional Adjoint,
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
d'Île-de-France

J'étais présent ici même l'an dernier, nous avons donc déjà parlé de ces besoins de formation. Ce que je souhaite vous dire aujourd'hui, c'est que derrière un apparent immobilisme (du moins du point de vue institutionnel), le paysage en termes de prévention, de prise en charge des addictions, bouge énormément. Il y a en fait beaucoup d'évolution.

La première évolution qui a lieu cette année –et certains d'entre vous y participent– c'est l'officialisation des structures de réduction des risques, avec la mise en place de ce que nous appelons CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues), qui est la reconnaissance avec un référentiel, du fait que la réduction des risques est une démarche validée, avec un financement plus pérennisé. Ce n'est pas sans problèmes bien sûr, avec les ajustements et les difficultés financières que nous connaissons les uns et les autres. C'est donc une première modification importante, qui doit se doubler bien sûr –Philippe Lagomanzini vient d'y faire allusion– d'une professionnalisation plus importante, d'une formation. Nous savons à quel point les animateurs de réduction des risques ont parfois des difficultés à valoriser les connaissances acquises sur le terrain, à s'inscrire dans un schéma de formation, à rester longtemps dans le métier. Il y a un turn-over important, avec différentes strates d'âge et de motivation, qui ont parfois du mal à coopérer entre elles. Tout cela est un premier domaine.

En ce qui concerne le deuxième domaine, vous savez certainement qu'il y a quinze jours, a été proclamé un « plan addictions » par le Ministre de la Santé. Ce plan s'inscrit dans une espèce d'extension du « plan cancer », une des priorités gouvernementales et présidentielles de ces dernières années. Il est assez tourné vers l'hôpital puisque son objectif principal est la mise en

place de structures d'addictologie dans chaque hôpital ou centre hospitalier, il y a quand même un volet autour de la prévention, autour d'actions un peu plus en amont.

Un autre point important de ce « plan addictions » est la confirmation d'une petite unification du dispositif de prise en charge des toxicomanies. En effet, la coupure entre les centres de soins aux toxicomanes et les centres de prise en charge des problèmes d'alcool va tendre à se résorber autour de ce que l'on appelle du nom barbare de CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) qui réunifieront l'ensemble du dispositif. Dans ces centres, une partie des diagnostics précoces, l'intervention, la prévention des conduites à risques doivent être officialisées. Je ne veux pas vous assommer sous l'architecture institutionnelle, nous avons eu récemment une journée nationale des « consultations cannabis », que l'on doit en fait appeler « consultations jeunes consommateurs », puisque cela concerne plusieurs produits, sans qu'il y ait d'âge défini. C'est un bon point car c'est destiné aux jeunes. Ces consultations vont trouver une façon de s'articuler avec les centres de soins pour toxicomanes. Il y a la préoccupation, encore une fois, avec beaucoup de problèmes, de discussions, d'avoir un continuum entre la prise en charge des jeunes, le repérage des conduites à risques (qui n'est pas un dépistage) et la prévention. Il faut néanmoins reconnaître que dans ce « plan addictions », la prévention n'était pas la partie la plus dynamique et la plus « musclée ». Vous savez que la prévention en matière d'addiction est parfois remise en cause, je vais prendre un exemple très simple, qui s'est d'ailleurs déroulé dans cette salle, la fameuse étude intitulée CAPRI. Cette étude assez longue visait à comparer les classes de collège dans lesquelles on faisait de la prévention addiction et celles où l'on n'en faisait pas, de voir ce qui se passait au bout de trois-quatre ans. Est-ce que les taux de consommation étaient différents ? Je sais que j'en ai déjà parlé mais c'est important car il y a encore une réunion pour parler du bilan de CAPRI la semaine prochaine. L'évaluation de CAPRI, en 29 septembre 2004, a démontré qu'il n'y avait pas de différences significatives entre les classes où il y avait eu un effort important de prévention et les autres. Bien sûr, il y a de nombreux biais et remarques à faire car contrairement à ce que l'on pense, dans l'Education Nationale, il n'y a pas de grande stabilité. Les équipes se sont renouvelées, y compris pendant ces trois ans. La forme même de ces actions de prévention est à discuter, à remettre en cause mais ce qu'il en est ressorti, qui est largement diffusé et qui recoupe des travaux d'autres pays (anglo-saxons ou autres), c'est que « finalement, la prévention, c'est bien sympathique mais est-ce que ça a un effet réel ? »

Vous savez que nous sommes à l'époque des évaluations, des restrictions de crédits de tous ordres, nous cherchons donc ce qui sera validé etc.... Il y a un vent mauvais qui souffle autour de la prévention, qui serait un luxe et non quelque chose qui démontrerait son effet. Comme vous avez pu le comprendre par ma manière de présenter les choses, ce n'est pas mon point de vue. Néanmoins, que cela signifie-t-il en retour ? Cela signifie que trop souvent -il faut aussi regarder ce qui peut être interpellateur là-dedans- les actions de prévention sont fragmentées, dispersées, souvent sans continuité, avec des intervenants dont les degrés de qualification et de longévité sont très variables.

Il n'y a pas vraiment de cadre stable et stabilisé, pour autant qu'il puisse y en avoir un, puisqu'il ne s'agit pas de parler partout de la même manière et d'avoir un discours complètement normé. Mais de mon point de vue, le problème de qualification, de valorisation des actions de prévention est un problème important. Lorsque l'on regarde un peu le paysage, même dans cette salle pour certains que je connais, on va voir ici une équipe mobile qui intervient en direction de jeunes, là ce sera dans le cadre de l'Education Nationale avec une tentative de mettre en place une formation sur plusieurs années avec la MILDT, il y a des actions dans les villes (très actives en région parisienne), les communes, les départements. Nous avons donc une espèce de patchwork dans lequel nous avons du mal à nous retrouver. Ce qui existait trois ans auparavant n'existe plus, certains se sont découragés, sont partis, les gens se sont tournés vers autre chose. C'est pourquoi nous encourageons toute tentative de clarification, de qualification des acteurs, de schéma où les uns et les autres peuvent se retrouver plus clairement sur des territoires, par rapport à des populations. Nous avons des travaux qui interfèrent avec cela. L'an dernier, la grande enquête ESCAPAD a montré, notamment sur Paris, une grande différence (peut-être pas dans le sens où les uns et les autres l'attendaient) entre les consommateurs des quartiers dits aisés et ceux des quartiers dits populaires. A 17 ans, la consommation était plus forte dans les quartiers dits aisés, cela a provoqué beaucoup de remous et d'inquiétudes : « Va-t-on arrêter toutes les actions dans les quartiers en difficulté ? »

Tout cela crée un paysage dans lequel nous avons tous besoin d'avoir les idées un peu plus claires, une stabilisation de la formation, plus de qualification, une reconnaissance professionnelle plus importante. Ces besoins sont aussi bien du point de vue institutionnel et des financements que de celui de la recherche en santé publique, que de celui de la programmation (on est dans un cadre de santé publique), que du point de vue des acteurs, des intervenants. Je voudrais donc vous encourager à vous inscrire dans les

territoires. Philippe Lagomanzini nous disait précédemment qu'il y a deux ou trois villes ou sites qui se sont joints au programme, ne serait-t-il pas nécessaire maintenant d'essayer de se dire : « Voilà, il y a un, deux, trois départements, par exemple le 75, 93, 94, 95, sur lesquels nous tentons de faire un schéma un peu plus vaste, en partageant entre les villes les structures type Conseil Général, afin d'avoir un plan sur plusieurs années » ? Vous avez sans doute pu voir que les ateliers Santé Ville vont tendre à se stabiliser et à augmenter leurs financements, il y aura peut-être quelque chose à chercher de ce côté-là...

En conclusion, je souhaite un effort vraiment important, non pas de normalisation mais de qualification et de valorisation de l'existant, pour essayer de sortir de la fragmentation telle qu'elle existe actuellement. Il faut que nous y arrivions. J'ai interpellé moi-même des gens qui travaillent dans le cadre de la réduction des risques, à l'Association Française de Réduction des Risques, pour qu'ils soient présents aujourd'hui. J'ai également interpellé Valère Rogissart, qui interviendra cet après-midi.

**Il faut, là aussi,
que tous ces
efforts, loin de se
dispenser, soient
convergents.**

Présentation de la démarche

PHILIPPE LAGOMANZINI

Philippe Lagomanzini

Directeur de Drogues et Société

Le programme européen Equal a pour objectif l'égalité des chances face à l'emploi.

Nous y sommes inscrits depuis 2002 et avons développé deux axes de travail sur 5 communes du Val-de-Marne : Créteil, Maisons-Alfort, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes et Alfortville.

L'un, qui a été très enrichi par notre partenariat avec l'Italie et la Grèce, concerne l'accès à la formation et à l'emploi de publics toxicodépendants en traitement et en cours de stabilisation dans leur traitement. Ce travail est encore en cours dans le cadre d'un second programme Equal.

Il associe de nombreux partenaires, des centres de soins, les services instructeurs du RMI, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, le Programme Départemental d'Insertion, le Plan Local d'Insertion par l'Economique, des entreprises intermédiaires et, depuis 2 ans maintenant, notre territoire s'est élargi grâce à un nouveau partenariat avec la Mission de prévention des toxicomanies de la DASES, Mairie de Paris.

La DDASS, la Préfecture du Val-de-Marne et la Communauté d'Agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne soutiennent cette action qui, pour faire bref, repose sur l'idée majeure que soins et insertion doivent être articulés étroitement, sans finalement que l'on ne puisse déterminer souvent, si le soin fait partie de l'insertion ou inversement.

L'accompagnement social, l'aide à l'élaboration d'un projet de vie, l'aide concrète à la reconstruction de liens, dans une perspective de participation, voire de transformation sociale pouvant produire parfois bien plus d'effets thérapeutiques pour des publics en grande difficulté que les seules réponses médico-psychologiques très insuffisamment adaptées aux multiples problèmes liés à l'exclusion sociale.

Le deuxième axe de travail, celui autour duquel nous vous avons proposé

de nous réunir ici aujourd'hui est également sous-tendu de cette volonté d'articuler les réponses institutionnelles et spécialisées existantes dans le champ de la prévention et les ressources existantes sur le terrain afin, là aussi, de prévenir l'exclusion de jeunes en situation à risques et de favoriser l'accès à des réponses de soins lorsqu'elles sont nécessaires. Ce second axe concerne le renforcement de compétences de professionnels de proximité et nous avons plus particulièrement travaillé à la sensibilisation et à la formation d'animateurs socioculturels en prévention des conduites addictives et à risques.

Cet axe de travail, a été engagé à partir de multiples constats faits à partir de nos activités de prévention, d'information en milieu scolaire et de consultation-conseil en direction d'adolescents, de jeunes majeurs et de parents.

Ces constats sont les suivants :

Nous ne sommes pas en mesure de répondre seuls à l'ensemble des problèmes qui se posent, à l'augmentation de la consommation de psychotropes et à la précocité de l'âge des premières consommations.

Nous nous apercevons que la population parents, adolescents et jeunes majeurs fréquentant notre consultation-conseil est essentiellement issue des classes moyennes (mises à part les personnes orientées par le SPIP ou la PJJ).

Nous savons, par notre implication dans les ateliers Santé-Ville qui ouvrent avec la loi 2006 de nouvelles opportunités de travail territorial ou les groupes de travail mis en place par les collectivités locales, que d'importants problèmes de consommation, surconsommation et petits trafics se posent sur les quartiers dits sensibles. Ils concernent généralement le cannabis, mais aussi l'arrivée des produits de synthèse et de cocaïne.

D'autres constats sont largement partagés avec de nombreux acteurs. Notre position, depuis longtemps et notre pratique est que la prévention de l'usage et de l'abus de drogues doit s'inscrire dans une approche globale en considérant d'autres comportements à risques et les difficultés rencontrées avec les jeunes en terme d'échec scolaire, d'accès à l'emploi, de logement, en considérant également les relations parents-adolescents, garçons-filles, les comportements sexistes, racistes... et les situations d'exclusion dans lesquelles vivent de nombreuses personnes.

Par ailleurs, si nous ne pouvons pas faire face, seuls aux besoins de prévention des addictions dans ces contextes, nous savons désormais

que ces besoins ne sont pas de la seule compétence des intervenants spécialisés en toxicomanie ou de spécialistes en psychologie de l'adolescence. Nous avons pu vérifier par notre participation à différents échanges européens, notamment au Danemark, que les professionnels de la prévention, des addictions n'interviennent plus directement auprès des publics jeunes, mais forment des professionnels de proximité, éducateurs, assistantes sociales, enseignants, afin qu'ils puissent eux-mêmes mieux affronter les problèmes au quotidien.

Différents rapports de recherche montrent que les campagnes d'information augmentent la connaissance des risques mais ne modifient pas les comportements. Par conséquent, les informations doivent être relayées auprès des jeunes et discutées avec eux par des voies que nous avons expérimenté mais qui restent à évaluer.

C'est en partant de ces premiers constats que nous avons pu observer certaines constantes sur les cinq différents terrains.

Les animateurs socioculturels ont souvent des missions imprécises. Ils ont une bonne connaissance de ce qui se passe dans les quartiers où ils travaillent et dont ils sont souvent issus. Ils connaissent les jeunes consommateurs de cannabis, les jeunes surconsommateurs, les petits circuits de trafic, mais ils n'ont pas toujours les moyens de répondre aux problèmes qu'ils observent. Bien qu'ils soient parmi les derniers professionnels de proximité à travailler dans une approche collective de leurs publics (et que nous avons pu vérifier la pertinence du renforcement, les capacités de régulation collective des comportements à risques au sein des groupes), ils ne sont pas toujours soutenus par leurs hiérarchies (qui considèrent que ces questions ne sont pas de leur compétence).

Par ailleurs, ils peuvent véhiculer des idées fausses, du fait d'un manque de formation ou d'objectivité.

Le programme que nous avons engagé en 2002 et qui a été conduit par Nancy Aguilera-Torres, a permis de sensibiliser une soixantaine d'animateurs des communes avec lesquelles nous travaillons en prévention des conduites addictives et des conduites à risques.

Après un stage d'une semaine, ces animateurs ont été accompagnés dans la réalisation de projets de prévention auprès de leurs publics.

« Différents rapports de recherche montrent que les campagnes d'information augmentent la connaissance des risques mais ne modifient pas les comportements. »

Une seconde phase de ce programme a permis de proposer une formation approfondie de trois journées mensuelles sur 9 mois, à douze animateurs, parmi ceux qui avaient suivi la première phase.

Au-delà d'une approche sociologique et psychologique des comportements à risques, l'objectif était de permettre aux animateurs de mieux connaître les dispositifs existants sur leur territoire d'intervention. Ils ont ainsi pu reconsidérer leur rôle et leur positionnement d'animateur dans une perspective de prévention.

LES RÉSULTATS OBSERVÉS ONT ÉTÉ LES SUIVANTS :

pour la phase de sensibilisation

- la transformation des représentations des animateurs sur les usagers de drogues,
- le renforcement de la confiance en leurs compétences et potentialités,
- la capacité à lire objectivement certains dysfonctionnements de leurs domaines professionnels,
- l'exploration de nouvelles modalités d'intervention,
- le décloisonnement géographique (la plupart des animateurs ne rencontraient jamais d'autres animateurs intervenant sur d'autres quartiers, encore moins sur d'autres villes) et la mise en réseau.

pour la phase de formation

- une remise en perspective de l'horizon professionnel et personnel, au-delà du quartier dont nombre d'entre eux sont souvent issus,
- la découverte, l'affirmation et l'acquisition de compétences,
- le sentiment de ne plus être isolé face à des problèmes lourds, la possibilité de faire appel à un réseau (vous pouvez aussi lire tout cela dans les actes de la conférence de résultats de décembre 2005 que nous vous avons remis)

PLUS CONCRÈTEMENT :

- la plupart des animateurs formés participent aujourd'hui à des groupes de travail sur leurs villes ou leurs quartiers,
- ils interviennent auprès de leurs publics sur les questions liées aux drogues par de l'information, de l'animation, des débats,
- ils sont en capacité d'orienter les publics chez lesquels ils repèrent des problèmes. Nous commençons à recevoir par leur intermédiaire, des jeunes des cités,
- cette formation nécessite un suivi et nous rencontrons régulièrement

les animateurs, à leur demande, pour faire le point de leurs avancées et des difficultés qu'ils rencontrent. Ce suivi fait partie intégrante de la formation.

Tous ces résultats ont été présentés lors d'une conférence en décembre 2005 organisée en partenariat avec la CRAMIF et la DRASSIF, en direction d'élus, de décideurs et de professionnels de la prévention et de la formation (les actes de cette conférence devraient être disponibles dans la journée).

Les réactions à cette conférence ont été très positives, elles nous ont conduit à relancer, avec le soutien du FSE, de la DRJS, de la DRASS et de la Mairie de Paris une nouvelle dynamique qui a été accompagnée par Marine Zecca et à laquelle ont été associés 5 autres sites d'Ile de France, d'autres acteurs, dont Mohad Djouab, d'autres animateurs, dont Zorica Kovacevic et Jean Duprat qui interviendront ce matin.

Nous nous sommes associés également aujourd'hui, pour cette journée à différents acteurs de la RDR qui rencontrent de mêmes difficultés pour la reconnaissance de nouvelles compétences et la formalisation de nouveaux profils professionnels, hors l'institution.

Cette association est légitime car c'est grâce à la RDR que nous avons pu repenser la prévention des usages et des abus, sans être dans le systématique rappel à la loi ou la réponse réductrice de la psychologie de l'adolescence. C'est ce qui a permis et doit permettre encore davantage l'implication de nouveaux acteurs dans le champ de la prévention.

Nous devons reconnaître les nouvelles pratiques, les savoirs-faire de nouveaux acteurs de la prévention et de la réduction des risques. Ces nouvelles pratiques sont complémentaires de services tel que le nôtre, les reconnaître implique la mise en place de parcours diplômants.

De nouvelles pratiques et des besoins de formation identifiés dans le champs de la prévention des conduites à risques :

- Du côté des employeurs
- Du côté des intervenants de proximité
- Du côté des institutions

MARINE ZECCA

MOHAD DJOUAB

ZORICA KOVACEVIC

JEAN DUPRAT

ISABELLE JEANNÈS

MYLÈNE FRAPPAS

DIDIER TOUZEAU

PIERRE LEYRIT

DÉBAT AVEC LA SALLE

Marine Zecca

Psychologue et sociologue,
Université Paris VIII – CONVIQ.

Je vais aller dans la ligne directe de la précédente intervention (celle d'Albert Herszkowicz), avec un certain nombre de bémols quant aux possibilités qui s'offrent à nous, très concrètement, lorsqu'il s'agit de mettre en place un plan rigoureux et cohérent en extension sur un certain nombre de villes. Lors de la précédente conférence de résultats, il y a un an, dans ce même lieu, deux objectifs étaient fixés. Il s'agissait d'un côté de renforcer les actions de formation existantes auprès des différents professionnels pour conforter leurs compétences en prévention des comportements à risques (les animateurs, les éducateurs, les assistants sociaux, les enseignants...), avec une extension tout à fait favorable. La progression a été fructueuse, comme un effet de capillarisation. Le second objectif, beaucoup plus ardu, visait la construction de nouveaux profils professionnels et de parcours diplômants dans le champ de la prévention. Les plus récents sont multiples et complexes, nous y reviendrons aujourd'hui. Les retours enregistrés après la conférence de 2005 sont très positifs. Un nouveau défi s'était pourtant présenté à nous, nous sommes en train de le relever, cela a motivé l'extension du dispositif originel de Drogues et Société à plusieurs villes d'Île-de-France. Tout en reconnaissant les acquis de la démarche, la DRTE et le FSE nous interrogeaient sur les fondements de cette réussite, était-ce bien là finalement le programme EQUAL, mené pendant trois ans, qui avait donné de bons résultats ? N'était-ce pas vingt ans de pratique tenace et assidue de territorialisation et d'extension dans le Val-de-Marne de Drogues et Société ?

Je vais faire une incise pour interroger le précédent intervenant et pour lui répondre. Poser un dispositif comme celui-ci, en l'étendant, est une double prise de risques, risques mesurés bien sûr, dans ce contexte. Un certain nombre d'interlocuteurs voient d'un mauvais œil le fait que

Drogues et Société et d'autres partenaires s'étendent sur des territoires qui ne sont pas les leurs finalement... A l'inverse, Drogues et Société est aussi majoritairement financé par des partenaires du Val-de-Marne. Alors pourquoi diable vont-ils « s'expérimenter » et « s'externaliser » sur d'autres territoires ? On retrouve exactement la même question que celle qui est posée aux animateurs, « on les aime bien captifs chez soi mais si on les forme, si on les transforme, s'ils acquièrent en effet de nouvelles compétences et qu'ils ont la velléité de s'expatrier sur de nouveaux territoires, quel serait le retour sur investissement » ?

Cela fait quatre ans que je suis sur ce dispositif de recherche-action participative, avec un ensemble de partenaires et j'ai cette question du retour sur investissement en ligne de mire. Je crois que la même question se pose pour Drogues et Société, au même titre que pour chaque animateur, dans chaque ville ou service, dans chaque banlieue dans lesquelles nous avons travaillé.

Relever le défi a été de trouver des acteurs référents de cinq sites d'Île-de-France connus pour leur engagement et leur expérience en matière de réduction des risques, de santé communautaire, qui se sont engagés dans la démarche. Il y a le centre municipal de santé de Saint-Ouen, la ville de Stains, la mission prévention des conduites à risques de Seine-Saint-Denis, le centre Dune de Cergy-Pontoise, la ville de Vauréal, l'association Trait d'Union 94, la ville de Marolles-en-Brie, le comité des Yvelines d'éducation pour la santé, la mission prévention toxicomanie-sida du Val-de-Marne, la mission prévention des toxicomanies de Paris, j'espère que je n'ai oublié personne !

Cette collaboration a permis de constituer un comité de pilotage qui s'est engagé dans une recherche-action participative que j'anime depuis un an. C'est assez rare car d'habitude, les comités de pilotage ne font pas grand-chose, à part surveiller les actions des autres et je me disais même parfois qu'il fallait les supprimer. Il s'agissait, très concrètement, d'engranger, de produire et de construire des connaissances mais aussi, ultérieurement, de participer à la construction du référentiel métier, en inversant la logique habituelle, c'est-à-dire de faire appel à de « supers experts » en ingénierie. Là, à l'inverse, nous sommes partis de l'analyse des besoins, de l'analyse des pratiques et de la transformation de ces pratiques en compétences et en ressources. Nous sommes donc partis de la base, du terrain. Nous avons fait la même chose dans une formalisation

des pratiques, en parallèle avec le groupe des animateurs. Il n'y a en effet aucune raison qu'il n'y ait qu'un versant des professionnels, des politiques ou autres, qui puissent faire valoir leurs connaissances. Les animateurs, à condition de les doter d'outils et de construire avec eux, sont à même de décrire leurs pratiques, de dire ce dont ils ont besoin et de participer finalement à la construction de ce référentiel –ou plutôt de ces référentiels puisqu'ils sont multiples- dont nous parlerons cet après-midi. Un atout non négligeable de ce groupe de réflexion est son hétérogénéité, il est constitué de différentes professionnalités du champ, des différents échelons de responsabilités dans les divers domaines concernés, santé, politique et formation (Nous sommes là encore en porte-à-faux par rapport à un certain nombre d'évaluations, de méthodes en épidémiologie des dites méthodes scientifiques). Il permet donc, dans un temps limité d'appréhender la complexité des problèmes posés mais aussi la façon dont chacun peut, de sa place, rechercher des solutions, les expérimenter, quitte à mettre en œuvre une étape d'expérimentation et d'évaluation supplémentaire. C'est pour cela que les interventions de la table ronde sont très importantes. Dans tous les cas de figure, il y a là une prise de conscience de la pertinence de ces démarches, arrivées à maturation, qui encourage une phase ultérieure de travail coopératif qui est la mise en œuvre de cette néo-professionnalité et de ce qui l'entoure. On ne saurait se satisfaire uniquement d'un parcours diplômant sur deux années, il y a un certain nombre de professionnels que cela peut dissuader. Nous avons une palette de types de parcours diplômants à construire, comme ce que l'on est en train de faire avec Jeunesse et Sports et d'autres partenaires (pas seulement en Île-de-France mais aussi dans la Sarthe, avec des représentants qui parleront cet après-midi). Il s'agit de construire ces formations dans une visée qui est le passage au droit commun, puisque ce n'est plus l'Europe qui paye, il va bien falloir que l'on se « coltine » les problèmes de financements et ceux des employeurs. Ce ne sont pas les gens eux-mêmes qui vont pouvoir financer leur formation. La précarisation du champ fait que les employeurs prêts à financer la formation ne sont tout de même pas très nombreux. Il y a une mine de questions qui s'ouvre à nous pour répondre à Albert Herszkowicz, nous avons besoin de son aide aussi.

Pour finir, je souhaite marquer la double finalité de cette journée, sur la forme et sur le fond. La forme semble traditionnelle, nous sommes des bipèdes alignés au-dessus de vous et nous « changeons les têtes » sur des thématiques distinctes mais liées. Notre objectif commun est de profiter pleinement de toutes les compétences conjuguées. Nous ne réus-

rons pas le défi posé par notre précédent interlocuteur sans travailler tous ensemble. Il a tout à fait raison et je l'invite d'ailleurs à nous rejoindre. Comme vous le verrez au fil de la journée, nous pourrions dire finalement que dans notre démarche, nous sommes au milieu du gué quant au défi que nous souhaitons relever ensemble.

Nous pourrions d'ailleurs fixer en fin de journée quelques modalités pour les atteindre et pour ne pas nous quitter sans lendemains...

Mohad Djouab

Médecin Directeur Adjoint de la Santé, Saint-Ouen

Beaucoup de choses très intéressantes ont été dites avant moi, je vais donc simplement vous parler de mon expérience de médecin généraliste engagé dans le champ de l'addiction et essayer de vous montrer que nous, professionnels de la santé, avons plus que jamais besoin d'un partenariat avec des acteurs nouveaux.

Je suis médecin généraliste, directeur adjoint des centres municipaux de la ville de Saint-Ouen, par ailleurs directeur du CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). A ce titre, j'organise des actions de prévention depuis une dizaine d'années, dans les établissements scolaires de la ville de Saint-Ouen et cela m'a amené à me poser la question du pourquoi de ces actions. J'ai bien entendu que l'étude CAPRI soulevait l'hypothèse que ce n'était pas très efficace, hypothèse que je partage en partie, pour différentes raisons. Mes fonctions de médecin m'ont également conduit à une activité de soins en direction d'un public toxicomane puisque je suis praticien attaché au CSST de l'hôpital Fernand Vidal à Paris. J'ai été membre du conseil d'administration d'une association de réduction des risques, qui n'existe plus à Saint-Ouen, mais je continue à gérer deux distribox sur la ville. Je suis médecin généraliste ayant suivi une formation d'addictologie, toujours dans une recherche de questionnement, dans une recherche d'authenticité par rapport à mes pratiques. C'était pour moi une période où j'avais besoin de dire si ce que je faisais en matière de soins et de prévention correspondait à quelque chose de valable en définitive. Ce cursus universitaire a duré deux ans, au cours desquels la notion de prévention n'a occupé qu'une heure de cours. J'enseigne par ailleurs à la faculté de médecine de l'Hôpital Lariboisière.

Dans ce concept d'addictologie, je refuse l'idée d'approche des patients par produits. Cela me fait un peu peur lorsque l'on me parle de « point cannabis », de « point alcool », de « point opiacés » ou encore de

« point crack »... Cela dit, dans le cours que je dispense à de futurs médecins, qui en neuf ans d'études ont reçu un seul cours sur la toxicomanie, la seule chose évoquée reste les méthodes de substitution aux opiacés, là encore la prévention n'existe pas. Je mène pour ma part des actions de prévention à différents niveaux dans les établissements scolaires, à la demande des infirmières préoccupées par des pratiques de consommation devenues problématiques par leur fréquence, par leur importance et par les dommages qu'elles entraînent. J'ai « bidouillé » des actions de prévention, j'ai répondu aux appels d'offre toujours plus compliqués, toujours plus incompréhensibles dans la formulation des grilles d'évaluation. J'ai bien entendu qu'il fallait homogénéiser et donner plus de stabilité dans ces actions de prévention mais je souhaiterais que les financements soient pérennes aussi, afin de pouvoir travailler sur le terrain. Je ne demande pas mieux que de réfléchir aux modalités de l'organisation de ces actions, à leur validité, à leur contenu et à leur évaluation. Mais faut-il encore en avoir les moyens, le temps... Je réponds aux demandes, souvent dans l'urgence, ce qui ne permet pas un travail intéressant. Depuis quatre ans, en questionnant chaque année les élèves (je leur pose des questions au cours du colloque singulier que nous avons), ils me disent de manière récurrente que les outils pédagogiques disponibles auprès des organismes nationaux ne leur ressemblent pas. Cela revient de façon assez violente. Ils ne veulent plus de ces documents, ces supports, ces spots télévisés. Est-ce spécifique au Quatre-vingt-treize ? Je ne le sais pas !

Ces actions de prévention des conduites à risques sont pour moi un prétexte pour rencontrer les jeunes pour soulever et cerner avec eux leurs facteurs de vulnérabilité sociale, tous les troubles du comportement qui seront peut-être le lit d'une consommation problématique. Tout cela demande du temps, ce que nous n'avons pas forcément. Les structures dans lesquelles nous intervenons sont rarement impliquées, ne comprennent pas ces interventions et ont elles-mêmes des obligations de temps, d'organisation. Sur le terrain, c'est extrêmement compliqué. On n'a jamais autant parlé de prévention à un niveau national, à un niveau local et cela n'a jamais été aussi compliqué, tant par ce que nous demandent nos financeurs que par les réalités de terrain. En effet, les questions d'addictions soulèvent aussi des questions sur les individus, la violence, la discrimination, la précarité sociale, l'exclusion... Pour moi, ces actions sont donc avant toute chose le prétexte pour parler de tout cela car ce sont aussi ces facteurs qui peuvent entraîner des consommations problématiques.

Depuis quatre ans, les élèves demandent que cela ne soit plus des médecins qui viennent leur parler mais des gens de la gendarmerie, avec des mallettes pleines de produits !!! On me demande de parler après un gendarme venu avec une mallette, j'ai toujours un peu de mal... Mais je le fais ! J'ai accepté la demande des jeunes, à savoir que cela soit d'autres jeunes qui viennent leur parler et non plus des médecins pour qui « c'est facile »... J'ai mené ces actions bricolées avec une professeur très investie, ce sont donc, là encore, des histoires de rencontres, d'individus.

J'ai tenté de monter une opération de formation par les pairs, avec des élèves de BTS, en première année d'économie sociale et familiale, que je rencontre plusieurs fois dans l'année et auxquels je suis censé apporter quelques connaissances autour des principes d'addictologie, des facteurs de vulnérabilité et des consommations problématiques. Ce programme reste à évaluer, j'en suis tout à fait conscient. En fin d'année, ces élèves ont reçu un minimum d'informations, ils se sont éveillés à ces thématiques. Ils rencontrent alors des élèves de seconde du même lycée, leur apportent des connaissances, mènent une action de prévention à leur tour. Je me dis chaque année que je vais arrêter car, comme vous le voyez, je fais beaucoup de choses et cela repose toujours sur des volontés individuelles.

Quand Philippe Lagomanzini m'a parlé de ce projet EQUAL, j'ai accepté tout de suite car je suis un des premiers convaincus qu'à l'échelon du territoire de la ville de Saint-Ouen, la situation géographique est particulière (elle partage cinq portes avec Paris, dont le dix-huitième arrondissement, haut lieu de commerce et de consommation, connaissant des phénomènes émergents comme celui du crack, pratique nouvelle sur le territoire). C'est un lieu de passage très important entre le Quatre-vingt-treize et Paris, cela va donc donner l'occasion d'échanger avec des professionnels de la capitale. Ce projet correspond tout à fait à ma réflexion quant à la nécessité de travailler avec d'autres partenaires ayant un contact privilégié avec la jeunesse, en d'autres temps, en d'autres lieux. Je pense qu'ils sont plus à même que nous autres, acteurs du champ des soins, de repérer les facteurs de vulnérabilité dont on parle beaucoup quand on évoque le champ de l'addictologie, les facteurs de psychopathologie (qui correspondent à une réelle problématique sur le département) à condition, bien sûr, de suivre une formation. Il n'y a pas de rendez-vous en pédopsychiatrie avant trois mois pour un adolescent, que faire de cette réalité ? J'ai rencontré hier l'ensemble des médecins et infirmières scolaires et ils m'ont fait part de leur difficulté à gérer les situations de crises qu'ils ne connaissaient pas il y a deux, trois ans. Je

leur ai demandé de quoi il s'agissait : « *C'est un adolescent de quatorze, quinze ans, sans problèmes, qui pète les plombs en cours et que personne n'arrive à calmer* », que faire avec ça ?

Le CMP enfants n'a pas de place avant deux, trois mois. On demande à être sensibilisés et formés. Ces mêmes jeunes, qui sortent de l'école, vont souvent fréquenter les structures municipales de la jeunesse des territoires dans lesquels sont implantés les établissements scolaires.

Les animateurs au contact de ces jeunes sont à l'évidence les partenaires de choix pour travailler en réseau, en amont.

Nous, acteurs de la santé, les voyons en effet à un certain moment de la trajectoire où il est très difficile d'agir sur les comportements car ils sont enkystés, anciens.

Zorica Kovacevic, Animatrice, Stains

Jean et moi sommes les représentants d'un groupe de travail d'animateurs et les réflexions dont nous allons vous faire part sont le fruit d'un travail collectif de la deuxième promotion d'EQUAL, « la Star Académie des animateurs » !

D'années en années, le métier d'animateur n'a cessé de se développer, il requiert aujourd'hui des compétences multiples, aussi variées les unes que les autres, selon le champ d'intervention : l'écoute, l'accompagnement, la médiation, le relais d'informations, l'intervention de proximité... Cela se traduit par exemple sur le terrain par une aide aux devoirs, des activités culturelles et sportives, des manifestations artistiques, la mise en place d'ateliers, de séjours, la direction d'associations, le montage de dossiers de subventions... Finie l'époque où les animateurs encadraient des publics dans les colonies de vacances, pour du simple loisir ou pour « se faire de l'argent de poche »... Aujourd'hui, les animateurs tentent d'aider à mieux vivre ensemble dans une société en pleine mutation, ils usent de différentes méthodes pédagogiques, d'ordre éducatif, social et culturel. Ce sont des professionnels polyvalents, parmi d'autres professionnels, les premiers interlocuteurs des publics, en particulier du public jeune. Ils doivent être capables d'écouter, de comprendre, d'analyser les besoins, de les traduire en actions pour tenter d'y répondre et de faire le relais avec les institutions compétentes. Aujourd'hui, les besoins des publics dépassent trop souvent leurs compétences et les animateurs généralistes n'ont pas les moyens nécessaires et suffisants pour faire face. Les émeutes de 2005 nous ont, par exemple, mis en face du malaise profond et croissant des banlieues. Notre travail doit plus que jamais s'orienter vers la prévention des conduites à risques. Nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des situations difficiles, à des degrés de violence importants (parfois chez les très jeunes), au sexisme, à l'usage et à l'abus de produits psychoactifs, aux petits trafics... La MILDT et l'OFDT font état dans leurs dernières études de la croissance fulgurante, en

dix ans, du nombre de jeunes qui expérimentent et consomment régulièrement des drogues. C'est dans ce contexte que les animateurs tentent, à leur niveau, de faire prendre conscience de la nécessité d'apporter des réponses aux difficultés des jeunes car ils y sont confrontés quotidiennement sur leur terrain professionnel. Je n'ai pas rencontré Mohad Djouab auparavant, mais nous avons les mêmes problématiques : Que faire face à une crise violente d'un adolescent ou d'un jeune qui abuse de produits psychotropes ? Comment réagir en sortant des clichés liés à nos représentations personnelles ? Cela suffit-il de dire : « Attention ! » ou « Arrête ! » ou « Ce n'est pas bon pour ta santé ! » ou « Regarde-toi, de quoi as-tu l'air ? » ou encore « S'il te plaît, tu peux bouger car là, tu gênes, cela ne se fait pas ici... » ?

Cela n'est pas suffisant et nous en sommes conscients, nous savons que cela ne marche pas. Comment faire le relais avec les institutions spécialisées ? Ce n'est pas une mince affaire quand on sait la difficulté à mettre en place de vrais partenariats, dans lesquels le partage des pratiques des animateurs et des travailleurs sociaux se complète. On parlait tout à l'heure du CMP... Anne-Gaëlle, du service jeunesse de Saint-Ouen, nous racontait l'histoire d'un jeune de vingt-trois ans, handicapé mental, sorti à l'âge de dix-huit ans de l'institut médico-éducatif, qui errait au quotidien dans les rues de Saint-Ouen ou au service jeunesse aux heures d'ouverture. Ce jeune homme n'attendait rien de la vie, on le savait en grande souffrance. Les animateurs n'ont jamais pu savoir si ce jeune homme était encadré par une structure spécialisée, si un éducateur le suivait, si un traitement existait (et surtout quels effets il avait sur son comportement), qui contacter... Lorsqu'il était en crise, les animateurs se trouvaient en plein désarroi. C'était pourtant les seuls à s'occuper de ce jeune au quotidien, il n'y avait aucun relais institutionnel ou d'autres adultes. Quel positionnement professionnel adopter vis-à-vis de ce jeune ? Comprendre la situation, prendre un rendez-vous avec l'éducateur, avec un médecin, si tant est qu'on en connaisse... Le problème du secret professionnel revendiqué se pose car il ne permet pas de partager un minimum d'informations. Il est bien évident que les animateurs ne cherchent pas à rentrer dans le secret médical, bien au contraire, il s'agirait d'avoir un partage minimum sur les publics communs, entre les professionnels sociaux et les professionnels du terrain, de l'animation socioculturelle par exemple. Ces informations pourraient être aussi très importantes pour l'épanouissement du jeune, les animateurs auraient les tenants et les aboutissants. Quelle légitimité avons-nous à intervenir en tant qu'animateurs ? Comment être reconnus en tant que travailleurs sociaux à part entière ?

C'est la question que je te pose, Jean, acceptes-tu de me répondre ???

Jean Duprat,
 Animateur, Marolles-en-Brie

Je te remercie de m'avoir posé cette question !

COMMENT ÊTRE RECONNU COMME TRAVAILLEUR SOCIAL À PART ENTIÈRE ?

Il faut se former, non pas pour devenir spécialiste mais plutôt pour travailler sur la réduction des risques et faire évoluer les mentalités. La répression et les interdits ne semblent pas être la meilleure solution d'après ce que nous avons pu constater. Il faut aussi acquérir des connaissances théoriques et pratiques afin de mieux répondre aux besoins. Il faut avoir des informations sur les produits et leurs effets psychiques, physiques et les risques qui y sont associés. Il faut mieux connaître les processus qui génèrent de la violence et pouvoir ainsi anticiper leurs conséquences. Il faut constituer un réseau de partenaires pour faciliter les échanges de pratiques professionnelles à des échelles différentes, entre animateurs, avec des institutionnels locaux, nationaux et européens. Nous avons aussi besoin d'apprendre à gérer des situations de plus en plus complexes sur le plan social, psychologique et émotionnel. Pour faire un petit bilan rapide du programme de prévention proposé par Drogues et Société, nous pouvons les remercier car ils nous ont permis de nous rencontrer, d'échanger sur nos pratiques professionnelles, avec des intervenants du champ médico-social (comme Mohad Djouab, que nous remercierons aussi à l'occasion !), de la prévention et de la Jeunesse et des Sports. Ils nous ont dispensé un enseignement théorique et nous ont fait part de leur travail au quotidien. Nous avons par exemple abordé avec eux la question de l'évolution des soins et de la prise en charge des usagers de drogues, de la dynamique communautaire en réponse aux politiques publiques ou des mécanismes neurophysiologiques des drogues (toujours avec Mohad Djouab). L'entrée des animateurs dans cette formation nous a permis de bénéficier de ces atouts.

Plusieurs questions se posent. Qu'en est-il pour l'ensemble des animateurs professionnels concernés par ces questions de prévention dans leur réalité ? Comment favoriser l'accès aux connaissances et à la formation ? Comment faire évoluer les pratiques professionnelles de chacun autour de la réduction des risques ? Que faire de nos nouvelles compétences ? Ce sont autant de questions que nous nous sommes posées et qui nous conduisent à vous faire ces propositions aujourd'hui. Nous avons la chance de pouvoir vous faire part actuellement de notre expérience et de vous rapporter des situations vécues et traduites sur le terrain. C'est pourquoi nous souhaitons vous proposer des actions qui favoriseraient la qualité du travail de tous les animateurs. Le nouveau diplôme de l'animation, le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport), ne dispose actuellement pas de psychologie, enseignement qui nous préparerait à la gestion de crises, au stress qu'elles génèrent, à la façon d'appréhender les différents publics et les phénomènes de groupe. Nous serions alors mieux armés pour comprendre les relations humaines, analyser les mécanismes comportementaux des jeunes et réagir de façon plus adaptée. Nous proposons aussi d'intégrer des modules existants dans d'autres formations, une ouverture sur la sociologie (Marine Zecca nous a apporté beaucoup d'éléments et de billes pendant cette formation), cela nous permettrait de mieux comprendre les phénomènes sociaux en France et d'ajuster notre travail en conséquence. Nous pensons qu'un enseignement de base sur le fonctionnement du corps humain (anatomie, biomécanique et neuropsychologie), comme celui que reçoivent les animateurs sportifs, serait pertinent. En effet, il ne s'agit pas d'empiéter sur les compétences de chacun, mais compte tenu de leur polyvalence, les animateurs sont parfois amenés à faire des activités sportives. Les éducateurs spécialisés ont au cours de leur cursus une unité juridique et nous pensons qu'une telle unité qui balayerait la réglementation Jeunesse et Sports, le droit du travail, le droit civil et la législation des mineurs permettrait de mieux fixer le cadre de travail de l'animateur et lui donnerait une meilleure capacité de réponse auprès des jeunes.

Cela fait partie des propositions auxquelles nous avons réfléchi et nous espérons que vous y serez sensibles, que le BPJEPS pourra à l'avenir intégrer ces connaissances dans la formation des animateurs.

Sur un autre plan, il serait important que les collectivités locales mettent tout en œuvre pour pérenniser leurs équipes d'animation et proposer des temps d'échanges, de confrontation, de réflexion sur les difficultés rencontrées, en faisant appel à des partenaires locaux, institutionnels

(CMP, centres sociaux par exemple) afin d'établir un diagnostic dans notre champ d'intervention pour mieux répondre aux besoins du public. Par ailleurs, afin de permettre à tous les animateurs d'acquérir une base de connaissances, nous vous proposons de créer une semaine de sensibilisation à la prévention des conduites à risques, comme celle dont nous avons profité, suivie d'un stage pratique dans une structure autre que la leur. Les objectifs de cette formation seraient liés aux représentations sociales, à la connaissance des produits, aux échanges de pratiques et à la rencontre de professionnels. Dans un second temps, la formation d'animateurs de prévention assurera le suivi et l'accompagnement de projets, tout au long du parcours. Nous sommes nous-mêmes en fin de formation EQUAL et nous allons réaliser un projet qui sera suivi (heureusement pour nous) et nous serons accompagnés dans cette démarche.

Pour conclure, nous souhaitons participer à la construction, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Nous tenons à remercier, au nom de tous les animateurs, tous les intervenants, ainsi que Drogues et Société et tous ceux qui nous ont permis de suivre cette formation.

Nous espérons pouvoir continuer la construction de ce référentiel de compétences...

Isabelle Jeannès,

Chef de projet, Mission de Prévention des Toxicomanies, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) de la ville de Paris

Pourquoi la Mission de prévention des toxicomanies de la ville de Paris s'est-elle engagée dans cette aventure ? Nous avons rejoint le comité de pilotage -qui n'était pas un comité de pilotage de tout repos, je peux en témoigner !- pour parler d'un autre axe d'EQUAL, l'insertion des usagers de drogues. Nous nous sommes trouvés embarqués dans une autre aventure, celle de la professionnalité. Si nous nous sommes ainsi engagés dans ce comité de pilotage pour une nouvelle professionnalité en prévention des addictions et des conduites à risques, c'est parce que cela venait bien rencontrer le positionnement de la Mission, qui pose la prévention des drogues dans une inscription, une approche globale des phénomènes des addictions et des conduites à risques. Dans le cadre de notre mission, les jeunes constituent un des publics privilégiés. Notre intervention ne se situe pas en direct auprès des jeunes mais auprès des professionnels qui touchent des jeunes. La question des premiers usages, des expérimentations est parfois problématique, elle concerne ces professionnels de première ligne que vous êtes, elle traverse aussi le quotidien des jeunes (famille, école, amis...), nous soutenons aussi des interventions en direction de ce « quotidien ». Au sein de la Mission, nous menons des actions de sensibilisation, des formations courtes, nous accompagnons aussi des projets territoriaux, nous connaissons la demande du terrain. Au-delà de ces actions, il y a la question de ce qui se passe après : « Une fois que je suis sensibilisé, qu'est-ce que je fais ? Comment poursuivre, appliquer, intégrer ce que je sais à mes activités ? ». En effet, il ne s'agirait pas que l'on se retrouve avec des professionnels qui voient désormais les questions d'usage, de trafic sans savoir comment agir ensuite. Nous en avons très peu parlé mais nous

entendons souvent sur le terrain des professionnels qui accompagnent des jeunes et qui ne savent que faire des questions de trafic auquel sont liés des publics de plus en plus jeunes. Comment faire et avec qui faire ? Cela pose la question du travail en groupe, en réseau, qui ne s'improvise pas et qui doit être accompagné. Nous sommes donc très intéressés par la formation dont vous venez de parler, qui dure 250 heures. Les formations de sensibilisation que nous proposons, avec des professionnels de terrain (plutôt des éducateurs actuellement) durent six jours. Il s'agit d'une vraie sensibilisation. Cela nous intéresse que l'on puisse maintenant sortir des expérimentations parce que nous savons que les besoins du terrain existent.

Le deuxième intérêt de cette aventure pour la Mission vient croiser le champ de la réduction des risques, Albert Herszkowicz a fait référence tout à l'heure aux besoins de professionnalisation au sein des CAARUD (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues). Cela vient toucher le débat : sommes-nous dans le champ de l'animation ou dans celui de l'intervention spécialisée auprès d'un public spécifique ? Dans votre intervention, vous avez rattaché le projet de formation tel qu'il est pensé et mené au BPJEPS. Les choses n'étaient pas si figées au sein du comité de pilotage. Quand nous avons préparé cette journée, nous n'avions pas pour but de faire salle comble aujourd'hui. Nous avons tous, de notre place, des morceaux de ce vaste projet. Vous pourriez tous être à cette place et si cela avait été possible, nous nous serions mis tous en rond. En effet, pour construire un projet de professionnalisation et de qualification, il faut les compétences des institutions, celles des employeurs, celles des représentants des salariés, celles des formateurs, celles des chercheurs...C'est un vaste projet et je sais que tous autant que vous êtes (c'est ce que nous avons visé en préparant les invitations), vous avez beaucoup à apporter, le débat avec la salle est très important. En ce qui concerne la professionnalisation des CAARUD, nous savons que le besoin est grand. Elle a été pensée et expérimentée. L'intérêt que nous y voyons est qu'elle n'est pas figée sur un niveau d'entrée, il ne faut pas forcément un niveau Baccalauréat, ni plus, ni moins, elle est accessible. Il ne faut pas non plus faire d'angélisme, moins le niveau de conceptualisation est important et plus il faut de tutorat, d'accompagnement et de prise en compte. Cette formation n'est pas restrictive, Marine Zecca pourra développer cet aspect mieux que moi. Nous savons aussi par expérience l'intérêt de mélanger les terrains, il ne

s'agit pas de limiter l'entrée aux professionnels de l'animation avec une entrée « loisirs » ou « quartiers », mais que les personnes qui interviennent auprès de publics spécifiques, notamment les usagers de drogues, soient concernées.

Pour conclure, je pense que cette formation a apporté beaucoup dans la pensée même de la prévention, que l'on « clivait » avant en « primaire, secondaire et tertiaire » et que l'on pense maintenant plus en prévention globale.

Mylène Frappas,
Chargée de mission,
Mission sida toxicomanies, prévention
des conduites à risques, ville de Marseille

Je souhaite tout d'abord vous remercier de m'avoir invitée à me joindre à vous aujourd'hui. Nous travaillons sur les mêmes questions et je pense que ces temps de partages sont essentiels. Mon intervention est à saisir comme un témoignage d'expériences, une participation à votre réflexion. Je parle au titre de la Mission Sida, toxicomanies et prévention des conduites à risques de la ville de Marseille et des partenaires engagés sur la question de la professionnalisation des intervenants de proximité auprès des usagers de drogues. Le projet et la démarche dont je vais vous parler sont riches sous différents aspects, je vais essayer de m'en tenir à celui de la professionnalisation.

L'ensemble des paris contenus dans le projet que je vais vous présenter nous a permis de repérer -et cela me semble un préambule important- que les questions que nous nous posions ne pouvaient trouver réponse exclusivement au niveau local, pour nous Marseillais. Il faut donc les poser à un autre niveau, d'où l'importance de ce temps de travail. Il faut aussi les reposer dans un contexte plus général : celui des dynamiques professionnelles et des mutations d'un champ professionnel, celui du social.

Les agents, les intervenants dont je vais vous parler font partie de ce que l'on appelle l'Intervention Sociale. Ce terme vient signer la difficulté à classer sous l'appellation Travail Social une multiplicité d'agents à statuts variés, une myriade de nouvelles activités, de nouvelles fonctions caractérisées souvent par le faible statut octroyé aux agents, la précarité dans le temps des dispositifs et le recrutement sur ce que l'on appelle les « compétences sociales » plus que sur les diplômes. Pourtant, ces agents assurent une fonction de relation, de vis-à-vis avec le public, dans des

situations souvent complexes et dans un contexte de précarité accrue. En fait, l'émergence de ces nouvelles fonctions arrive au moment où l'on constate une rupture dans le dispositif de professionnalisation propre au champ social. C'est un processus qui avait autorisé pendant longtemps la reconnaissance des qualifications des nouveaux types de professionnels. Si vous observez les métiers canoniques du travail social, vous verrez que c'est ainsi que cela s'est passé, par de nouvelles fonctions, puis reconnaissance et diplômes. Je me réfère là aux travaux de Michel Autès et Jean-Noël Chopart.

Ma présentation prend appui sur un projet de développement du travail de proximité auprès des usagers de drogues mis en place à Marseille depuis 1999 et à partir duquel nous avons mis en chantier la question de la professionnalisation des intervenants. Ce que je tiens à dire tout d'abord, c'est que le travail de proximité auprès des usagers de drogues à Marseille n'est pas né de ce projet. Il y avait le travail des pairs, le travail développé par les associations et l'exigence de « l'aller vers » était portée par les acteurs de la réduction des risques. En 1998, les associations marseillaises font remonter des constats. Il faut être plus nombreux au niveau des intervenants de proximité, pour couvrir plus de territoires. Les moyens mis à leur disposition font qu'il y a une couverture quasi essentielle de l'hyper centre, les quartiers périphériques sont peu touchés. Il faut aller vers de nouveaux usagers et faire évoluer l'offre de service. La réduction des risques vient nous interroger sur les questions de la précarité, de la santé mentale, de l'usage abusif... En 1999, nous nous appuyons sur le dispositif « Nouveaux Services, Nouveaux Emplois », les « emplois jeunes », qui va constituer dans un premier temps pour nous une opportunité financière, afin de pourvoir des postes sur la ville de Marseille, sur des actions d'intervention de rue mais aussi d'encadrement. Autour d'un portage fort et d'une dynamique inter associative et inter institutionnelle, avec une multiplication d'espaces de travail, des comités de pilotage (de vrais comités, par rapport à ce qui a été dit), des comités de suivi opérationnel qui constituent de vrais espaces collectifs de débat, nous prenons le temps de suivre à la lettre l'esprit du dispositif, c'est à dire « faire la démonstration d'une nouvelle activité, d'une nouvelle qualification ».

Le pari collectif, qui nous a renvoyé pendant longtemps à l'absurde, est d'employer des jeunes sans qualifications pour remplir une activité

complexe. Il s'agit d'une véritable rupture avec les recrutements effectués jusqu'alors, qui concernaient des pairs ex-usagers, des militants humanitaires ou des intervenants en toxicomanie, tous portés par des patrimoines de valeurs, d'expériences, de postulats, de méthodologies... A présent, nous recrutons des gens sans ce patrimoine. Ce pari conduit à travailler sur la transmission des savoirs et des compétences, à construire un cadre de travail qualifiant et surtout à mettre à découvert l'activité de travail.

L'expérience, la situation des anciens nous ont appris que dans ce contexte, il y a tension entre logique de qualification et logique de compétences. Le schéma est relativement figé, du côté des compétences, on trouve le travail et l'activité, du côté des qualifications, on trouve l'emploi et le diplôme, ce qui est de l'ordre de la reconnaissance. Nous avons rapidement compris qu'il ne s'agissait pas d'opposer les deux. Nous aurions pu penser par exemple que nous étions du côté des compétences, d'une alchimie floue entre compétences sociales, ressources personnelles et situations de travail, sans aller voir de plus près que le cadre que nous avons créé comme cela, postulat gratuit, produisait de la compétence et tenir cette posture face aux tenants (et nous les avons rencontrés) de la qualification, ceux pour qui la qualification n'est que le diplôme.

Il s'agissait plutôt de travailler à l'articulation des deux logiques. Le processus de production de compétences contribue au processus de qualification et permet de s'engager sur le terrain de la reconnaissance sociale.

Il nous a fallu réfléchir aux conditions à réunir pour contribuer au processus de qualification des agents, prévoir des tuteurs, des coordinateurs, mettre en place une formation, une supervision. Il a aussi fallu engager un travail sur la démarche de reconnaissance (référentiels, validation des acquis de compétences). Par là même, c'était obligé, il s'est agi de définir le contenu de l'activité, de la tâche, d'entrer au plus près du travail concret, le décrire, identifier et nommer les compétences. Ce mouvement contribue d'ailleurs à leur appropriation. Il a également fallu identifier la place de l'activité dans un environnement. « Avec qui ? Comment ? Comment en parler ? Comment transférer les savoirs ? ». Enfin, il a fallu faire évoluer les statuts, pérenniser les fonctions, cela a déjà été dit, mais aussi mixer ces fonctions dans les structures dans lesquelles on travaille et hors structures.

L'accompagnement du processus de qualification s'est fait à travers l'embauche, le recrutement de tuteurs, qui étaient des intervenants de la réduction des risques déjà en poste. La formation s'est appuyée sur

l'identification des compétences mises en œuvre et des compétences requises. Elle a été assurée par un Institut de Formation du Travail Social, qui délivre les diplômes initiaux et comme nous l'avions exigé dans notre appel d'offres, en lien avec un cabinet d'analyse du travail (CATEIS). La formation s'est définie au fur et à mesure de l'observation et de l'analyse de l'activité. Il y a eu un travail permanent d'allers et retours entre le terrain et l'organisme de formation. Je pense que nous sommes très proches de votre expérience.

Pendant les années qui ont suivi, de 2000 à 2002, les référentiels ont été élaborés avec le Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Emploi et les Qualifications (CEREQ), nous avons cette chance grâce à la délocalisation à Marseille, d'avoir ce centre qui remplit une mission de service public et qui a été très intéressé par ce travail.

CE RÉFÉRENTIEL A ÉTÉ CONSTRUIT À PARTIR DE DEUX DÉMARCHES :

- La méthode Etude du Travail En Dynamique (ETED), qui est utilisée communément pour la construction de tous les référentiels métiers. Elle nous a permis le croisement avec d'autres référentiels. Le jargon utilisé est le suivant : « cœurs de métiers », « blocs de compétences », « blocs de fonctions », Etc.

- La démarche socio-clinique est très différente. Il s'agit d'un groupe mixte (anciens et nouveaux intervenants) qui s'est réuni pendant deux ans, toujours avec un chercheur du CEREQ. Il a produit un travail d'analyse de l'activité et donc largement contribué au savoir sur l'activité. C'est un travail d'allers et retours entre la parole, l'écriture, un travail de réécriture jusqu'à produire un objet fini.

Ce travail a été tout aussi important que la formation. Nous avons des choses à en tirer du côté de la validation des acquis de compétences (VAE) et de l'accompagnement de la VAE. Au terme de ces travaux de référentiels, nous abandonnons l'idée d'un métier spécifique et d'une certification spécifique à la réduction des risques qui serait « intervenant en réduction des risques » et nous nous raccrochons aux métiers du social en pleine évolution. Nous retrouvons en effet dans ces référentiels des traits constitutifs fondateurs des métiers du Travail Social. Nous intégrons à notre réflexion la question des grilles indiciaires et des conventions collectives. Sur les fonctions exercées, nous retrouvons progressivement les questions de l'usage des drogues, de la réduction des risques, de

la précarité et de la souffrance individuelle. Autant de questions auxquelles sont confrontés ces mêmes professionnels.

Sur la question des grilles indiciaires et des statuts, je souhaite vous renvoyer à l'article de Didier Demazière dans le Monde Economique de cette semaine, qui pose la question de la reconnaissance des statuts et de celle du métier de médiateur. Cela renvoie à mon préambule. Comment échapper à la sous qualification de certaines personnes dans un champ professionnel ? En même temps, comment échapper à la déqualification du champ professionnel ?

En 2002, nous continuons à travailler à la construction de cadres qualifiants par la multiplication d'espaces de travail collectif, une formation des coordinateurs qui engage déjà une validation des acquis de compétences en perspective sur le Certificat d'aptitude à la fonction d'encadrement et de responsabilité d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) pour les coordinateurs. Nous travaillons en même temps au soutien des individus dans leur démarche personnelle de reconnaissance par la mise en place de bilans de compétences par exemple.

Nous avons mené notre travail au niveau ministériel et le Ministère nous a engagé à conduire une expérimentation de la VAE au niveau régional, avec la DRASS, nous étions vraiment dans le constat fait tout à l'heure. Dans ce travail, il s'est agit d'intégrer le référentiel que nous avons construit au référentiel en construction des éducateurs spécialisés et de définir les conditions de la mise en œuvre de la VAE, avec, bien sûr, tout le travail de modification des représentations des gens qui allaient constituer les jurys.

Je vous ai parlé tout à l'heure des positions figées sur la question des qualifications liées aux diplômes, je peux vous dire que nous avons rencontré les corporatismes sous tous leurs angles. Nous avons repéré les freins mis à cette démarche et à la prise en compte de ces nouveaux métiers.

Aujourd'hui, la VAE a été mise en place, certains y sont entrés et nous continuons à tenter de créer des espaces de travail collectif pour accompagner les compétences sur les questions de précarité, de santé mentale, etc. Nous sommes en train d'établir un travail de bilan auprès des intervenants de la réduction des risques, à partir d'un large questionnaire, pour repérer ce qui fait frein et ce qui permet cette démarche de professionnalisation. Tout n'est pas traité mais ce que je peux vous dire de manière globale, c'est que du côté de la VAE, la lecture « parcours individuel » fait frein. C'est donc à nous de réinjecter du collectif autour de cette démarche. La question de l'absence de pré-requis scolaires

continue à se poser et fait frein également, c'est à nous d'y travailler.

Il y a une absurdité –et là aussi nous avons affaire aux corporatismes– dans les dispositifs de mise en place par les branches professionnelles. Dans notre partenariat, nous avons beaucoup travaillé avec les Fonds Mutualisateurs, qui ouvrent des dispositifs d'accompagnement au-delà des vingt-quatre heures du droit commun, seulement pour les gens ayant des diplômes dans le travail social. C'est une aberration. Cela nous a fait revenir sur la position qui était la nôtre, nous aurions dû aller vers une certification, mais nous ne pouvions pas deviner que les corporatismes allaient jouer à ce point-là. En ce qui concerne les autres, certains entrent dans la VAE, la solidarité joue beaucoup. Ceux qui réussissent à entrer sont dans des associations qui continuent à produire des cadres qualifiants de travail, avec des formations internes, un véritable encadrement. Les personnes travaillant dans des associations en difficulté ont du mal à entrer dans la VAE. Il y a donc nécessité de continuer à construire des propositions collectives.

Le point positif est celui des CAARUD (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues). L'institutionnalisation donne un statut à ces intervenants, permet d'envisager maintenant une véritable trajectoire de professionnalisation, avec un risque apprécié, celui que l'institutionnalisation renvoie au repli sur chacune des structures et casse ce travail collectif produit.

Pour conclure, je pense qu'il s'agit d'une dynamique jamais achevée, il ne faut pas lâcher ! Je retiens les propos de Nicole Maestracci aux journées de l'Association Française pour la Réduction des risques, ce que nous pratiquons sur ces domaines spécifiques, il faut le dire ailleurs et ne pas jouer uniquement dans nos champs d'activité. Il faut aller faire valoir ces compétences-là afin d'observer si elles sont opérantes dans d'autres secteurs- et elles le sont. Enfin, il faut accélérer les temps institutionnels car il y a une usure chez les professionnels.

Pour une telle accélération du côté de la reconnaissance et du côté des parcours de professionnalisation, il faut essayer de travailler ensemble, au niveau national, comme ce que nous faisons ici.

Didier Touzeau, Médecin Directeur de la Clinique Liberté, Bagneux

Je vous remercie pour cette invitation. J'avoue que je vais avoir un peu de mal à m'exprimer après cet exposé remarquable car je trouve que les choses ont été très bien posées.

Je suis chef de service dans un hôpital et en même temps responsable d'une équipe de réduction des risques. Je suis donc à la fois employeur et employé de l'hôpital, j'ai invité ma directrice des ressources humaines, mais je crois qu'elle n'est pas venue, ce qui est assez significatif... Je souhaitais qu'elle entende ce que j'allais dire, je lui enverrai mon intervention par écrit...

La clinique Liberté a été fondée il y a plus de dix ans, avec Anne Coppel, sur deux principes qui nous étaient chers, complètement intégrés dans nos pratiques quotidiennes et qui ne se discutent pas. Il s'agissait d'une part, de la prévention par les pairs, que l'on avait apprise avec un certain nombre de personnes dans cette salle, c'est-à-dire travailler sur le terrain et faire en sorte que les messages passent. L'auto-support en est une déclinaison, cela fait partie de notre mécanisme institutionnel. Le deuxième principe était l'association dans notre travail de ce que l'on nomme les « counselors » aux Etats-Unis, pour tenter d'introduire un nouveau type de professionnels, non envisagé jusque-là.

Nous avons vu tout à l'heure les limites de ce type d'expérience quand dans un contexte compliqué, les seules réponses qui sont faites lorsque l'on pose le problème de ces « counselors » sont : « *Ils n'ont qu'à passer un diplôme, faire une validation des acquis d'expérience...* » J'avoue que je m'étais aussi accroché à ce conformisme, je disais ainsi aux collègues qu'ils n'avaient qu'à passer des diplômes, continuer à travailler et faire semblant de passer les « machins » proposés pour s'intégrer sans problèmes au « grand fonctionnement de la machine hospitalière » car c'était l'objectif. Nous les appelions les « animateurs » car nous n'avions pas réussi à trouver un terme à l'intérieur de l'hôpital. Le terme « éducateur » ne me

plaisait pas, je me voyais mal éduquer des gens de trente, quarante ans, cela n'avait pas de sens pour nos patients qui venaient dans une institution. D'autre part, les gens qui sortaient des écoles d'éducateurs ne remplissaient manifestement pas les fonctions demandées. Ce problème retrouve une actualité avec les communautés thérapeutiques que l'on nous a promises. Il va bien falloir mettre un certain nombre de personnels dans ces communautés, qui ne pourront pas être des éducateurs, ni des animateurs. Il s'agira forcément d'ex-usagers, c'est quand même la base des communautés thérapeutiques! Il va donc falloir réfléchir à nouveau à ce problème. Nous avons peut-être là une fenêtre, comme on dit en politique, pour ressortir un dossier, c'est un peu ce que je souhaite faire ce matin. Je pense que ce débat a été difficilement posé. Je voudrais vous rappeler un autre élément très intéressant, la conférence de consensus sur les traitements de substitution. Nous avons tous énormément entendu parler du Subutex®. On nous a dit : « *Vous allez faire de la méthadone car le subutex n'est pas bien...* » Lorsque l'on observe les travaux de la conférence de consensus et l'analyse des professionnels qui contribuent au succès des traitements à l'intérieur des centres, on s'aperçoit qu'il y a des gens complètement absents, ce sont les infirmières (c'est très étonnant, ce sont pourtant elles qui distribuent les médicaments tous les jours) et ces fameux « counselors ». Nous savons, au niveau international, que le succès des traitements est lié à la qualité de l'alliance thérapeutique passée avec les patients. Il est donc très impressionnant que l'impasse soit faite sur ceux dont la fonction est justement de passer cette alliance ! Pendant ce temps, on glose sur le subutex... Le champ est donc bien posé, ce médicament est probablement l'enjeu de tensions énormes, mais je veux vous inviter à vous demander quelles sont les tensions sous-jacentes. On nous demande d'accueillir dans les centres des personnes qui ne sont pas bien suivies en médecine de ville, pour des raisons assez évidentes et il faut s'en occuper, avec des gens capables de percevoir les problèmes. C'est au travers de cette difficulté des traitements que l'on voit la place de ces personnels. Elle se définit d'elle-même par la complexité de la prise en charge de ces patients. Je ne suis pas brillant comme ma voisine sur tous les mécanismes en place, je ne comprends pas toujours toutes les logiques institutionnelles. J'étais dans ce champ il y a une vingtaine d'années lorsque nous avons commencé à lancer ce programme de terrain, nous faisons passer le BEATEP,

nous nous disions que nous ferions un module, j'en suis resté là. Les choses ne sont pas résolues vingt ans après et je suis un peu inquiet.

Comment pourrait-on tenter de comprendre ces « conseillers » ? Quand je fais venir tel ou tel médecin inspecteur, on se dit c'est formidable, ils servent le café, répondent au téléphone, gèrent les problèmes de violence, plus besoin de vigiles... On en fait des sortes de « supers secrétaires », c'est le fantasme des gens sur ce type de fonction. On ose à peine dire que ce sont des ex-usagers de drogues. Je me souviens ainsi d'un directeur des ressources humaines à l'hôpital Paul Brousse, qui m'avait demandé un certificat dans lequel je me portais garant du casier judiciaire de Monsieur X en vue de son embauche, pour être « couvert » en cas de problèmes...

Pour moi, ces « conseillers » sont des travailleurs du savoir comme les autres, comme un médecin, comme une infirmière, je pense qu'il faut prendre le problème ainsi et se libérer de toutes ces représentations qui nous encombrant dans l'analyse de leur travail. Quelle est leur tâche ? Quelle autonomie leur laisse-t-on et comment peuvent-ils se gérer au sein des équipes ? Quelles sont leurs responsabilités ? Dans quelle mesure l'innovation qu'ils apportent est-elle prise en compte ? J'entends beaucoup parler de l'enseignement qu'ils doivent recevoir, mais ce qui me semble essentiel c'est ce qu'ils enseignent aux autres. Comment s'occupent-ils directement des patients ? Ce n'est pas la quantité de production qui est en jeu mais la qualité de leur intervention. C'est exactement comme un professeur dont on se fiche de connaître le nombre d'élèves, ce qui nous intéresse c'est ce que savent les enfants au sortir de la classe. Si j'ai un problème avec un patient et qu'un « conseiller » est capable de s'en occuper, c'est énorme pour la suite des événements. On me dit que ça coûte cher, bien sûr que cela a un coût, mais cela rapporte gros.

Comment peut-il travailler au même titre que les autres à l'amélioration, comment est-il associé à ce travail ? A partir de ces définitions, on peut voir que le « conseiller » n'est pas un travailleur manuel, mais un travailleur du savoir. Néanmoins, il peut être un travailleur manuel, au même titre qu'un chirurgien qui sait bien opérer, au risque de choquer les esprits. Face à un patient qui demande des soins, le « conseiller » doit être capable de faire le diagnostic du problème et de remettre des seringues. Je ne me sens pas de remettre des seringues quand je suis seul dans mon bureau en tant que médecin, mais lui, lorsqu'il prend ces décisions, sachant qu'elles ont une implication de prévention, c'est un vrai travailleur manuel, il faut savoir sortir la seringue, au bon moment... D'une certaine façon c'est un technologue et cette compétence-là doit être

reconnue. C'est un problème très compliqué. Nous, les médecins, sommes éduqués à décider de tout, pour tout le monde, c'est un peu l'histoire du pouvoir médical. Ce que l'on voit chez ces collaborateurs (je n'aime pas le terme professions paramédicales), ce sont des techniques différentes, comme la différence qu'il peut y avoir entre les techniques d'une sage-femme et celles d'un obstétricien. Ce sont donc de vrais métiers qui viennent s'additionner avec un certain nombre de compétences. Comment essayer maintenant d'améliorer cette professionnalisation ? Je crois que le piège de la validation des acquis d'expérience, des diplômes c'est que nous avons la réponse avant d'avoir posé la question. Je m'inscris tout à fait dans une démarche, après les CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques d'Usagers de Drogues) et les opérateurs de terrain définis tout à l'heure, qui poursuivait un travail pouvant être un débouché dans les institutions de soins, avec une sorte d'action pilote à généraliser ensuite. Il s'agirait de faire d'abord des petits groupes et d'amener progressivement des changements dans les organisations, en valorisant celles qui ont déjà pris cette option.

J'avais beaucoup d'autres choses à dire, mais je vais m'arrêter là pour rester dans le cadre de cette table ronde.

Pierre Leyrit,
Directeur de Coordination Toxicomanies, Paris

Il est toujours compliqué de parler après les interventions brillantes des uns et des autres, qui ont apporté des éclairages variés ! Je remercie Drogues et Société de me permettre de m'exprimer aujourd'hui car nous sommes de nouveaux arrivants dans ce travail-là. Cela nous a intéressé de venir apporter nos interrogations (plus que nos réponses) autour de ce comité de pilotage.

La spécificité du travail que nous menons sur le nord-est parisien, essentiellement le dix-huitième arrondissement, nous a conduit à nous poser beaucoup de questions sur ces articulations. Nous sommes un dispositif de médiation sociale, travaillant sur les conflits entre les toxicomanes et les habitants du quartier, dispositif issu et né de la volonté des associations travaillant à la réduction des risques. Nous en sommes venus à nous dire qu'il y avait quelque chose à construire, un nouvel étage, du côté de l'intervention en direction des usagers de drogues engagés dans des consommations de longue date, puisqu'ils bénéficiaient de ce dispositif de réduction des risques. La question des rapports pouvant exister avec les habitants nous a mené à nous demander ce qui faisait qu'il y avait aujourd'hui une forme d'impuissance du dispositif de réduction des risques pour répondre aux attentes des usagers et des habitants. Comme l'ont dit Didier Touzeau et Mylène Frappas, le travail sur la qualification professionnelle autour des CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques d' Usagers de Drogues) va peut-être poser à nouveau la question de la requalification des modalités d'intervention des agents de réduction des risques. Nous nous sommes aperçus que si l'on voulait travailler sur ces dimensions de territoire, de conflits, sur ces demandes des habitants, il fallait trouver des alliés autour des personnes très incommodées par la présence d'usagers de drogues. En effet, au-delà de cette incommodité,

certaines questions posées tournent de manière très précise autour des représentations, des difficultés, des angoisses rencontrées, tant vis-à-vis de la toxicomanie elle-même de ce qu'elle peut révéler comme problèmes beaucoup plus importants sur les territoires. Ces questions sont diverses. Nous nous rendons compte que les dispositifs de réduction des risques à proprement parler n'ont pas de réponses directes à apporter. Il nous a paru tout à fait essentiel de nous retourner vers d'autres intervenants, notamment vers les dispositifs d'animation, de prévention, vers les centres sociaux, pour « travailler une réponse » avec les habitants. Ce travail ne doit pas se faire seulement avec nous, qui arrivons comme des techniciens à qui l'on aurait délégué des réponses, mais avec une sorte de médiation sociale sur les questions de toxicomanie, avec des intervenants spécialisés pour apporter des réponses, indépendamment du champ de la réduction des risques et indépendamment des champs de la prévention, de l'animation.

L'impuissance que l'on a saisie reprend la question qui a été posée au départ, c'est à dire la question du collectif. Les intervenants de l'animation disent qu'ils mènent des actions dans une dimension collective et que lorsqu'il s'agit de rentrer dans un dispositif de prévention, il faut rentrer dans des rapports très individualisés avec les personnes, ce pour quoi ils ne sont pas qualifiés. Ce n'est pas l'objet de leur travail, s'ils doivent aller vers quelque chose d'une autre nature, ils veulent avoir des apports de compétences dans ce sens. Il y a donc toujours cette limite, cette frontière entre les différents métiers. Lorsque nous nous rapprochons des collègues de la réduction des risques, nous tombons sur le problème inverse, quels que soient les dispositifs mis en place. Les gens sont habitués à un travail assez individuel avec les usagers. Dans les lieux d'accueil tels qu'ils existent aujourd'hui, il est très difficile d'organiser un travail collectif. D'ailleurs, si l'on considère les préconisations données dans les référentiels métiers des CAARUD, la question des suivis individualisés renforce cette idée que ce contact va se faire dans une dimension individuelle, héritée du fait que la réduction des risques est pensée autour du rapport médical, du colloque singulier, d'une rencontre singulière, avec un usager, un parcours. Il y a une sorte de miroir entre les intervenants de l'animation, qui sont dans une approche collective, qui nous disent avoir besoin d'une qualification pour le travail individuel et les gens des CAARUD -je parle de l'expérience très circonscrite de mon

territoire- dont l'approche très individualisée avec les usagers les mène dans une impasse. Ils sont en effet dans un rapport de longue date avec eux, sans pouvoir faire émerger de perspectives. Il faudrait certainement une dimension de travail plus collective.

Je crois que les uns et les autres s'attendent. Les professionnels de la réduction des risques s'interrogent sur leur capacité à mener un travail plus collectif et ceux de l'animation s'interrogent sur la nécessité de rentrer dans un travail assez individuel.

**De mon point de vue,
un des enjeux de la qualification
est de mettre de la prévention
dans un travail collectif.**

DÉBAT AVEC LA SALLE

Michèle Brian,
Médecin Inspecteur, DDASS 94

Je tiens à souligner l'intérêt de cette journée et je remercie Drogues et Société et le projet EQUAL qu'ils ont mené. Ce que vous apportez de très intéressant par rapport au monde de la Santé Publique en général (pas seulement au niveau de la prévention), c'est que l'animation ou le « counseling » -il faudrait en effet trouver un terme adapté qui ne fasse plus référence qu'aux loisirs- est un savoir faire, un métier, une technologie élaborée par des gens qui, sur le terrain, se sont trouvés bien obligés de faire ce métier. Il faut partir de ce métier déjà élaboré, avec des variantes suivant les lieux et les problématiques territoriales au lieu de dire que l'on va créer un nouveau métier de la prévention et de la réduction des risques. Cela reviendrait en effet à balayer tout ce savoir faire élaboré en fonction des besoins et de la demande des usagers de drogues, qui fonctionne, comme l'a dit Didier Touzeau. C'est donc tout l'intérêt de partir de ce savoir faire déjà construit pour arriver à une professionnalisation ou une qualification puisque derrière, il y a tous les problèmes des statuts, de la reconnaissance, des rémunérations, de ce que l'on accorde aux employeurs pour qu'ils puissent payer leurs employés... Je pense que le problème est bien posé, il part d'une réalité des usagers et non d'une conception pédagogique sur ce que l'on penserait être le métier. Je suis très contente que l'on parte de là, je pense que cela permet beaucoup d'économies financières, que cela évite de balayer un savoir faire et de renvoyer des gens qui ont beaucoup travaillé sur le terrain. Il est d'ailleurs très intéressant de savoir que vous ne partez pas d'un type d'utilisateur, de produit, de trajectoire, mais que nous sommes sur un territoire, face à des problématiques qui évoluent et que toute cette technologie est évolutive par essence et réactive.

Jacqueline Rondepierre,
Psychologue, Mission Toxicomanie Sida,
Conseil Général du Val-de-Marne

Je voudrais poser une question à Mylène Frappas. Je souhaite que vous me précisiez comment vous vous « êtes repliés » d'un coup sur le

métier d'éducateur spécialisé alors que vous avez très bien balayé le champ de l'animation qui vient d'être décrit, avec toute cette complexité. Vous avez précisé que vous vous « étiez repliés » du côté du social, je me demande pourquoi vous n'avez pas justement continué à développer quelque chose dont les bases étaient déjà bien débroussaillées...

Mylène Frappas

Nous ne sommes pas rentrés du tout sur le terrain de l'animation car nous étions sur le champ de la réduction des risques, qui nous conduisait à d'autres réalités. Nous aurions pu rentrer par ce terrain-là après, sur l'articulation avec la prévention des conduites à risques et celle des usages problématiques, mais cela n'a pas été le cas. Il y a eu ensuite la question des croisements de référentiels, où le règlement construit avec le CEREQ mettait en évidence le doublement de cœur de métier, notamment autour du métier d'éducateur spécialisé. Enfin, même si la loi de modernisation sociale ouvre la porte à la question de la validation des acquis d'expérience (VAE), encore faut-il que le chantier de la mise en place de l'accès aux diplômes par la VAE soit opérant. Il y a eu une opportunité évidente avec la mise en place de la VAE pour le diplôme d'éducateur spécialisé et la sollicitation que nous ont fait le Ministère, la DRASS, le CEREQ, l'ensemble des ministères de tutelle, les fonds mutualisateurs, l'ensemble des partenaires, sur une expérience VAE au niveau de la région. Il s'agit donc aussi d'un concours de circonstances, c'est pour cela que je trouve que l'échange que nous avons aujourd'hui est intéressant et que cette ouverture que vous donnez, aussi bien sur la question de l'animation que sur celle du « counseling » est à prendre en compte, à intégrer. Cela fait partie de blocs de compétences identifiés. Ce sont des parcours de professionnalisation à construire et non un parcours type.

Christine Relecom, Adjointe au Maire, Marolles-en-Brie

J'ai deux mandats, en charge du CCAS et de la Jeunesse. Après tant d'années à travailler auprès de mes concitoyens, j'ai quelques remarques à faire.

Ma première remarque est que nous sommes en demande de diplômes en matière de prévention. Nous avons une Maison des jeunes, avec cinq ou six animateurs pourvus du BEATEP, qui ne sont pas formés pour

faire ce que nous leur demandons. Ils nous le disent, nous les entendons, mais quelle est la solution ? Nous ne pouvons pas aller plus loin en tant qu'employeur et au sortir de leur formation, ils ne peuvent qu'apprendre sur le tas. C'est donc très incohérent. Leur professionnalisation n'est pas reconnue, n'est pas valorisée, n'est pas suffisamment prise en compte. Nous nous retrouvons avec des jeunes en demande de soins, d'accompagnement et des animateurs en demande de formation dans le domaine bien précis de la prévention. La commune a des employeurs en demande de diplômes et nous sentons que l'Etat va nous mettre petit à petit en charge de jeunes de plus en plus difficiles, voire délinquants. Donnez-nous donc quelque chose ! A qui peut-on le demander ? Il faut absolument sortir de cette espèce de flou artistique.

Par ailleurs, j'ai envoyé deux animateurs en formation EQUAL cette année, dont l'une est directrice des centres de loisirs, des accueils périscolaires. Comment oublier que la prévention commence à la parentalité ? Comment oublier que nous en sommes aujourd'hui à la deuxième génération de toxicomanes, que chez nous, dans un petit village nouvellement bourgeois, nous avons des enfants en primaire qui ramènent le matériel de toxicomanie de leurs parents ? Il faudrait quand même ouvrir les yeux, nous ne sommes absolument pas uniquement dans la prévention d'une conduite addictive des jeunes d'une certaine tranche d'âge. Nous en sommes à la prise en charge d'une parentalité. Les PMI ont déjà une ouverture là-dessus, mais sur nos territoires, les enfants arrivent en maternelle, il faut donc qu'à l'accueil en maternelle, ainsi que dans tous les services périscolaires dépendant de la commune, nous ayons à l'esprit une ouverture sur la prévention. Qui met-on en situation de gestion des centres de loisirs, d'accueil périscolaire ? Des animateurs, bien évidemment ! J'ai été sciée quand j'ai vu que le nouveau diplôme, le BPJEPS, sortait sans module de prévention... Combien d'années va-t-on encore attendre ? C'est effrayant. Quand j'ai envoyé cette animatrice en formation de prévention, tous les acteurs locaux m'ont demandé pourquoi faire de la prévention en maternelle. Et bien, tout existe en maternelle : aide à la parentalité, situer et faire baisser l'agressivité, hygiène alimentaire, racisme, discrimination... Pourquoi ne pas s'attaquer au problème dès le début ? Pourquoi toujours le prendre en milieu de parcours ? C'est très difficile à vivre, aidez-nous !

Thierry Vernert,
 Coordinateur actions de proximité,
 Service municipal de la jeunesse, Saint-Ouen

Je souhaite rebondir après l'intervention de Pierre Leyrit, sur les champs professionnels, la rencontre actuelle entre les éducateurs spécialisés et les animateurs. Il y a en effet des « zones frontalières » qui sont en train de se rencontrer. C'est très important, nous y travaillons. Je rebondis aussi sur ce qui a été dit précédemment, les animateurs sont effectivement « mis à toutes les sauces », en maternelle, en primaire, au collège, au lycée, peut-être bientôt à la fac... Cela répond apparemment à une crise de société, sur de nombreux champs, l'éducation, la parentalité, les conduites addictives, la sécurité routière (selon la politique du moment). L'animateur a bon dos, je peux le dire car je suis animateur. Le champ est très large, de la petite formation d'une semaine à un éventuel grand module de 250 heures, en passant par la VAE (avec un tuteur rémunéré si possible, ce serait bien aussi), comment ne pas se perdre dans les interrogations que nous avons aujourd'hui ? C'est une question prenante, je pense que « le politique » et les « finances » ne sont pas loin pour y répondre, en tous les cas je l'espère. Il ne faut pas trop se perdre, il y a des interrogations passionnantes, je suis tout à fait pour ce que l'on est en train de faire aujourd'hui, pour ouvrir les portes entre les professionnels, pour voir de nouveaux emplois se créer finalement. Je suis très intéressé par le métier de « counselor », je souhaiterais en avoir une « bonne grosse définition ». Je peux comprendre que des professionnels sont dans le trouble, que certains éducateurs spécialisés s'éloignent du terrain, que des animateurs sollicités sur de nombreux champs sont perdus et demandent des formations. On doit aussi interroger d'autres métiers, par exemple les assistants sociaux. Il y a aussi la question du positionnement du Conseil Général... Tout cela me paraît important et je souhaitais vous interpeller là-dessus.

Marine Zecca

Je souhaite vous poser une question. Comme vous travaillez à Saint-Ouen, vous avez dû entendre des échos d'un processus en œuvre là-bas depuis un certain temps. Je me demande si ce foisonnement de questions ne trouve pas au moins une voie, à travers ce qui est engagé avec les animateurs de la ville, pour lesquels au cours d'une année, outre la sensibilisation puis la formation, nous sommes parvenus me semble-t-il

à formaliser des pratiques existantes dans les différents domaines de prévention. Cela prend du temps, comme l'articulation entre le collectif et l'individuel que l'on renvoie toujours dos-à-dos. Lorsque l'on suit pendant plusieurs années des expériences, on voit que ceux qui sont entrés progressivement dans la relation duelle s'inscrivent dans des dynamiques plus coopératives, et inversement. Les besoins émergent à différents moments du processus. Il n'y a pas de délimitation à faire entre les deux formes de travail, les uns et les autres peuvent être formés à l'une et à l'autre, suivant les contextes, les classes d'âge, leurs désirs, leurs capacités, leurs volontés... En effet, tout le monde n'a pas envie d'être dans une relation duelle.

Actuellement, nous avons réussi à dégager un certain nombre de modèles de prévention très distincts les uns des autres, avec l'ensemble des villes sur lesquelles nous travaillons depuis des années.

(S'adressant à Christine Relecom) J'ai envie de t'interpeller lorsque tu dis : « Que faites-vous pour nous ? ». Je suis désolée, tu es dans le comité de pilotage, nous faisons ensemble et c'est ensemble que nous avons trouvé des méthodes. Dans cette ville, avec les animateurs, dans les deux champs distincts, nous arrivons progressivement à distinguer des pratiques, des complémentarités de pratiques, des compétences incontournables à acquérir, des moyens pour les acquérir et trouver les ressources. Nous en sommes à ce point-là. Comment rebasculer dans des politiques publiques sur des classes d'âge, sur des actions ? Nous ne pouvons pas nous passer d'un travail simultané avec les financeurs.

Chérif Hadrouga,
 Coordinateur des activités à la Maison pour Tous
 Pompidou, Maisons-Alfort

Je souhaite appuyer les dires de Madame la Maire adjointe et répondre à la première personne qui a pris le micro, à propos du terme animateur. Il est vrai que l'on a créé beaucoup de postes d'animateurs ces dernières années, animateurs polyvalents, animateurs de la petite enfance, etc. On peut se demander en effet ce qu'est un animateur, on lui met un nez de clown et il anime la soirée ? Ce que je souhaite appuyer, c'est que l'an dernier, comme l'a dit Zorica Kovacevic, nous faisons partie de la « Star Académie 1 » et que nous participions à la table ronde de la conférence de décembre 2005. Nous avons revendiqué beaucoup de choses, cela avance petit à petit, pas assez vite malheureusement. Au niveau de

notre professionnalité, nous avons demandé un module, une formation pour accroître nos connaissances, enrichir nos savoirs, afin d'intervenir au mieux dans nos structures quelles qu'elles soient. Les animateurs sont maintenant présents dans toutes les structures de France, ils existent et servent partout. Nous n'avons pas eu la revendication de créer un nouveau métier qui serait celui d'animateur de prévention, nous avons demandé la création de ce module, intégré au BPJEPS ou autre diplôme, avec des heures dirigées par des professionnels de santé, psychologues, médecins, Etc. Cela nous permettrait par exemple de gérer la situation, lorsque l'on a passé six mois à préparer une soirée avec son public et qu'à vingt-trois heures - alors que l'on est en pleine soirée brésilienne (ou autre !)- un jeune arrive dans un état que l'on ne connaît pas. Nous pourrions alors réagir face à son agressivité et faire face au conflit. En effet, qui peut-on appeler dans un pareil cas ? Les professionnels de santé ? A dix-neuf heures, leur journée de travail est terminée.

Il faut arrêter un petit peu de se cacher, certains le font par vocation parce qu'ils sont militants, les autres non. Nous voulons être formés pour répondre nous-mêmes, à n'importe quelle heure, lorsque ce genre d'événements se produit, pour être capables de donner des réponses dans l'urgence.

Marguerite Arène,

Responsable de la Mission de Prévention des Toxicomanies, Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la ville de Paris

Ce que nous avons entendu est très riche et apporte beaucoup de matériel pour alimenter la refonte des diplômes. Ces expérimentations durent depuis longtemps, Marine Zecca, par exemple, y travaille depuis dix ans, des communes se sont engagées dans le cadre de la politique de la ville... On voit bien qu'il y a une traduction structurelle aussi bien pour la prévention des conduites à risques que pour la réduction des risques, avec par exemple les CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques d'Usagers de Drogues), il est vrai que cela fonctionne. Pour ce qui est des diplômes, je ne ferai pas l'exégèse ici je ne suis pas compétente, mais je peux dire que c'est la chose la plus difficile à faire évoluer. Si l'on considère le Plan Addiction, on constate qu'il y a enfin quelque chose ayant à voir avec les addictions dans les formations de médecins. Cela fait quand même depuis les années 80 que l'on parle de réduction des risques. Cela devient vraiment urgent !

J'ai envie de proposer deux choses. Je n'ai pas suivi vos travaux du comité de pilotage, mais je suis tout à fait d'accord avec Marine, opposer le collectif à l'individuel est une erreur, tout le monde a besoin de savoir faire les deux. La médiation est un concept nouveau, qui va avec ce terme de « counselor ». Je pense qu'il faut vraiment armer les professionnels. En effet, c'est la personne qui est le plateau technique des métiers du social et de l'animation, on fait avec sa personnalité, que l'on soit assistant social, ancien usager de drogues, animateur, etc. Il faut donc mettre ces anciens usagers pouvant avoir une fonction de «counselor» (ou autre), dans la Validation des acquis d'expérience (VAE), dans le « bagage ». Ce besoin d'être reconnu par les diplômés, par le parcours professionnel est aussi bien celui des métiers de l'animation, de la prévention spécialisée que des assistants sociaux, dont nous n'avons pas parlé, également demandeurs. Il faudrait peut-être fonctionner sur le modèle des diplômes universitaires, je ne sais pas si c'est possible car il y a plusieurs ministères, plusieurs niveaux, mais il s'agirait de mettre en place des modules compatibles et intégrables aux différentes filières professionnelles. Voilà une première proposition concernant les professionnalités, les métiers, la reconnaissance des compétences et l'adaptation aux besoins de la société.

Pierre Leyrit a parlé tout à l'heure des parcours de l'individualisation dans le cadre des CAARUD, du travail en réseau et de l'articulation des uns aux autres. Je pense que nous avons peut-être une responsabilité en tant qu'institutions, collectivités, services de l'état (et autres), pour outiller ce qu'on appelle les réseaux, les parcours, etc. Il y a une espèce de champ où les associations sont censées « faire réseau », répondre à des appels d'offre, c'est un peu comme si l'on secouait le tout pour voir ensuite ce qui ressort dans l'écumoire... Lorsqu'on considère la réduction des risques, on voit bien le A comme accueil, accompagnement, sous-entendu aux soins, et si l'on insiste là-dessus, c'est bien parce que ces décennies de boutiques n'ont pas forcément conduit au soin. C'est compliqué, ça ne va pas de soi et ce n'est pas pour cela que l'on est mauvais. Dans la notion de boutique, il y avait quelque chose de l'ordre de la temporalité un peu laissée en vrac. S'il n'y a pas d'incitation, s'il n'y a pas une ouverture sur une analyse de la dynamique, on ne peut culpabiliser les boutiques en leur disant : « personne n'accède aux soins », il faut se demander comment aider à cet accès, à l'insertion... Il n'y a pas que l'accès aux soins qui peut être apprécié comme un succès. Pour en revenir à ma proposition, il me semble que l'on pourrait peut-être imaginer dans le cadre des appels d'offre et autres, que les tutelles suivent, aident et analysent l'évaluation de ce qu'on appelle un parcours, même si cela

prend beaucoup de temps et si personne n'en dispose vraiment, histoire de ne pas rendre les CAARUD seuls responsables de leurs difficultés. Il s'agirait de fonctionner un peu sur le modèle de la réduction des risques, la dotation régionale des réseaux, même si c'est contraignant et si de nombreux réseaux y ont laissé des plumes, voire la vie. Ce serait un effort de conceptualisation, d'aide concrète à l'évaluation et à la mise en place de ces fameux parcours.

Evelyne Conchon,
Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse,
DDJS de Seine et Marne

Je ne suis pas spécialiste de la prévention, mais j'accueille très régulièrement des personnes dans le cadre de demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE), pour des diplômes de Jeunesse et Sports, avec des parcours très atypiques. Il est vrai que le champ de l'animation est extrêmement large, puisqu'il couvre à la fois les loisirs tous publics et l'animation sociale, pour reprendre une terminologie identifiée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la vie associative. Nous n'avons parlé que d'un diplôme ce matin, le BPJEPS, il y en a d'autres depuis le 22 novembre, ce qui indique des positionnements professionnels différents. Nous avons donc une logique d'animation d'un côté, identifiée par le Ministère, et de l'autre côté, nous avons une logique de positionnement par rapport aux pairs professionnels, ou par rapport aux partenaires. Je crains que ce que l'on retienne de ce moment, concernant les contenus de formation, soit le clivage entre les éducateurs et les animateurs, alors que dans l'accueil les personnes en demande de VAE, ce clivage est très flou. Il serait dommage que ceux qui cherchent à être reconnus dans leurs rapports et leur identité professionnelle auprès des partenaires (collectivités, institutions, associations), perdent au change de la reconnaissance par la VAE. Ce problème se pose dans le cadre de la prévention, mais il existe aussi dans d'autres domaines, notamment dans celui de la culture où il n'y a pas d'identités professionnelles claires.

Christine Caldéron

La journée n'est pas finie et j'espère que vous ne repartirez pas avec cette frustration. Cet après-midi sera consacré aux éléments de la formation et aux parcours professionnels.

Denis Bénard,
Animateur de prévention ANPAA 75

Je suis un routard de l'animation, j'ai en effet commencé mon engagement en tant qu'animateur dans les années 80, au bon temps de l'associatif. On faisait alors déjà de la prévention, sans la nommer, j'étais dans le Quatre-vingt-treize à cette époque. C'était du lien, avec les familles, avec les jeunes, c'était aussi le début de la toxicomanie et des problèmes qui en ont découlé très rapidement pour ces jeunes. Il n'y en a d'ailleurs plus beaucoup aujourd'hui dans ces quartiers... Je fais ensuite un saut jusqu'aux années 90, où l'on voit la professionnalisation de l'animation dans la fonction publique. Je fais partie de ces personnes qui se sont battues pour la création de diplômes, de concours, etc. Aujourd'hui, nous parlons de la professionnalisation de la prévention spécialisée. Je suis ravi qu'il y ait toutes ces passerelles, tous ces échanges entre les institutions et le terrain. Mais si je fais un comparatif avec le métier de médecin, tout comme il y a des médecins généralistes et des médecins spécialisés, il y a également des animateurs généralistes et des animateurs spécialisés, dont je fais partie aujourd'hui. Je crois qu'il faut intégrer la prévention dans la formation des animateurs généralistes. Les jeunes animateurs présents sur les quartiers ont besoin de billes, de relais, d'adresses et de sensibilisation, afin d'être capables d'en parler aux plus jeunes qu'eux. Il faut donc absolument intégrer la prévention à la formation généraliste. La prévention spécialisée est nécessaire, on parle de diplômes spécifiques, c'est très important. Il ne faut pas leurrer les personnes qui vont s'y engager, cela prend du temps. Un médecin spécialisé a plus d'années d'études qu'un médecin généraliste, c'est la même chose en animation spécialisée. Il faut prendre appui sur ces animateurs et ces éducateurs spécialisés, entre lesquels la frontière est très fine, pour construire ces formations. Je vois que c'est bien le sens de la démarche.

Patricia Echevarria,
Mission départementale de prévention des conduites
à risques, Seine-Saint-Denis

Je participe au comité de pilotage de cette formation, de cette action innovante, que je trouve d'une grande utilité. Je me projette surtout à la place des futurs employeurs ou financeurs, je m'aventure peut-être trop en parlant en ces termes pour le Conseil Général... Je peux néanmoins

témoigner du besoin qui existe, pas seulement pour la formation des professionnels, mais essentiellement pour la reconnaissance de leurs propres compétences préalables à la formation. C'est en effet à partir de ces compétences acquises sur le terrain, souvent seul ou en s'appuyant les uns sur les autres, qu'il faudrait formaliser et créer des modules qui pourraient — contrairement à ce que certains pensent — s'exporter ailleurs, pour des professionnels ayant un autre statut. Aujourd'hui, la formation, sur tous les terrains, concerne le travail autour du lien car lorsque nous parlons de prévention, nous parlons essentiellement du lien. Qu'est-ce qui va créer du lien et des espaces dans lesquels les personnes vont pouvoir se retrouver ? C'est fondamental, en particulier pour les personnes qui vont mal, qui ont accumulé des difficultés économiques, des problèmes d'insertion, d'estime de soi, de couple, de sexualité, de parentalité... Lorsque l'on perd son travail, on est beaucoup « plus à risque », de nombreuses études ont été réalisées dans ce sens. Je ne veux pas trop décrire ici le paysage parfois triste des banlieues dans lesquelles nous travaillons avec les collègues qui ont suivi cette formation.

Nous avons parlé des usagers de drogues, mais pour moi, le quartier est un peu comme un océan, dans lequel des poissons ont déjà été reconnus, ce sont les toxicomanes, les mères seules, les demandeurs d'emploi... Etc. Mais il y a aussi d'autres poissons, qui n'ont pas encore été reconnus. Je vois que les animateurs travaillent tous seuls au milieu de l'océan. Il faut bien sûr qu'ils puissent être en lien avec d'autres professionnels, afin de pouvoir pêcher de nouveaux poissons, pour connaître également toutes les ressources de cet océan. Mais pour ce faire, il faut qu'ils aient une légitimité et nous savons tous que l'on n'est pas légitime sans diplômes. Je parle de la légitimité par rapport aux autres corporations et non de celle que l'on peut avoir vis-à-vis de certains professionnels. Nous avons donc aujourd'hui un besoin impérieux de travailler tous ensemble, les uns avec les autres. Ces animateurs qui travaillent au milieu de l'océan sont extrêmement importants car ce sont les oreilles et les yeux de la proximité et de ce public qui n'est pas encore « repéré ». Notre collègue Zorica Kovacevic a parlé tout à l'heure des émeutes des banlieues, il s'agissait alors principalement de garçons, mais nous — qui soutenons des actions de terrain — savons que ce ne sont pas seulement les jeunes qui brûlent des voitures qui sont en souffrance. Les filles, par exemple, ne brûlent rien... J'étais avant-hier dans un quartier de Seine-Saint-Denis dans lequel en une seule année, cinq jeunes filles entre quatorze et seize ans ont accouché... Cinq adolescentes dans un seul quartier ! Je me demande si, au lieu d'accoucher elles avaient brûlé des voi-

tures, on ne se serait pas immédiatement occupé d'elles... Pour moi, malheureusement, mettre un enfant au monde quand on n'a pas fini de se construire est beaucoup plus grave que de brûler une voiture ! Qui s'occupe de ces adolescentes-là ? Des animateurs, bien sûr. Ils interviennent donc aussi dans des moments et des lieux intimes. En effet, pour travailler avec les filles, on ne peut pas se contenter de travailler dans l'espace public, il faut aller au-delà. Nous avons les compétences pour ce travail, ce sont les compétences des personnes, en particulier la compétence de créer la rencontre avec l'autre.

Un psychologue du Val d'Oise

J'ai affaire à toutes sortes de public dans le cadre de mon activité. En effet, via la COTOREP, on nous envoie des personnes ayant différentes difficultés, appelées pudiquement des pathologies, mais je pense qu'il s'agit plutôt de difficultés. Je suis confronté depuis dix ans à ces difficultés et il me semble que c'est un problème extrêmement complexe, qui trouve malgré tout, bizarrement, à un moment où l'on s'y attend le moins, quelques solutions dans des complémentarités que l'on n'avait pas prévues. Je rejoins donc ceux qui parlent de pluridisciplinarité. Il me semble que les phénomènes de violence, liés à la consommation de certains internes (nous avons soixante-deux places en internat, certaines personnes viennent de province), ont diminué grâce à un système de croisement systématique de nos pratiques, mis en place au fil des ans. Ainsi, la conseillère sociale travaille avec le psychologue, avec le médecin, avec l'animatrice, avec la direction... Cela a contribué à diminuer les risques que nous vivons. Nous étions vraiment confrontés à des phénomènes de violence et de destruction de matériel, qui posaient de gros problèmes. Un deuxième élément qui a permis cette diminution est la multiplication des modalités pédagogiques. Patricia Echevarria dit que l'animateur est « seul au milieu de l'océan »... J'ai remarqué avec un grand étonnement que des personnes gravement atteintes de toxicomanie lourde revenaient de périodes d'implication en entreprise avec le sentiment d'être utiles à la société, avec un véritable changement dans leur comportement. Changement qui n'a d'ailleurs rien à voir avec le travail que nous faisons. C'est en effet un travail qu'elles ont fait toutes seules. Nous remarquons donc cela dans les périodes pendant lesquelles elles vont en stage, même dans des métiers qui ne sont pas nécessairement aussi valorisés qu'ils le devraient. Je pense par exemple au métier de gardien polyvalent d'immeubles, en particulier aux jeunes qui, du fait de leur

origine, sont beaucoup plus à même que d'autres d'être de bons gardiens dans une cité à risques et qui s'en débrouillent très bien. Le troisième élément qui me paraît important est le mélange, c'est-à-dire le fait que des toxicomanes (dits stabilisés quand ils arrivent chez nous, ce qui ne veut rien dire) soient mélangés avec des personnes n'ayant pas ce type de problèmes. Ce mélange contribue à leur donner des points de repères. Là encore, nous n'y sommes pour rien, ce sont les autres, les stagiaires (notamment du BPJEPS), qui leur apportent leurs éclairages. Enfin, les modalités pédagogiques doivent être extrêmement diversifiées. Il ne faut pas hésiter à aller de l'internat, où les personnes sont à 100 % à l'intérieur de l'établissement, à des formes quasiment inverses, où les personnes sont à 100% en entreprise et chez elles. Il y a en effet certaines personnes qui ne tiennent pas en place, on ne peut pas leur demander de rester derrière un bureau ou dans un atelier, c'est impossible pour elles. Travailler via internet peut, par exemple être une solution. Cela permet de ne pas transformer l'établissement en chaudron : pendant qu'un tiers travaille en entreprise, un autre tiers est sur le terrain et un dernier tiers est dans l'établissement ; cela fait des conflits en moins. Cela me conduit à dire, en termes de conclusion, que le problème est très complexe et que je ne suis pas surpris que nous nous sentions isolés, chacun dans nos coins. Ce sont vraiment des solutions multifactorielles qui permettent, non pas de résoudre, mais, sinon de les guérir, au moins de les aguerir, ce n'est déjà pas mal...

Nicolas Drouart, DDASS de Paris

Je souhaite rebondir sur les propos de Mylène Frappas, notamment sur une phrase qui m'a interpellé : « l'institutionnalisation des boutiques et des permanences de seringues en CAARUD induit une forme de repli des institutions ». Je veux dire que c'est précisément l'inverse. Le passage dans le médico-social implique l'accroissement du travail en partenariat, selon les termes de la Loi du 2 janvier 2002. C'est là-dessus que nous (DDASS de Paris et autres DDASS) allons travailler, en lien avec les structures. A propos des CAARUD, comme vous le savez, il n'y a pas de décret sur la façon dont une équipe type pourrait être constituée, à l'instar des CSST, puisque trois ans après leur passage dans le médico-social, il n'y a toujours pas de décret sur une équipe type, comme il peut en exister pour le champ hospitalier, par exemple sur une équipe de soins

palliatifs. Pour avoir participé un peu au groupe de travail sur les CSAPA, à priori, il n'y aura pas non plus de décret sur une équipe type. A l'inverse, nous souhaitons mettre l'accent sur le développement de la pluridisciplinarité dans les CAARUD, ainsi que sur ce que pourrait être un socle commun d'équipes dans un CAARUD composé à la fois de social et de paramédical. Je crois qu'à notre niveau, nous avons un vrai travail à fournir à ce sujet, notamment sur les qualifications, d'une part en termes budgétaires, par des mécanismes financiers incitatifs via la qualification (en particulier celle des animateurs), d'autre part sur une sensibilisation au champ des addictions auprès des IRTS, qui nous reviendrait à la DRASS et à nous-mêmes. Il semblerait en effet, comme l'a dit Marguerite Arène, que les formateurs et les élèves en IRTS sont particulièrement « gavés » sur le champ du handicap et celui des personnes âgées, mais que le champ des addictions passe à la trappe.

Mylène Frappas

La ville de Marseille a largement contribué à la mise en place des CAARUD au niveau de son territoire. Je pense qu'il y a une avancée dans cette mise en place, j'ai essayé de développer ce sujet. Je maintiens quand même le risque du repli. Il y a effectivement une ouverture vers le partenariat, mais le débat de ce matin nous laisse entrevoir l'importance de la construction d'une identité autour d'une activité. Le risque de repli induirait qu'il n'y ait plus d'échange collectif entre les différents CAARUD sur un territoire. Nous en avons cinq. Il y a des choses qui doivent encore être produites collectivement, notamment sur cette question des parcours de professionnalisation

Les organismes de formation.

Une formation diplômante,
un module qualifiant :
quelles formules envisageables,
quels enjeux ?

VALÈRE ROGISSART

PATRICK LEGROS

VÉRONIQUE LELIÈVRE

PATRICK MAHIEU

DÉBAT AVEC LA SALLE

Valère Rogissart,
Directeur de l'association Sida Paroles

Je suis Directeur de l'association Sida Paroles, qui est un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques liés à l'usage de drogues (CAARUD), depuis le 1er janvier. Je vais m'exprimer ici à partir de trois points de vue. Le premier est lié à mon travail sur les questions de formation continue dans un organisme, Aides Formation, qui posait les questions autour du sida et de tout ce qui va avec. Le deuxième vient de mon travail en tant que formateur à l'école d'éducateurs d'Aubervilliers, le CFPES, où cette question de la formation d'un certain nombre d'intervenants atypiques a été posée. Enfin, le troisième point de vue rejoint l'actualité des CAARUD, qui, en devenant des établissements sociaux et médico-sociaux, voient un certain nombre de transformations à l'intérieur des structures. Ces transformations sont d'ordre administratif, financier, réglementaire, mais aussi du côté de la qualification des différents intervenants au sein de ces CAARUD. Les points de vue à partir desquels j'ai travaillé sont un peu particuliers car si j'évoque Aides Formation, c'est pour souligner l'intérêt du développement d'actions de santé communautaire et l'intérêt de « brancher » un certain nombre de professionnels sur cette dimension communautaire. Ici, ce sont des personnes concernées par une question, qui se mobilisent pour intervenir sur cette question, alliées à un certain nombre de professionnels pouvant apporter des compétences. L'idée était posée qu'il y avait des intervenants atypiques, pas forcément dans une qualification professionnelle première, mais qui, par le fait d'un vécu, d'un parcours, pouvaient avoir développé un certain nombre de compétences. On retrouve cette idée dans la validation d'acquis d'expérience (VAE).

Le CFPES est une école de travail social, qui forme des éducateurs spécialisés et des moniteurs éducateurs, avec laquelle je suis rentré en contact à l'époque pour un projet de montage d'une formation spécifique destinée aux acteurs des programmes de réduction des risques.

C'était en 1998, nous pensions alors qu'il était utile de proposer une formation ad hoc, avec l'idée que ce qui existait sur le marché n'était pas forcément adapté et ne traitait pas forcément des préoccupations de formation que les acteurs en question pouvaient avoir à aborder. Nous avons fait quelques tentatives, en nous appuyant notamment sur un modèle assez intéressant, qui fonctionnait déjà dans cette école. Pour répondre à des besoins spécifiques dans un autre secteur, la prévention spécialisée, le CFPES avait monté un diplôme expérimental de formation, option techniques d'intervention communautaire en milieu urbain. Son objectif était de former des acteurs intervenant dans le champ de la prévention spécialisée, arrivés par des voies liées à des parcours professionnels, sans passer forcément par une formation « classique » d'éducateur, d'assistant social, d'infirmier ou autre. Cette formation, très axée sur la pratique professionnelle des personnes inscrites dans ce cursus, est conçue sur deux années. Elle permet des passerelles, avec des formations qualifiantes et diplômantes, comme le diplôme d'éducateur spécialisé par exemple. Les gens suivent ces deux années de formation et peuvent « enquiller » sur une formation d'éducateur spécialisé en deux années supplémentaires, la première partie étant validée dans les unités de « formation classique ». Ce format nous semblait intéressant car d'une part cela cultivait le terrain spécifique de la réduction des risques et d'autre part, cela permettait de rentrer dans un cadre un peu plus large, celui des éducateurs spécialisés, avec l'idée que les acteurs de la réduction des risques d'aujourd'hui auront peut-être envie de faire autre chose demain, dans un autre milieu professionnel, avec d'autres populations, dans d'autres conditions. Cela ne se résumait pas seulement à informer les réducteurs de risques, mais aussi d'autres acteurs des professions sociales. Nous avons donc proposé à l'époque (1998-1999) une adaptation de ce type d'expérience au secteur de la réduction des risques liés à l'usage de drogues. Cela n'a pas fonctionné, notamment parce qu'il avait été considéré dans les discussions que nous avons eues avec la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS), que ce projet était trop stigmatisant. En effet, les acteurs de la réduction des risques que nous connaissions étaient des usagers ou ex-usagers de drogues, investis dans les programmes car ils avaient cette expérience, travaillaient dans des projets associatifs et avaient développé des compétences et des savoirs très particuliers sur cette question. Il y avait d'autres acteurs, pas

forcément usagers de drogues, mais aussi dans une culture « à côté » de celle que l'on trouvait ordinairement. On nous a donc dit que nous allions enfermer les gens dans des ghettos. Mais dans notre idée, la réduction des risques ne signifiait pas quelque chose de cantonné à la question des drogues ; elle nous semblait une approche adaptée à d'autres problématiques (l'exclusion, la précarité, la prostitution...). Il est vrai que le concept de réduction des risques n'a pas complètement acquis ses lettres de noblesse, il n'y a pas de chaire de la réduction des risques dans les universités par exemple, il faudrait d'ailleurs peut-être y penser un jour. C'était donc encore considéré comme quelque chose de difficile. Aujourd'hui, la situation a un peu évolué, mais il reste beaucoup de questions. Cette histoire de formation des acteurs de la réduction des risques est réactivée à partir de la création des CAARUD, qui transforme les programmes de réduction des risques en établissement social et médico-social. C'est une formidable évolution, une reconnaissance de ce champ, des acteurs qui l'animent ; cela pose cependant un certain nombre de questions, notamment du côté de la qualification des acteurs. L'analyse qui est la nôtre aujourd'hui au sujet des acteurs intervenant dans les CAARUD, c'est qu'il y a déjà des personnes tout à fait qualifiées dans ces programmes et investies dans le champ, qu'elles aient elles-mêmes ou non une histoire sur la question de l'usage de drogues (éducateurs, infirmiers, psychologues, médecins...). D'autres part, il y a des acteurs qui n'ont pas de qualification dans le champ sanitaire et social mais dans d'autres domaines et qui se questionnent sur le cursus adapté pour eux. Pour ceux qui ne sont pas qualifiés dans le champ sanitaire et social, il y a trois cas de figure :

Dans le premier, les personnes peuvent, si elles en ont l'envie, entrer dans des circuits de qualification connus, les professions sanitaires et sociales. Dans le second, qui ressemble beaucoup au premier, les personnes vont aller du côté de la VAE, avec leurs acquis, leurs compétences. Mais ce n'est pas sans poser de questions, la VAE n'étant pas du tout un « coupe fil » à la formation. Il est très compliqué de monter un dossier de VAE, cela demande des démonstrations très précises et cela peut être douloureux pour certains de faire une sorte d'introspection. Nous pouvons l'entendre, d'autant plus que certains parcours ont été très chaotiques. Enfin, dans le troisième cas de figure, nous trouvons ceux qui disent avoir besoin d'une formation spécifique au travail de réduction des risques, avec les valeurs, les outils, les concepts utilisés. Dans la formation d'éducateur spécialisé par exemple (je peux en parler d'autant plus facilement que je suis éducateur moi-même, j'ai été formateur, je

connais donc bien le dispositif), il y a une grosse part sur les disciplines telles que la psychologie clinique, la psychanalyse et d'autres encore mais il y a des concepts qui ne sont pas enseignés. Nous sommes aussi dans une culture de « l'aller vers ». Nous avons là des recoupages possibles avec l'éducation spécialisée. Il y a d'autres compétences liées à la question des drogues, qui ne sont pas développées dans le secteur de l'éducation spécialisée. L'enjeu est de savoir en quoi il peut y avoir des besoins spécifiques qui, d'une part, permettent d'offrir des cursus pointus et d'autre part, comment inclure ces nouvelles techniques, ces nouvelles pratiques professionnelles, ces nouvelles approches des publics à l'existant. En effet, « éducateur spécialisé » ne veut pas dire grand chose, il y a une espèce de corpus de savoirs, de connaissances, de savoir être et derrière, il y a une « spécialisation » à faire, selon les terrains, les publics auprès desquels on va intervenir. Ce n'est pas si simple non plus. Se pose la question suivante : faut-il adapter les cursus existants ou créer un parcours qualifiant, professionnalisant spécifique ? Il y a souvent une espèce de réflexe, dès qu'il y a quelque chose de nouveau, il faut faire une formation spécifique, créer un nouveau métier... « Nouveaux métiers, nouvelles compétences », nous l'avons vu, impulsé de façon intéressante avec le mouvement des emplois jeunes, qui a donné quelque chose de tout à fait novateur, malheureusement mal exploité, mal connu, mal visible. On s'interrogeait déjà sur la nécessité de créer des professions ou pas. Si je prends l'exemple des médiateurs santé, dont le cursus est proposé aujourd'hui, j'ai assisté à un débat hallucinant au cours des rencontres nationales de l'Association Française de Réduction des risques, avec des propos du genre : « *C'est complètement ringard d'être éducateur spécialisé, infirmière, assistante sociale ou autre, il faut être médiateur santé, c'est bien mieux !* ». Je ne suis pas certain que cela soit le bon débat. La question que je vais poser est la suivante : en quoi le médiateur santé, l'éducateur spécialisé, l'infirmière et l'assistante sociale ont-ils des compétences dans le champ de la réduction des risques, non seulement en termes de connaissances spécifiques sur les drogues, leurs effets, les risques, mais également en termes de savoir faire dans les pratiques professionnelles ? Lorsque l'on parle de l'accueil par exemple, de quoi s'agit-il exactement ? On peut se poser la question de la nature de cet accueil. A ma connaissance, quelque chose qui doit parler un peu à un éducateur spécialisé de base, à une assistante sociale de base, à une infirmière de base... Faut-il une profession spéciale pour pratiquer l'accueil ? Je n'en suis pas sûr. Il y a donc des pratiques, des savoirs, qui méritent d'être formalisés dans quelque chose que l'on nomme un métier

(sachant qu'une profession est un métier qui a réussi) et en même temps, il faut travailler au développement de compétences nouvelles dans les cursus de formation existants. J'ai un peu envie de dire que les deux sont nécessaires. La demande des personnes est articulée là-dessus. Certaines se disent que le cursus existant leur convient très bien. Il y a des approches spécifiques et je note que c'est plutôt du côté des « mercenaires » de la réduction des risques que l'on réfléchit au testing, à l'éducation en injection à moindre risque, à la substitution sous forme injectable, que du côté des professions établies, relativement normées dans un certain nombre d'endroits. Il s'agit de savoir si on parle de la réduction des risques comme on parle de santé communautaire en France, c'est-à-dire savoir si on en parle là où on ne sait pas tellement faire autre chose ou si cela existe en tant que tel. Pour moi, la santé communautaire n'est absolument pas réservée aux pays africains, pauvres, sans aucun moyen. Ce n'est pas non plus une technique réservée aux « zozos » de je ne sais quelle banlieue, qui « font des repas parce que c'est sympa ». C'est une vraie pratique sociale, qui se démarque d'autres types d'intervention. C'est la même chose pour la réduction des risques, qui est une vraie façon d'intervenir auprès d'un certain nombre de publics, impliquant des savoirs, des savoirs faire, des concepts particuliers, mobilisant des champs que l'on connaît (sociologie, psychologie, médecine...). La question est encore en chantier pour moi.

Je pense qu'il y a quand même des propositions assez concrètes qui peuvent se formuler. Je reviens par exemple à cette histoire du diplôme destiné aux éducateurs en prévention spécialisée, qui a fonctionné car c'était une pédagogie complètement axée sur la pratique des personnes, leurs réalités de terrain et les contextes dans lesquels ils interviennent. On peut noter que les intervenants, les formateurs étaient plutôt des sociologues, alors que l'on a d'autres types de profils, des psychologues surtout, dans le schéma plus classique. C'est intéressant car un éducateur spécialisé n'est peut-être pas formé de la même façon pour intervenir en prévention spécialisée que pour intervenir dans un IME ou dans une Maison de l'enfance, cela ne requiert pas les mêmes outils... Même si nous nous rendons bien compte que dans tous les établissements spécialisés ou presque, les questions de drogues se posent. Elles sont présentes dans tous les foyers de l'enfance, il faut être très clair, je ne connais pas un éducateur PJJ qui n'ait pas quelque chose à raconter à ce sujet. Cela reprend mon propos : faut-il des gens spécialisés partout ou juste une adaptation des choses ? Je répète que les deux solutions me semblent nécessaires. Certains (en PAIO, mission locale...) sont deman-

deurs d'une approche différente de celle qu'on leur a proposée jusqu'à présent. Quand on cantonne l'éducateur à un discours tel que « tu es le garant du respect de la loi », on se rend tout de suite compte qu'il y a un problème avec les drogues. En même temps, il y a bien lieu d'avoir des gens assez pointus pour développer des pratiques professionnelles particulières. Je ne pense pas qu'il y ait grand monde dans cette salle –et moi le premier– qui puisse improviser demain sur l'éducation en injection à moindre risque par exemple. Cela nécessite une connaissance du milieu, du public, des pratiques...

Pour conclure, je pense qu'il y a une petite occasion qui se réactive, avec la création des CAARUD, pour reposer la question et développer les différentes stratégies. Je ne suis pas pour une seule piste. Nous essayons d'en creuser plusieurs, sachant que ça peut vraiment intéresser les terrains ainsi que les écoles de travail social, très attentives aux pratiques émergentes, demandant que des gens viennent leur faire des propositions. Ils ont des compétences que nous n'avons pas, d'ingénierie, de formation, de montage...

Ce n'est pas parce que l'on a des compétences que l'on peut être formateur, c'est aussi un métier. Il faut donc se rapprocher d'eux aussi, pour réfléchir à ce que sont ces pratiques, ces métiers et pour essayer de proposer des axes de formation concrets, répondant aux besoins du terrain.

Patrick Legros,
 Directeur du centre de formation,
 Ecole Normale Sociale, Paris

Je vais tout d'abord vous dire quelques mots sur l'Ecole Normale Sociale (ENS), qui se trouve non loin d'ici, dans le quartier de La Chapelle, au bout de la rue de Torcy, au bout du monde. Cette école forme des assistants sociaux (en formation initiale, au-delà des formations permanentes et continues), mais dans les années quatre-vingt-dix, elle formait aussi des animateurs. Je pense que nous avons malgré tout notre place dans ce comité de pilotage avec Drogues et Société et les autres partenaires, en termes de compétences d'ingénierie et de formation en travail social ; également parce que nous avons le projet particulier, depuis que l'ENS est implanté dans ce quartier, d'avoir un centre social dans les mêmes locaux que le centre de formation. Dans ce centre social, les animateurs sont confrontés au quotidien à des questions de prévention, en particulier à une prévention touchant les jeunes, les adolescents, les préadolescents, déjà plus ou moins embarqués dans des comportements à risques. Nous les connaissons, ils viennent souvent nous rendre visite. En tant qu'établissement ouvert, c'est notre rôle de les accueillir dans le cadre d'activités ou d'un point de vue plus général. Je tiens à préciser que je connais mal le champ de l'animation, je connais mieux l'autre champ du travail social du côté de l'assistance sociale et de l'éducation, même si je n'aime pas non plus ces cloisonnements.

Il me semble de toute façon que l'on s'adresse plus largement à l'intervention sociale, qui touche aussi bien le travail social canonique que ceux qui, comme on dit, travaillent tous les jours le social, ainsi que le médico-social et la santé. Je pense qu'il faut l'entendre dans ce sens-là et –pour faire suite à ce que disait l'intervenant précédent-peut-être penser plusieurs voies de formation plus modulaires pour des gens déjà en poste, quelle que soit leur origine professionnelle et des parcours diplômants

pour des futurs professionnels. L'enjeu se situe peut-être moins à ce niveau-là qu'au niveau d'une ouverture véritable à un champ social vraiment élargi. C'est un problème qui se pose aujourd'hui à tous les intervenants sociaux dans la question sociale.

Mon autre remarque sera peut-être un peu « à distance » des choses très pratiques que l'on a entendues ce matin. Je souhaite que l'on se décentre un peu et que l'on revienne sur l'usage d'un vocabulaire qui a vraiment été récurrent ce matin, celui de la compétence. On en a parlé à tout va, dans tous les sens du terme. Je vous remercie d'avoir apporté des éléments de théorisation autour des logiques de qualification et de compétence car il est vrai que l'on en parle sans les définir et après tout, il n'existe pas de définition à peu près consensuelle de la compétence aujourd'hui. C'est un terme qui s'impose dans le langage courant sans que l'on puisse vraiment le définir et si l'on en donne une définition à minima c'est « le savoir en action ». Cela veut donc dire qu'il y a de la compétence si l'on agit, lorsqu'on n'agit pas, on n'est pas compétent. C'est donc déjà un problème de poser la compétence sur le papier, d'en faire des référentiels car elle n'est évaluable qu'au moment de l'action. Il est important de considérer d'où vient le modèle de la compétence, c'est-à-dire de l'industrie et du secteur marchand. A partir des années 1980-1990, l'enjeu de ce modèle est aussi de casser la logique de qualification, logique collective égalitaire, portée par les syndicats, des conventions collectives et qui signifie pour les employeurs de négocier un travail avec des groupes. Passer aux compétences, c'est aussi casser les logiques d'actions collectives. Je pense qu'il ne faut pas être dupe, on peut travailler sur un modèle qui s'impose, qui présente aussi des points positifs pour étudier la réalité du travail, mais il est important de savoir d'où vient ce modèle et à quoi il sert. D'autant plus qu'aujourd'hui, on voit entrer de plus en plus fort dans le champ social toutes les réformes des diplômes en travail social, basées sur un modèle de la compétence, à un moment où les diverses lois, les dispositifs et même l'ambiance des deux dernières décennies conduisent à la réduction des dépenses publiques dans certains champs et à l'augmentation de ces dépenses dans des champs plus policiers, sans trop de critiques. On parle beaucoup d'évaluation, avec un discours où l'on pense « *combien ça coûte ?* » avant même d'avoir mis quelque chose en place, il y a d'ailleurs une émission

qui se nomme ainsi ! Il faut aussi penser que dans le secteur social, le modèle de la compétence peut amener pour partie cette logique d'efficacité dans l'action sociale, nous savons bien que nous pouvons avoir cette efficacité sur un plan social mais nous ne pouvons pas la calquer telle qu'on l'entend sur le plan économique. Ce modèle de la compétence a aussi des points positifs, comme le fait de partir de la situation de travail pour déterminer les savoirs faire, ce qui, selon moi, est mieux que dans le modèle classique, où l'on se demande quels sont les savoirs nécessaires à l'exercice d'un métier, on les décline, on les apprend, on fait un petit stage, on revient, on passe son diplôme et si tout va bien, c'est terminé... Il est vrai que la logique de compétence en formation nécessite des actions beaucoup plus fines, plus précises, mais elle demande une alternance beaucoup plus pointue entre les centres de formation et les lieux de stage. Qui dit situation de travail formative dit tuteurs beaucoup plus impliqués pendant les stages et non pas simplement « *observe-moi et tu deviendras* »... Je dis ça en toute sympathie pour les tuteurs de stage, il s'agit de leur donner des outils, de leur apprendre à mettre en œuvre des activités formatives, desquelles puissent rejaillir ces savoirs. Savoirs que l'on voit par ailleurs en centre de formation et qui paraissent a priori parfois bien décalés par rapport aux lieux de stage. C'est d'autant plus fâcheux. J'ai été ravi de vous entendre dire qu'en tant qu'animateurs, vous souhaitiez du savoir et pas seulement de la technique, de la méthode. Je vois d'ailleurs que c'est la même chose pour les étudiants qui viennent à la sélection de l'école, ils disent vouloir des outils, pour aider les gens, aller sur le terrain, faire des stages (« C'est super qu'il y ait beaucoup de stages dans cette formation ! »). Aucun n'arrive en disant : « *je veux faire un mémoire de recherche et j'ai envie de théoriser sur la question sociale* »... Mais après l'exercice, une fois que l'on se retrouve muni de techniques et démuné par rapport à des situations parfois extrêmes, on voudrait avoir les moyens de comprendre, par les sciences sociales, par la psychologie et dans le champ de la prévention, par tout ce qui peut toucher à la santé. La santé communautaire est un champ passionnant pour aborder ces questions de prévention. Les stagiaires ont besoin de tout cela. Dans cette alternance par les compétences, il faut qu'à un moment ou à un autre, on puisse voir rejaillir dans la situation de travail la question de l'exclusion, la question de la psychologie de l'adolescence, etc. Il ne faut pas que toutes ces choses soient perdues et que l'on se retrouve avec des intervenants sociaux finalement munis en compétences (au moins par leur certification), mais démunis face à des situations de plus en plus complexes.

J'avais préparé une intervention un peu plus formelle, mais il y a eu tellement de choses allant dans ce sens ce matin que je les reprends comme cela me vient à l'esprit.

Pour terminer, je souhaite insister sur le fait que l'enjeu se trouve dans une ouverture dépassant le champ de l'animation, qui touche un maximum d'intervenants sociaux confrontés à des questions de prévention, à différents niveaux de qualification. Cela peut bien sûr avoir une incidence sur les stratégies des établissements, des collectivités, où l'on met en œuvre des actions de prévention.

Véronique Lelièvre, Responsable de formation CEMEA-INFOP, Gennevilliers

Je suis responsable de formation à l'Institut de formation des métiers de l'animation des CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active). L'INFOP (Institut de Formation Professionnelle) se situe à Gennevilliers, aux pieds de la cité des Grésillons et forme trois cent cinquante animateurs par an, dans l'ensemble de la filière qui nous est proposée aujourd'hui, avec le Ministère de tutelle Jeunesse et Sports. Ce sont donc des stagiaires venant suivre une formation de niveau 5, appelée le BAPAAT*, une de niveau 4, appelée le BPJEPS* ou une de niveau 3, le DEFA*, actuellement en réforme car on nous crée un diplôme de niveau 3 et de niveau 2 pour être aux normes européennes, ainsi que tout un travail en partenariat avec différentes universités d'Île-de-France. J'ai été très intéressée par l'exercice qui consistait à tenter de vous faire des propositions concrètes. En tant qu'organisme de formation, il me semble en effet important de vous faire part ici de la réflexion qui est la nôtre sur ce qu'il est possible de faire, avec les outils qui nous sont donnés aujourd'hui, entre autres via les Ministères et la tutelle Jeunesse et Sports. L'INFOP a fêté ses trente-cinq ans, nous avons donc une certaine expérience de la formation et pour le coup, une bonne connaissance des métiers de l'animation.

Je vois deux parcours de formation possibles, je rejoins donc les deux intervenants précédents pour dire que le qualifiant et le diplômant sont des parcours tout à fait intéressants. Par rapport au projet posé, le qualifiant me paraît très intéressant et j'ai été agréablement surprise de voir dans la salle des anciens stagiaires que j'ai eu moi-même en formation,

* BAPAAT : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports

* BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

* DEFA : Diplôme État relatif aux Fonctions d'Animation

qui ont suivi le module. Nous sommes donc bien là dans une formation qualifiante, cela a eu du sens pour eux de s'y inscrire, surtout si l'on considère la formation continue comme une éducation permanente, c'est-à-dire une formation de tous les instants. Nous aurons toujours besoin de modules de formation continue, pour permettre à des professionnels de continuer à réfléchir sur des problématiques particulières. Je trouve que le programme qui nous est proposé dans le projet EQUAL est très intéressant en termes de formation continue. Les animateurs pourront peut-être témoigner de ce que cela leur a apporté en plus. Aujourd'hui, puisque la formation s'adresse à des animateurs, il y a bien évidemment des diplômes dans la filière Jeunesse et Sports. Le premier niveau de diplôme, qui pourrait concerner ces personnes, est le BPJEPS. Aujourd'hui, dans ce diplôme, nous avons deux options possibles, rester dans le loisir ou avoir une orientation vers ce qui a été récemment nommé, le BPJEPS animation sociale, dont les textes sont sortis l'année dernière. Soit on reste sur la question de l'animation de loisirs, soit on va vers une réflexion différente du métier d'animateur considéré alors comme un agent de développement local, comme intervenant social. Nous connaissons bien ces deux textes et nous avons réfléchi avec l'équipe de Drogues et Société sur la façon de faire valider ce parcours proposé dans le projet EQUAL (ce parcours fait un volume de deux cent cinquante heures, c'est donc un volume de formation important) et de pouvoir le compléter par une formation de niveau 4 sur un BPJEPS animation sociale. J'en parle d'autant plus sereinement que j'ai échangé à ce sujet avec Annie Milon, notre interlocutrice Jeunesse et Sports, qui n'est pas contre l'idée que l'on continue à réfléchir. Quand j'ai été contactée par Drogues et Société, j'ai fait l'exercice pour savoir si cela était possible : ça l'est tout à fait. Il y aurait donc une solution concrète car on pourrait retrouver dans les contenus de la formation proposée dans le programme des compétences, qu'il est aujourd'hui possible de remettre dans ce qu'on appelle les unités de compétences (UC). Nous sommes sur des diplômes sur la compétence et non sur un programme, mais ce n'est pas grave. Je ne vais pas vous donner l'architecture du diplôme car c'est assez complexe. Il y a une piste concrète, nous avons commencé à y réfléchir. Il s'agit d'un parcours de deux cent cinquante heures auquel vient s'ajouter un parcours de trois cent cinquante heures dans un organisme de formation, pour compléter le premier et aller jusqu'au diplôme

qui serait le BPJEPS animation sociale. Cette logique est possible. La difficulté que Jeunesse et Sports rencontre vient du fait que c'est un diplôme qui est sur un double ministère, les Affaires sociales et Jeunesse et Sports. C'est un peu compliqué dans le montage, mais avec une grande implication dans le projet, je ne vois pas pourquoi il y aurait une grande résistance pour aller vers ce parcours. Cependant, cela veut dire que l'équipe travaillant sur le référentiel métier doit continuer à approfondir ce dernier, afin que l'on puisse bien voir où l'on situe les animateurs, sur un niveau 4, un niveau 3 ou un niveau 2 ? Il y a encore tout un travail technique à fournir, à partir du référentiel que j'ai étudié, qui me semble très intéressant et qui pour le moment, profite plus à des gens dans un parcours de niveau 4. Les anciens stagiaires que j'ai eus en formation sont du niveau 4. C'est à voir, il y aura aussi des possibilités de niveau 3 et de niveau 2, en fonction des postes occupés par les personnes. C'est un élément à prendre en considération. La question d'une formation est à réfléchir aussi selon les postes et les fonctions des personnes sur le terrain. Lorsqu'on a affaire à des animateurs « tout terrain », animateurs jeunesse, animateurs de l'environnement, avec un face à face public, on est sur un niveau 4, un BPJEPS. Lorsqu'on a affaire à des animateurs coordinateurs, responsables d'équipement par exemple, on est sur un diplôme de niveau 3. Avec les nouveaux diplômes, il sera certainement possible de construire aussi une formation de niveau 3 pour ces personnes. Si l'on considère le chargé de mission ville sur la réduction des risques par exemple, on est sur le niveau 2. J'ai donc envie de dire qu'en fonction des postes, nous avons une filière qui permet de construire des projets de formation pertinents et intéressants pour diplômer ces personnes. Ensuite, je ne vois pas tant les résistances dans les organismes de formation, le nôtre est ouvert, nous sommes également intéressés par la co-construction avec différents acteurs, différents professionnels.

Je parle plus du BPJEPS animation sociale. On pourrait aussi penser le BPJEPS loisirs tous publics, mais il est quand même sensiblement centré sur la gestion des loisirs. Rien n'empêcherait de le colorer néanmoins, puisque nous en avons aujourd'hui la possibilité, via ce qu'on appelle une unité de compétence (UC) d'adaptation à la fonction. On pourrait donc tout à fait penser et valoriser ce BPJEPS loisirs tous publics avec cette UC 10, à partir du travail élaboré dans le projet de formation. Ce serait donc encore une autre possibilité. Les personnes que l'on accueillerait dans la formation seraient celles dont la fonction et la mission premières sont d'organiser les loisirs, avec en même temps une volonté de s'inté-

resser aux questions du social. S'il s'agit du loisir pur, il faut aller vers le BPJEPS loisirs tous publics, avec une coloration d'adaptation à la fonction. S'il s'agit d'animateurs « à cheval » entre l'animation et le travail social, il faut aller vers un BPJEPS animation sociale. J'ai donc envie de dire que nous avons les outils pour penser les différents parcours de formation. Il est aussi possible par la suite de réfléchir sur ce que l'on appelle des certifications de spécialisation des diplômes. En tant qu'organisme de formation, nous pouvons faire des propositions auprès de la tutelle. On pourrait très bien penser la mise en place d'une certification à partir du parcours de formation proposé. Jeunesse et Sports n'est pas contre cette idée-là, je tiens ces propos après en avoir parlé en amont avec Annie Milon, qui est notre référente. Je pense que les résistances ne sont certainement pas du côté des organismes de formation, elles ne sont pas non plus uniquement du côté des tutelles, mais aussi parfois du côté des employeurs... J'imagine que ce n'est pas le cas pour ceux qui sont dans la salle ! Il s'agit de repérer les freins, les diplômes sont peut-être un peu lourds, ce n'est pas facile d'adapter la formation. La tutelle vit elle-même une réforme des diplômes aujourd'hui, ce n'est pas simple. Quand j'accueille des stagiaires en formation, je repère de plus en plus de freins sur le fait d'envoyer des animateurs en formation professionnelle diplômante (et non pas continue). C'est donc à travailler avec les employeurs. Il n'y aura un processus de formation que si les employeurs sont convaincus qu'il y a un intérêt pour eux à former les gens. Il faut aller se battre avec les employeurs sur cette question-là, d'autant plus qu'aujourd'hui, lorsque l'on monte un projet de formation, il faut presque déjà avoir ciblé le public. Cela veut dire qu'il faut qu'il y ait de la demande. Actuellement, j'ai envie de dire en globalisant un peu qu'à l'INFOP, nous sommes en baisse concrète concernant le nombre de personnes envoyées via les dispositifs de formation emploi et de formation continue. Nous recevons de plus en plus de stagiaires qui galèrent, qui sont au chômage et qui passent par des dispositifs multiples pour trouver l'argent nécessaire à la formation. Les employeurs les envoient plutôt du côté de la VAE car cela coûte moins cher. Je le dis un peu brutalement, excusez mes propos, mais cela situe l'environnement. Cela ne veut pas dire que la VAE n'est pas intéressante, mais, comme cela a été dit dans la première intervention, on n'est pas du tout dans quelque chose de formatif dans la VAE. Dans le cas du diplôme de l'animation, ce n'est qu'un rapport à l'écrit, il n'y a donc que les personnes à l'aise à l'écrit qui peuvent faire une VAE. Quid de la promotion sociale des personnes ? D'autre part, la VAE n'est pas du tout de la formation, cela ne

permet pas au professionnel qui s'y inscrit de prendre du recul et de distancier ses pratiques, ce qui est vraiment l'objet d'une formation.

Pour conclure, nous serions ainsi dans une logique de formation-action, ce qui est très intéressant dans la construction.

Comme l'a dit l'interlocuteur précédent, il faut aussi s'inscrire dans une logique d'alternance, cela me semble primordial dans la conception de la formation.

Patrick Mahieu

Chargé de mission, Institut de formation, de recherche et d'animation des métiers éducatifs et sociaux, Le Campus, Angers

Les enjeux de la formation...

J'étais venu avec un texte. En vous écoutant j'ai tout revu... En essayant d'axer davantage sur les intérêts respectifs que chaque partie peut trouver dans l'autre et qui motive ici l'arrivée d'un nouvel acteur dans votre projet. Et puis j'ai tenté en prenant un peu de distance de repérer quelques enjeux autour des animateurs, autour de l'école, et d'une manière plus globale, de la formation des adultes.

Qui sommes nous ?

Nous arrivons dans la dernière phase d'un projet ; prêts à récolter les fruits de votre travail. Il me semble qu'il convient d'abord de nous présenter. Sollicité par Marine Zecca, avec qui j'ai pu travailler sur d'autres projets, nous avons répondu à cette invitation de marcher un temps ensemble vers la construction d'une nouvelle profession.

Qui sommes-nous ? Une école à Angers au cœur de la région des Pays de la Loire. L'école que je représente, l'IFRAMES (Institut de formation, de recherche et d'animation des métiers éducatifs et sociaux) travaille plus particulièrement sur les filières éducatives en préparant aux métiers d'éducateur spécialisé ou technique et aux métiers de chef de service... L'école est membre d'une Association Régionale d'Institut de Formation du Travail Social (ARIFTS). Chaque institut prépare à des certifications précises. Nous ne sommes pas un IRTS (Institut Régional du Travail Social). La différence tient peut-être dans la couverture de la région, des membres de ce réseau d'école étant installés sur Le Mans, Angers, Laval, Nantes... Ce qui soulève la question de la proximité... Cette école est adhérente à une structure regroupant des écoles AFORTS (Association Française des Organismes de formation et de Recherches en Travail Social). Les IRTS étant eux adhérents à un Groupement

National des IRTS (GNI). Nous faisons partie intégrante de la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif. Cette branche a un organisme qui financera des actions de formation (Unifaf).

Personnellement, je suis issu des métiers de l'animation. Et par la suite j'ai travaillé longuement en tant qu'éducateur entre Créteil et Choisy-le-Roi. J'ai pu bénéficier de mécanismes de reconnaissance tel que la VAP (validation des acquis professionnels) pour entamer un cursus long à l'université, sans avoir le bac. Certains de mes collègues qui viennent aussi du Val-de-Marne ont un temps travaillé sur ces questions.

Muriel Brezgowy directrice de l'IFRAMES dit « Développer des partenariats c'est apprendre à prendre en compte les réalités des partenaires, en identifiant et en reconnaissant les compétences respectives et les complémentarités, pour aider au déplacement des frontières, pour favoriser des interventions moins fragmentées ». Voilà toute une journée où je me nourris de votre expérience capitalisée, où j'apprends à vous connaître. Il est juste en retour que je partage autant sur ce nouveau type d'acteur que je représente ici.

Si j'ai essayé d'être précis dans cette présentation, c'est d'une part pour que puissent être mieux cernés les motivations qui amèneraient un centre de formation à s'engager dans un tel projet ; et d'autre part pour redonner au collectif des informations sur tout un monde où l'articulation emploi-formation peut se jouer et qui ne semble pas représenté ici, où la quasi majorité des participants semblent être des représentants de la fonction publique territoriale.

Que peut apporter une école comme celle que je représente ?

Offrir de créer un lieu de rencontres, un lieu de « reliance » professionnelle, où peut se jouer la transversalité des métiers (de l'éducation spécialisée, de l'intervention sociale, de l'animation...), des professionnels (salariés, titulaires, bénévoles...) et des secteurs d'emplois (sanitaire, social, médico-social et animation...)

Que peut offrir l'école d'Angers ?

Une spatialisation, une nouvelle géographie. Au delà d'un travail européen, sortir du cadre local du Val-de-Marne semblait être la clef de ce deuxième projet Equal. La question posée ici ne touche pas que l'Île-de-France ou des grandes villes. Poser la question d'un diplôme qui aura une reconnaissance nationale doit pouvoir s'articuler dans toutes les dimensions du pays. Voilà le projet que vous avez construit à la conquête de l'Ouest.

Nous pouvons apporter un nouvel axe de travail, de réflexion pour les futurs titulaires du diplôme : la ruralité, non pas dans le sens d'être une ville à la campagne comme cela peut l'être en Île-de-France, mais la ruralité dans un rapport démographique, dans une question de densité de population par rapport à un territoire, la question de l'isolement en distance et en temps, sans densité de transport publics...

Que peut apporter l'école d'Angers ?

Un engagement. Nous sommes prêts. C'est à dire que le projet peut compter sur des salles, des amphithéâtres... Une équipe pédagogique et un centre de doc...

Mais qu'est-ce qui nous a intéressé, pourquoi avons-nous répondu à cette sollicitation ?

En tout premier lieu, et peut-être est-ce bien assez, nous avons retenu la méthode. Je suis issu de formations mettant en œuvre des démarches de recherche-action s'appuyant sur un travail coopératif et de mutualisation des connaissances et des moyens... C'est depuis, en moi, un moteur d'action puissant. Et j'ai retrouvé cela dans votre travail. Et puis, vous partez des savoirs endogènes des acteurs de terrain. Cela remet en cause les socles de connaissances obligatoires sans lesquels il n'était pas possible d'occuper un statut, un emploi, de remplir un métier. Vous partez d'une méthodologie de recherche-action qui dégage des savoirs d'acteurs qui sont hissés à la hauteur de savoirs institutionnels et qui permettent une reconnaissance des opérateurs qui ont élaboré ces actions et construit ces savoirs et ces compétences. Il y a là matière à respecter chaque singularité de chaque professionnel et de chaque terrain d'action. C'est en cela peut-être qu'un projet de nouvelle professionnalité comme celui-ci peut trouver des échos ailleurs qu'en Ile-de-France.

Chargé de mission sur la VAE dans une école qui s'engage activement sur cette voie d'accès à la certification et à la reconnaissance des acteurs, dans une école qui considère que le terrain joue un rôle fondamental dans la formation des futurs professionnels, nous ne pouvons qu'être sensibles à votre travail. C'est en cela qu'il est important de bien connaître ses partenaires lorsqu'on entame un travail en réseau.

D'un autre côté, je vois l'animateur comme un acteur « laïc » face aux questions des publics et de problématiques spécifiques, par rapport aux professionnels classiques qui posent toutes leurs questions depuis le point de vue orienté que leur offre leur métier et leur environnement professionnel. J'ai eu l'occasion de travailler pour un projet visant l'inclusion

des enfants confrontés à une situation de handicap dans les centres de loisirs. Ce projet porté par la DDJS 72 et une association d'éducation populaire (Famille Rurale 72) retournait la question de l'intégration. Il n'était plus question de partir du handicap des enfants et de ce qu'il empêche ou ce qu'il provoque. La question était, est toujours, pourquoi ne seraient-ils pas là aussi, le mot d'ordre était « avant tout des enfants ». Il me semble que le métier d'animateur permet de repenser les questions sociales en partant des personnes, et non des problèmes.

Quels sont les enjeux ?

Les enjeux autour des animateurs, et les animateurs de ce projet :

- La reconnaissance des savoirs des acteurs construits par le travail sur le terrain, et de là, la reconnaissance de ces professionnels.
- Mais aussi par la mise en œuvre de formations construites sur des types recherche action collective, la reconnaissance des terrains professionnels comme lieux de production de connaissances.

Il y a là quelque chose autour de la conscientisation des savoirs issus de l'action.

- La formation entendue dans l'idée de former-transformer, c'est aussi à l'issue des professionnels moins dociles et plus armés pour résister. Cela posera d'une autre manière la question du retour sur investissement pour l'employeur qui verra revenir peut-être un empêchement de tourner en rond...

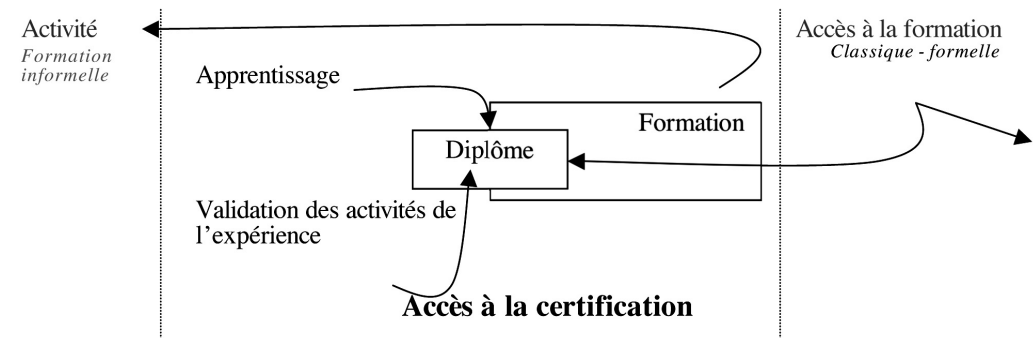
- Le diplôme comme marque de la reconnaissance sociale et de la compétence pourrait faciliter la mobilité des acteurs, parfois prisonniers d'une situation d'emploi exploitant les compétences sans produire de reconnaissance salariale. La question du retour sur investissement pour l'employeur financeur se pose : mieux rétribuer le professionnel qualifié ou le voir partir. Mais cette mobilité à terme servira aussi à l'employeur.

- Le croisement des voies d'accès à la certification : formation initiale, apprentissage, VAE, formation continue ; et la possibilité de se mettre en projet à long terme de formation qualifiante où l'accès à un diplôme d'animateur peut être le point de départ d'un parcours de formation.

Ici, il faut dans le projet de nouvelle certification tenir compte que l'accès à un diplôme n'est plus obligatoirement lié à la formation, et que du coup envisager une formation peut se concevoir aussi sans se poser obligatoirement la question de la certification. Il y a là par rapport au projet qui est questionné ici une ouverture. Il peut être pensé comme un diplôme à part entière tel qu'un BPJEPS, mais aussi s'envisager sous forme d'un module attaché à une formation existante sur un autre

diplôme (comme éducateur spécialisé), ou encore proposé en action de formation continue à des professionnels déjà qualifiés mais confrontés aux problèmes de toxicomanie.

Il me semble que dans l'idée de vouloir lancer un nouveau métier et une formation s'y rattachant, il faut pouvoir réfléchir à ces trois dimensions pour envisager l'impact que pourrait avoir ce métier sur un champ professionnel, mais aussi l'impact économique qu'il pourrait avoir dans le champ de la formation. Sinon il risque de ne pas pouvoir exister.



Les enjeux pour l'école :

- Par la considération des savoirs endogènes des acteurs professionnels et des terrains comme lieux de production de connaissances, s'interroger sur les nouveaux rapports aux savoirs.

- Pensant que le monde change par des actes plus que par des réformes attendues toujours trop longtemps, créer des espaces de décloisonnement et de transversalité entre les différents secteurs d'emplois et les différentes professions :

Animateurs / éducateurs / assistants / conseillers ...

Agents de collectivités territoriales / salariés / bénévoles... Espaces qui viseront, par une meilleure connaissance de l'autre professionnel, à des actions moins fragmentées.

- Participer à la compréhension mutuelle des logiques internes des structures porteuses de projets.

- Développer de nouveaux partenariats en tenant compte des spécificités et des complémentarités.

- Par des modules « accrochables » provoquant un enrichissement de ses formations classiques.

D'une manière plus globale, quels sont les enjeux liés à la formation

des adultes, par rapport à notre projet de nouveau métier ?

- Dans le contexte de la régionalisation, un nouveau financeur arrive dans le champ de la formation des adultes, tout au long de la vie professionnelle. On peut supposer que les régions sauront viser des formations pouvant avoir un fort impact sur la compréhension des territoires et sur l'action dans ces territoires. Pour des agents issus de collectivités publiques, la question du retour sur investissement pour le financeur peut peut-être se déplacer vers un acteur autre que l'employeur. La mobilité pourrait en être favorisée.

- Le décloisonnement sanitaire (soin) social (insertion) pourrait peut-être s'articuler par des traits d'union entre sanitaire-social, où le trait d'union porterait la prévention. Ce qui manque ce sont parfois des traits d'union. Un nouveau métier peut-il être un trait d'union entre sanitaire-social/éducation - animation ?

- La certification est un moteur de mobilité professionnelle verticale (en interne par reconnaissance et salaire) et horizontale vers des bassins d'emplois ou vers d'autres secteurs.

Ici se pose plus largement la question du financement de la formation. En voulant être précis dans ma présentation en introduction, j'ai cité un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) c'est un financeur potentiel qu'il faudra rencontrer. Il n'est pas le seul financeur possible. Mais dans l'ensemble, ces organismes (OPCA, CNFPT, ANFH, OPACIF) sont absents aujourd'hui. Mais avant d'être un financeur, c'est un organe de recherche sur les rapports entre emploi et formation.

Par les OPCA, il est important que des branches professionnelles reconnaissent ce nouveau métier et la formation qui s'y rapporte. Non pas tant parce que derrière les branches il y aurait des OPCA, mais parce que si une branche professionnelle reconnaît le bien fondé de ce nouveau métier, cela ouvre à de nouveaux gisements d'emplois pour les animateurs diplômés et plus d'opportunités de se faire reconnaître.

DÉBAT AVEC LA SALLE

Christine Caldéron

Je vous remercie pour cette dernière intervention écrite à l'heure du déjeuner, c'est insoupçonnable quand on l'entend ! Oserais-je dire que j'y ai aussi entendu une expérience personnelle, un parcours personnel ?

Patrick Mahieu

Ce qui est un parcours personnel, c'est le parallèle entre ce qui anime la formation, la méthodologie, la recherche-action collective et mon propre parcours. Je n'ai pas de parcours personnel ou professionnel sur le sujet qui est au cœur du débat d'aujourd'hui. Lorsqu'on veut faire bouger les choses à des endroits, il me semble très important de repérer quelles sont les logiques des acteurs et ce qui les porte. Je vais faire dans la caricature. Christine Relecom a parlé ce matin de la question de la parentalité, disant que nous en sommes à la deuxième génération de consommateurs de produits stupéfiants et que l'on voit aujourd'hui des enfants venir en classe avec des seringues « piquées » à leurs parents. Dans la commune d'où je viens, cette question n'est absolument pas abordable. L'animateur de la collectivité territoriale ne peut la poser. Vous avez pensé quelque part « élu de proximité » et ailleurs, en zone rurale, nous allons penser « proximité des élus », que l'on aimerait bien voir parfois à distance, pour que le travail se mette en place. Qu'en est-il de la logique des acteurs ? Qu'est-ce qui les pousse à vouloir agir sur un sujet ? Ce qui peut me pousser à agir sur ce sujet-là, ce sont la méthodologie et la reconnaissance des compétences acquises par les acteurs de terrain. Ce qui va pouvoir pousser ma directrice, c'est qu'elle vient bien de ce milieu, de cet endroit géographique où la question que vous posez est née. Il y a certainement des choix de cet ordre-là ailleurs, quand on veut travailler sur un tel projet, un projet de grande envergure, l'identification de ces aspects-là me semble importante. C'est pour cette raison que je me suis dit que cela pouvait être utile de l'introduire ainsi dès le départ. Je viens de l'animation, quand je ne rencontre que des animateurs qui parlent, cela m'est facile, je ne suis pas éducateur spécialisé.

Christine Caldéron

Nous entendons la passion en tous les cas, elle transpire ! C'est tout à fait intéressant Grâce à ces propositions concrètes, voire ces stratégies, qui ont été abordées.

Elise Mertens,

Coordinatrice vie sociale et famille, La Celle St-Cloud

Je dis oui tout de suite à la transversalité, oui à la mise en place de passerelles et oui au décroisement, que l'on soit dans une ville en Ile-de-France ou dans une ville, Angers, en province. Actuellement, à ma connaissance, une seule qualification est reconnue par les trois Ministères, Social, Jeunesse et Sports et Education Nationale, le CAP Petite Enfance. Je commence par ça avant d'arriver au BP animation sociale et je le dis en tant que représentante de la collectivité employeurs. Ce CAP Petite Enfance a été reconnu par l'Education nationale en 1996, en 2000 pour la Petite Enfance et enfin en 2003 pour la Jeunesse.

Nous ne sommes plus dans une logique où l'on peut rester pendant vingt ans sur un même poste. Nous savons aussi qu'au bout de cinq ans sur un poste, il y a usure, quel que soit le public, quelle que soit sa difficulté. Si je commence par le CAP Petite Enfance, qui est de niveau 5, c'est pour dire que nous avons du mal, par rapport à nos qualifications, à nous ouvrir et mettre les passerelles en place. Le DEFA est en réforme depuis plusieurs années, au niveau de la filière « attaché territorial », la catégorie A n'est toujours pas reconnue sur la filière animation. J'attends beaucoup du BP animation sociale. J'attends également de nos trois ministères qu'ils se mettent d'accord. En effet, actuellement, sur l'animation, j'ai affaire à des professionnels qualifiés que la loi ne m'autorise pas à faire travailler en IME, en IMPRO, en clubs de prévention et je suis obligée de les cantonner dans des centres sociaux où ils s'épuisent. Leur seule marge de manœuvre est de changer de ville car je ne peux pas les redéployer sur un même territoire. Si je vous relance sur ce sujet, c'est qu'en tant qu'employeurs, nous sommes tout à fait intéressés pour investir et garder ces professionnels, mais comme pour l'instant la loi ne nous le permet pas, nous sommes obligés de les cloisonner dans des métiers.

Patrick Mahieu

Il ne faut pas non plus penser que l'on est moins bon qu'ailleurs dans le social (au sens large), il y a des identités professionnelles partout, les mobilités et les décroissements professionnels sont difficiles partout. Ce n'est pas forcément pire dans le secteur social.

Elise Mertens

Pour le moment, on a un diplôme transversal, le CAP Petite Enfance, on gagnera beaucoup à acquérir des qualifications transversales reconnues par les trois ministères, pour faire fonctionner un établissement sanitaire et social par exemple. Une fois que le niveau 4, BPJEPS animation sociale, sera reconnu, ce sera le tour des niveaux 3 et 2. Pour le moment, les lois émises par nos ministères font que nous sommes dans un cloisonnement, nous n'arrivons donc pas à redéployer nos professionnels malgré tout le savoir faire qui est le leur dans les territoires.

Valère Rogissart

Pour ce qui est du cloisonnement, il y a un socle commun aux acteurs sanitaires et sociaux, aux acteurs de l'animation, aux spécialistes... Cette discussion est revenue systématiquement au cours des sept ou huit dernières années pendant lesquelles je me suis intéressé à cette histoire de formation spécifique pour les intervenants en réduction des risques et en prévention des addictions. Nous avons du mal à avancer car nous voulons traiter une question particulière et nous arrivons sur la question de la réforme des métiers. Je pense que ce ne sont pas les mêmes chantiers. Si l'on penche toujours sur l'articulation des dits métiers, on ne va pas s'en sortir, il faut quand même se recentrer sur les besoins dont on parle dans le champ. Cette question du décroisement n'est pas inintéressante, mais c'est justement ce qui nous empêche d'avancer ; par ce biais-là, on ne se retrouve pas sur des chantiers de propositions, d'offres concrètes dans les formations existantes ou dans les formations ad hoc. Je ne réponds pas à votre préoccupation, mais je voulais souligner le fait que nous nous sommes beaucoup perdus dans ces questions. Cela a à voir avec la propédeutique en matière de réformes des métiers, mais aussi avec le problème de la modularisation des différentes professions, avec le débat autour de la VAE... Ces questions dépassent la préoccupation qui est la nôtre, c'est-à-dire la formation des acteurs de la réduction des risques ou de prévention des addictions. Or, dans le champ des

addictions, qui est un champ assez large, nos petits camarades « hospitalo-universitaires » avancent, ils proposent un certain nombre de choses. Cela colore gravement cette problématique du côté « hospitalo-universitaire », du côté « médico-biologique », avec une tendance à évacuer la dimension sociale et éducative.

Chaque fois que l'on aborde ces questions, nous avons envie de rentrer dans le champ de la réforme des métiers et nous n'arrivons pas à formuler des propositions concrètes pour faire avancer cette question spécifique. Il n'y a donc pas eu grand-chose d'abouti, à part quelques expériences à droite et à gauche.

Elise Mertens

Je suis d'accord avec vous pour ne pas rentrer dans une logique de réforme des métiers, mais quand on parle de la VAE, notamment du BP animation sociale, c'est dans l'idée de donner une reconnaissance aux animateurs de terrain, afin qu'ils puissent accéder à des qualifications et intervenir dans des lieux aux portes desquels ils restent aujourd'hui.

Patrick Mahieu

Je ne me place pas du tout du point de vue de la réforme des métiers, ce n'est pas mon champ d'intervention. Il y a des gens pour cela, qui travaillent pour cette réforme, il y a des référentiels, le diplôme d'éducateur va changer... Je ne me pose pas du tout cette question-là. La proposition est bien concrète. Vous voulez mettre en place une première promotion, vous pouvez le faire dans une école de travail social, à Angers.

Christine Caldéron

C'est une invitation !

Patrick Mahieu

C'est une proposition concrète, L'amphithéâtre est plus joli que celui-là, vous ne serez pas mal logés, la ville est jolie ! Ce qui se passera à l'intérieur de l'école produira ce décroisement. Il y aura forcément des rencontres entre les étudiants. Les centres de formation ont une marge de manœuvre dans l'organisation de la formation. Nous pouvons créer des semaines à thèmes qui feront se rencontrer les professionnels venant

de tous types de structures, avec des formations initiales de tous les certificateurs (DRASS, Education nationale, Jeunesse et Sports). A long terme, cela provoquera le décroisement. Je ne me situe pas du tout dans un champ de réflexion théorique sur la réforme des métiers. Ce n'est pas mon propos. Des gens travaillent sur la création d'un métier, il faut se demander ce que cela crée comme enjeux et en quoi cela peut intéresser une école de travail social.

Zorica Kovacevic

Je suis Directrice d'une association dans le quartier du Clos Saint-Lazare, à Stains. Je souhaite faire plusieurs remarques.

On parlait tout à l'heure des formations qui coûtent extrêmement cher. Je vous apporte un témoignage de ce qui se passe à Stains. Il y a plusieurs types d'inégalités sur le terrain pour les animateurs. La ville, qui comme d'autres villes progressistes n'a pas d'historique esclavagiste avec ses salariés, embauche massivement, voire totalement, le corpus animation en tant que vacataires. Les animateurs sont donc vacataires depuis neuf, dix, vingt ans. Ce sont des personnes qui n'ont même pas le BAFA, mais qui sont considérées aptes à s'occuper d'un public. Je ne parle même pas d'une formation qualifiante, diplômante. Les villes acceptent de rentrer dans une telle logique, n'embauchent que des vacataires, avec la peur de les titulariser à cause de mille logiques (le coût...). En parallèle, dans d'autres secteurs, il y a des animateurs de longue date qui ont été formés, mais c'est difficile d'avoir accès à la formation, avec le turn-over, il y a une place par an. Il faut attendre cinq ou six ans pour avoir un BEATEP, je peux en témoigner et même donner des noms s'il le faut ! Cela se passe comme cela. C'est pire encore dans le milieu associatif, on cotise à l'Unifformation. Je travaille dans l'association depuis treize ans et ma structure ne m'a financé que le BAFA. J'avais -heureusement pour moi- fait des études auparavant. L'association n'a en effet ni les moyens financiers de m'envoyer en formation, ni la possibilité de sacrifier la structure en se passant de mes services ; nous ne sommes que trois, en sous-effectif. Ce problème de coût pour l'accès à la formation est donc énorme.

L'accès à la VAE semble être la solution miracle pour tout le monde... Je rejoins tout à fait ce qui a été dit, à savoir que tout le monde n'a pas accès à la VAE, les parcours de vie ne sont pas identiques, nous n'avons pas tous accès à l'écrit de la même manière. J'en ai assez de devoir me justifier sur mes treize années d'expérience alors que je sais que je fais bien mon métier.

On réfléchit sur l'animation professionnelle, mais je pense que les jeunes qui passent le BAFA pour de l'animation volontaire ont aussi le droit d'avoir accès à des modules de formation en prévention des conduites à risques. Je suis moi-même formatrice, lorsque j'ai proposé que l'on passe un peu de temps avec les stagiaires du BAFA pour leur donner des informations, afin qu'ils puissent au moins diriger, orienter les jeunes vers des relais, on m'a répondu : « Oh non ! Dans quoi tu vas t'aventurer ? Ils font ça pour gagner un peu d'argent pour les vacances... » Ce n'est pas vrai.

Vous parliez tout à l'heure des employeurs qui seraient des fers de lance... Je fais partie des gens qui n'ont pas spontanément confiance en l'employeur et je n'attends pas après lui pour me former. Je suis d'une culture syndicaliste et malheureusement, nous, animateurs, sommes trop « éclatés » sur le terrain, nous n'avons pas les moyens de nous coordonner pour être une force, pour imposer aux employeurs de nous former. Nous avons des représentants nationaux que nous élisons je ne sais comment, je ne les ai jamais rencontrés, jamais vus aux réunions.

Je ne crois pas que l'on puisse compter sur les employeurs. Je crois aux rapports de force de la base. Je suis venue à cette formation car j'avais enfin un espace de parole, où j'avais l'impression de pouvoir agir, d'être actrice de ma propre vie, selon la fameuse phrase magique des dossiers de subvention.

Valère Rogissart

Je ne vais pas vous répondre en tant qu'employeur, mais juste faire une petite remarque au sujet des formations qui ont pu se mettre en place à diverses occasions au cours des quelques années qui viennent de s'écouler, notamment certaines d'entre elles dans le cadre des emplois jeunes. Nous avons vu fleurir des « trucs », qui sont effectivement autre chose que des BAFA. Je pense par exemple à la formation au métier de médiateur. « On va former des jeunes au métier de médiateur »... Il me semblait que la médiation était une compétence assez indispensable aux métiers fondamentaux du social, de l'animation, etc.

Il ne faut pas se contenter de « trucs » de cent, cent vingt heures avec un beau certificat à la fin pour les formations des petites mains du social et de l'animation. Ce n'est pas du tout ma vision. Si je reviens à ce qui se passe avec les CAARUD, je crois que les employeurs — ceux que je connais en tous cas — sont assez préoccupés par ce problème de la formation, au-delà de la question des financements, parce qu'il en va aussi de la reconnaissance du travail effectué par les équipes. La question de

l'argent n'est pas la seule qui se pose et il y a aussi de l'argent à l'UNIFAF, il faut quand même être lucide. Cette année, par exemple, à l'UNIFAF, il y a le plan de formation ordinaire, les actions mutualisables et les priorités de formation. Quelles sont les formations prioritairement informées dans le secteur aujourd'hui ? ce sont les formations d'éducateur spécialisé, de moniteur éducateur, les CAFERUIS et les CAFDES. Cela va quand même du niveau 4 au niveau 1, il y a donc des moyens mobilisables à un moment donné, pour faire autre chose que des stages BAFA, utiles pour des jeunes qui démarrent mais insuffisants pour développer une stratégie de l'animation sur dix ans, dans un quartier. Cet objectif de qualification me paraît important, il faut y faire attention sinon il n'y a plus de conventions collectives, de négociations syndicales, ce sera une histoire entre « l'employeur et moi », ce qui n'est pas la même chose... Il faut se méfier de cette vision de la formation stage, dans laquelle on confondrait la formation professionnelle initiale (qui confère des compétences solides, avec une propédeutique) et la formation continue. Ce sont deux choses différentes. Pour moi, cette formation de médiateur est une formation continue, pour travailler un aspect particulier du travail et non pas quelque chose pour faire croire aux gens qu'ils sont formés. On voit en effet des gens qui arrivent en pensant qu'ils ont fini quelque chose de l'ordre de la qualification alors qu'ils en sont à peine au début.

Antoine Prudent,

Responsable du service Jeunesse, Vauréal

J'ai bien fait de ne pas intervenir ce matin car si les propos étaient déjà très riches, je trouve qu'ils le sont encore plus cet après-midi ! J'ai entendu des choses qui m'ont fortement intéressé et un certain nombre d'organismes de formation sont prêts à avancer.

Je suis entré dans le comité de pilotage il y a deux ans, pour donner une certaine reconnaissance à ceux qui effectuent un travail formidable sur le terrain. Ce sont les premiers à être en action avec les jeunes et ils ne sont pas forcément reconnus. Aujourd'hui, sur ma commune, le discours est le suivant : « *Tant qu'il s'agit de sensibilisation, on peut y envoyer les animateurs* », mais lorsqu'il est question des financements, c'est déjà beaucoup plus compliqué. Les animateurs ont même reçu un courrier leur disant : « *C'est d'accord pour la sensibilisation, mais nous ne nous engageons en rien pour la suite* »...

Je suis aussi présent pour dire qu'il se passe beaucoup de choses

dans ce comité de pilotage, hormis les gens qui font un travail remarquable sur le terrain, il y a ceux qui réfléchissent à la mise en place d'une formation pour les animateurs de terrain. On dit que ces derniers sont tantôt animateurs de loisirs, tantôt animateurs spécialisés, mais la réalité, la nôtre en tous les cas, c'est que de nombreux jeunes ont des conduites à risques et que nous avons vraiment besoin de trouver des solutions pour eux. Nous avons des éducateurs qui font ce qu'ils peuvent sur le terrain, mais il faut que nos animateurs puissent être une force supplémentaire, pour accompagner de nombreux jeunes qui ne vont pas forcément vers les institutions ou vers les éducateurs spécialisés. Les animateurs sont en permanence au contact de ces jeunes, si on ne les forme pas, on restera toujours dans la même difficulté. La municipalité nous dit : « Les jeunes posent problème, il faut mettre en place des actions, que font les animateurs jeunesse ? », ce à quoi nous répondons : « *Nous avons des animateurs engagés dans un cursus de sensibilisation, nous souhaitons qu'ils aillent jusqu'au bout, qu'ils soient réellement formés afin d'être encore plus acteurs qu'il le sont déjà aujourd'hui* ». La réponse est la suivante : « *Cela coûte cher, comment va-t-on faire ?* »

Aujourd'hui, nous avons un certain nombre de partenaires opérationnels pour rentrer dans les dispositifs. Il faut aussi nous aider, par exemple avec ce type de colloques et les actes qui en découlent, à convaincre les employeurs qu'il ne s'agit pas seulement de sensibiliser les animateurs, en pensant qu'ainsi ils sont formés pour résoudre tous les problèmes liés aux conduites à risques, mais aussi de les accompagner dans une formation qualifiante et diplômante, qui leur permette d'être reconnus et d'œuvrer sur le terrain de manière efficace.

Valère Rogissart

Il s'est aussi passé quelque chose d'important dans le secteur des instituts de formation du domaine social, c'est devenu la compétence des régions. Ce sont donc les régions qui financent désormais les écoles de travail social. C'est plus compliqué par rapport à notre actualité, il y a des négociations financières très intenses pour financer les cursus actuels, avec des réformes importantes, la disparition du « cours d'emploi » (qui n'est pas nouvelle, ça date de 1995, mais il y a eu de petits aménagements) en est un exemple. Aujourd'hui, le financement de ce genre de dispositifs revient à la région, ce qui est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle : une bonne nouvelle dans le sens où les élus de la région peuvent être mobilisés et contactés plus facilement ; une mauvaise nou-

velle car ils vont, encore plus qu'avant, être dans des enveloppes contraintes. Il sera donc encore plus compliqué d'être novateur et de créer un certain nombre de choses. Je pense qu'au-delà de la saisine des écoles de travail social qui, je le confirme à partir de ce que je connais en tant qu'employeur et en tant qu'intervenant, sont complètement preneuses d'innovations, de changements, d'intégration de nouvelles dimensions, il y a le problème de la négociation financière, avec (encore une fois) les enveloppes contraintes. Il y a des régions qui vont chercher le "moins disant" financier : « Ah tiens, cela coûte moins cher de former un éducateur chez vous, dix euros de moins, on va faire comme ça » ! Il faut donc qu'il puisse y avoir des regroupements de travailleurs sociaux départementaux et régionaux, afin de porter aussi cela à travers l'organisation syndicale, patronale et salariale.

Nous avons intérêt à nous mobiliser au niveau régional, ce sera peut-être plus facile que lorsqu'il fallait faire bouger les choses au niveau de la Direction Générale de la Santé, du Ministère Jeunesse et Sports... Cependant, avec ce problème d'enveloppes contraintes, cela ne va pas être évident de convaincre l' élu local du coin de l'intérêt de développer la réduction des risques, surtout quand il s'agira de problèmes qu'il ne voudra pas voir car « il est vrai que les jeunes se droguent, mais dans la commune d'à côté »...

Christine Calderon

Vous avez raison de souligner l'importance de ce type de conférences car nous y entendons des points de vue tout à fait constructifs. Je pense qu'une rédaction des actes permet aux participants (mais aussi aux autres personnes concernées) de s'emparer de ces questions et de construire, à partir de cette base, un argumentaire allant dans le sens de ce besoin de formation. Il y a différents niveaux de propositions tout à fait pragmatiques et concrètes à travers toutes ces interventions. Aujourd'hui, nous sommes sortis d'un débat d'idéologies. De nombreuses stratégies ont été évoquées, il faut partir de là.

Marine Zecca (s'adressant à Zorica Kovacevic)

Je souhaite dire que tu appartiens, toi aussi, au comité de pilotage, c'est la deuxième fois aujourd'hui que je m'adresse à quelqu'un pour dire que c'est ensemble que l'on fera les choses. Je pense que nous avons construit des choses en un an, des pratiques, des réseaux... Quand j'ana-

lyse la situation qui était la tienne au début et ce qu'elle est aujourd'hui, avec un réseau européen, des implications sur une multitude de villes, et peut-être la possibilité de créer un PAJE dans ta ville, j'estime que quelque chose a changé entre le point de départ, il y a un an et demi et ce qui se passe aujourd'hui, avec les réseaux que tu as engagés, les budgets que tu as pu obtenir, les voyages que tu peux effectuer... C'est la même chose pour Antoine Prudent. Les choses changent à partir du moment où l'on est un réseau. Il faut peut-être effectivement créer une coordination d'animateurs, établir un rapport de force, mais ce n'est pas nous qui allons le construire à votre place (ce n'est d'ailleurs pas ce que vous demandez). Je suis très fière de mes étudiants ! C'est grâce à ta compétence incroyable que quelque chose peut se nouer et se faire objectivement, sur ta ville, sur le département et sur la région, avec de surcroît ce qui est pour moi l'essentiel de la réussite de ces formations : le maillage territorial. Il s'agit d'un maillage des compétences et des connaissances, simultanément au processus de formation quel qu'il soit, je suis pour ma part pour une convergence, une même articulation animation sociale et loisirs tous publics, qui nécessitera la validation des deux ministères de tutelle car désormais, nous menons des actions de prévention dans lesquelles nous en avons besoin. Drogues et Société a d'ailleurs toujours eu l'aval de la DRASS, c'était naturel. Ce sont des options en fonction des terrains, comme l'entrée qui a été celle de Marseille nous a amené tout naturellement vers un certain type de formations tout à fait pertinent, qui a maillé et accompagné une histoire sur un terrain. Ce n'est pas tout à fait notre histoire, mais je pense que les uns et les autres, nous pourrions avoir une complémentarité, à la fois dans la manière dont vous avez construit et accompagné le projet et dans la façon dont nous travaillons, avec un certain nombre d'acteurs, sur l'analyse des pratiques et des nouveaux besoins. Je pense donc que nous avons là des complémentarités à construire, il faut quand même vivifier le réseau que nous avons construit depuis un an déjà.

Je souhaite vous annoncer un « minuscule petit pas », dans la ligne qui est la mienne (je sors de programmes européens pour aller vers le droit commun), j'ai répondu à un appel d'offre Jeunesse et Sports et MILDT pour continuer à travailler avec vous et poursuivre ensemble le référentiel et l'écriture de l'analyse des pratiques, cela a été accepté. Nous allons donc pouvoir continuer avec notre groupe, c'est un pas minuscule, mais c'est un aval, nous continuons progressivement le maillage. Je reste donc optimiste, ne me déprimez pas trop !

Christine Caldéron

Merci Marine pour cette précision ô combien nécessaire ! Je pense que ce n'est pas un si petit pas que ça... C'est également un message, il y a des choses dont les personnes devront s'emparer. Tu parlais des stagiaires que l'on devrait rendre un peu énervés, agacés et militants... Je pense que cela passera aussi par vos interventions car vous êtes convaincus et que vous avez les éléments pour convaincre.

Patrick Mahieu

Vous avez beaucoup parlé de formation, certains sont venus parler de la VAE, je reviendrai sur la VAE car c'est « mon boulot ».

Aujourd'hui, quatre voies d'accès aux diplômes sont identifiées : la formation initiale, la formation tout au long de la vie, la validation des acquis de l'expérience (VAE) et l'apprentissage. Il faut penser à ces quatre voies d'accès en construisant un référentiel métier et une formation. Je reviens sur l'apprentissage car les questions concernant les coûts ne s'y posent pas de la même façon qu'ailleurs. Je ne sais pas comment Unifaf pose la question de l'apprentissage, mais dans l'autre organisme collecteur de fonds qui financera la formation dans la branche médico-sociale (l'UNIFAF), cela se fait par des fonds mutualisés entre les employeurs. Ainsi, une petite entreprise de moins de dix salariés a accès à une formation qualifiante de la même façon que les autres, même s'il s'agit d'une formation très onéreuse de niveau 1. Elle peut, par exemple, avoir accès à la formation d'éducateur spécialisé par l'apprentissage, même en ne cotisant que très peu. Je parle donc aussi de cela quand je dis qu'il faut s'accaparer les différentes logiques des différents acteurs présents autour de cette idée d'une formation. A un moment donné, un des intervenants sera un financeur, comme UNIFAF, qui va pouvoir porter des choses par l'apprentissage et quand on va construire un référentiel, quand on va penser une formation, il faudra aussi prendre en compte l'accès par l'apprentissage. Quand vous parlez de la VAE (je m'adresse particulièrement aux animateurs), le processus par lequel vous êtes passés pour arriver à réfléchir à ce qu'était votre métier, en identifiant d'abord ce que vous faites pour, petit à petit, identifier ce que vous savez et en quoi vous êtes compétent, est le même que celui qui est demandé dans la VAE. Quand vous allez construire votre diplôme, il vous faut penser que le processus de recherche-action dans lequel vous êtes entrés, est celui qui vous est demandé dans la validation des acquis. Je parle bien de la validation des acquis. Si nous étions sur la validation de l'ex-

périence, nous aurions des personnes arrivant avec un curriculum vitae.

Cela va correspondre à un certain type d'acteurs, à des personnes capables de s'engager sur ce genre de parcours. Quand il faudra identifier les différentes logiques, ce sera aussi pour identifier les différentes logiques d'action. Celui qui est à l'aise dans une salle de cours, avec quelqu'un qui intercède entre lui et la sphère des savoirs, va s'inscrire en formation. Celui qui se sent mieux dans l'auto-formation et la construction de ses propres savoirs et qui porte en lui le fait de les faire reconnaître, pourra venir vers la VAE, quand il aura identifié le métier correspondant à l'activité qui est la sienne. Il y a un vrai travail derrière.

Concernant la question de l'écriture, si vous voulez que cela pèse moins lourd pour la VAE dans la construction du référentiel que vous voulez construire, il vous faut penser que si vous faites porter des choses sur la construction de rapports, sur des écrits de situations, sur la rédaction de projets, cette question de l'écrit se reposera forcément. Dans la VAE du métier d'éducateur, la question de l'écrit se pose, écrire étant une part centrale du métier. Un éducateur ne peut pas monter un dossier sans savoir écrire, il lui manquerait quelque chose en terme de compétences, même si cela ne voudrait pas dire que c'est un mauvais professionnel de terrain. Il est normal que cette question se rejoue dans la validation des acquis.

Au moment où vous allez penser qu'il faudra que le diplôme soit accessible par la validation des acquis, cela voudra dire que l'acteur sur le terrain, qui viendra à ce diplôme par la VAE, devra prouver qu'il a construit ces savoirs et de quelle façon. Il ne s'agit plus de dire « je sais », c'est un processus beaucoup plus compliqué. Il serait donc très pertinent de penser l'accès à la certification dans un métier de l'animation via la voie de l'apprentissage.

Patrick Legros

D'un côté je ne peux qu'adhérer à ce que tu dis, mais de l'autre, je trouve que cela prend toujours un sens utopique qui me gêne. L'idée d'une auto-formation et de la réémergence du savoir à partir des situations sociales complexes dans lesquelles les personnes se trouvent me paraît bien difficile, sans passer à un moment ou à un autre par de la formation. Nous savons que la VAE, par exemple à l'université pour des diplômes d'un certain niveau, peut convenir à des personnes par rapport à certaines parties du cursus, mais qu'il y a toujours un mémoire à présenter, un acte de réflexion encadré par l'université.

Patrick Mahieu

Cela soulève la question de la représentation que les formateurs et les enseignants de l'université ont de leur propre statut, qui reviendrait à dire en quelque sorte : « Je ne veux pas reconnaître qu'un acteur sur le terrain puisse arriver au même niveau de connaissance que moi par sa propre pratique professionnelle. »

Patrick Legros

Dans ces cas-là, on voit des étudiants qui font des copiés-collés avec wikipédia.

Patrick Mahieu

Dans la VAE, c'est une démarche du même type que ce qu'ils ont pu produire sur la recherche-action. Il ne s'agit pas d'accumuler une liste de connaissances, mais d'arriver à démontrer comment ces connaissances ont été acquises. On peut toujours aller « copier-coller sur wikipédia » quelque chose sur n'importe quel métier, il faut arriver à ce que cela soit incarné dans une pratique.

Patrick Legros

Ce n'est pas ce que je voulais dire. Le statut de la connaissance et du savoir a une hiérarchie. Considérer l'individu comme un producteur de savoirs capable de mesurer le savoir qu'il a produit est un acte extrêmement difficile. Je ne pense pas que la VAE permette cela au point où elle est. On en parle depuis les années quatre-vingt, on a commencé par faciliter l'accès aux diplômes, on a ensuite donné la possibilité de valider une partie de l'expérience professionnelle et aujourd'hui, comme on ne manque pas d'ambition, on parle de l'expérience, y compris de l'expérience extra-professionnelle. Cette capacité en tant qu'individu de dire : « Voilà ce que j'ai fait, voilà ce que ça recèle en termes de compétences, mais aussi de savoirs » est un exercice extrêmement difficile. Aujourd'hui, le cadre de la VAE me semble être surtout un cadre rentable pour les employeurs.

Patrick Mahieu

Je ne dis pas que c'est facile. Cela n'est pas rentable pour les employeurs car les flux de personnes qui viennent à la VAE ne sont pas

ceux que l'on imagine. Ce serait rentable pour eux si la VAE pouvait certifier trois cents éducateurs d'un seul coup. Nous ne sommes pas du tout sur ce genre de flux, il s'agit de dix, quinze, trente personnes pour les régions les plus porteuses. Ce qui est amené par cette idée-là, en caricaturant, c'est que l'on n'a pas besoin d'être Pierre Bourdieu pour réécrire « La misère du monde ». Si l'on donne des outils méthodologiques à des acteurs de terrain, ils peuvent refaire le même chemin et réécrire la même chose. Je fais exprès de prendre cet exemple car nous sommes en présence de nombreux représentants de Jeunesse et Sport et c'est un exemple parfaitement illustré par Jean, qui démontre comment un acteur de terrain arrive aux mêmes conclusions, sans jamais avoir entendu parler de Bourdieu.

Isabelle Jeannès

L'exercice que nous sommes en train de faire est difficile. Nous le savions... L'idée était de réunir des acteurs de l'animation et des acteurs de la réduction des risques. Ce matin, j'étais à côté de Zorica Kovacevic, qui, dès que l'on parlait de réduction des risques, me disait : « *Je ne comprends rien, qu'est-ce que ça veut dire ?* », ce à quoi je répondais : « Ce n'est pas grave, on continue, quand tu as parlé BPJEPS, c'est l'autre partie de la salle qui ne comprenait rien ». Je me demande donc si nous ne serions pas dans une construction qui serait complètement artificielle, avec cette volonté de réunir l'animation et la réduction des risques. Je chemine en vous écoutant et je me dis que du côté de l'animation, nous sommes avec des professionnels. Je ne saurais pas dire s'il s'agit d'animation tous publics ou d'animation sociale, je parlerais d'animation de proximité, avec des employeurs qui ont des demandes, des jeunes qui n'en n'ont pas forcément mais qui interpellent et en face, des animateurs qui ne savent pas très bien comment s'y prendre. Nous, la Mission de Prévention des Toxicomanies de la ville de Paris, recevons des témoignages qui vont dans ce sens : une antenne « jeunes », par exemple, dans un quartier donné, qui ne voit presque plus de jeunes car le deal se fait juste à sa porte et qui ne sait pas comment agir avec ça ; un autre quartier dans lequel quelques jeunes dealers, qui auraient entre dix et onze ans, inquiètent les professionnels du champ social, de la prévention spécialisée, qui se disent démunis, ne sachant pas travailler avec de si jeunes personnes. Nous nous disons, de notre place, qu'il y a bien des passerelles entre l'animation et la prévention spécialisée, nous sommes bien dans la prévention des conduites à risques et des conduites addictives. Nous

savons aussi tout ce qu'apportent les professionnels de la réduction des risques, qui réinterrogent les professions canoniques du travail social et de l'animation. Ce que je comprends du passage aux CAARUD, c'est qu'il y a là des employeurs se trouvant dans une obligation de professionnalisation, mais qui n'ont pas envie de perdre, par cette professionnalisation, des gens issus du terrain, qui n'ont pas forcément des niveaux 2 ou 3. Ils ont envie d'accompagner cette professionnalisation-là, toujours en lien avec la prévention. Je ne sais pas comment nous pouvons faire un salto avant, arrière, mais je me dis qu'il y a matière, à Angers, à Marseille ou ailleurs. Nous sommes aujourd'hui dans un moment d'innovation dans ce que nous sommes en train de construire, au bon moment de l'innovation. L'expérience des CEMEA en 1997-1998 était peut-être trop innovante, arrivant trop tôt à ce moment-là. Je suis certaine qu'il nous faut appuyer sur cette expérience, avec tout ce savoir-faire, qu'il faut accompagner les personnes de petits niveaux, ne pas les lâcher en route. C'est aussi ce que pratiquent les Universités Paris 8 et Paris 13, où l'on ne veut pas lâcher des personnes qui, par exemple, ne peuvent pas passer huit heures en apprentissage. Marguerite Arène parlait ce matin d'un nouveau plan national, avec des formations en prévention des addictions pour les médecins, il y aura aussi un temps pour la prévention dans les IUFM, dans la formation des maîtres. Je pense donc que nous sommes à un moment où les choses deviennent possibles, l'animation et le travail social ne vont pas rester en rade, d'autant qu'ils doivent s'occuper de ces questions-là sur le terrain.

Mylène Frappas

Je souhaite revenir sur ce point, à savoir ce qu'il faut faire -je pense que nous avons évoqué plusieurs pistes aujourd'hui- pour ne pas perdre ce vivier majeur, qui est en train de se créer autour de la question de la prévention. Le champ de la prévention est très large, nous l'avons bien vu, il recouvre la santé, les conduites à risques, la réduction des risques, tout ce qui découle de la précarité et moi-même, je rajoute volontiers les questions de santé mentale, de souffrances psychosociales. On va chercher des gens sur la base de leurs compétences sociales pour deux raisons, une raison d'économie, avec la précarité autour des statuts, des rémunérations, mais il y a aussi la question de la compétence sociale elle-même. Il me semble qu'il faut aussi regarder en arrière, des choses se sont jouées à d'autres époques, ce n'est pas tout neuf. Parce que mon âge me le permet, je remonte à plus de trente ans en arrière, à la sortie

de la guerre. A l'époque des blousons noirs, des gens sont allés sur le terrain pour faire un travail de prévention. C'était le début de la prévention spécialisée. Il s'agissait alors souvent de jeunes issus des quartiers, qui pratiquaient ce travail de prévention dans la rue. Par la suite, des formations appelées « adaptations » ont été mises en place et leur ont donné accès à des diplômes d'état. Les instituts de formation et les employeurs ont eu à se casser la tête pour trouver comment travailler justement sur les savoirs acquis et aller vers des validations par le biais de diplômes, en leur donnant du temps. Nous retrouvons ces personnes dans le secteur, certaines sont même devenues cadres du secteur social. Il me semble donc qu'il y a quelque chose à prolonger de ce côté-là, des axes ont été repérés. La nécessité de construire des modules de formation qui viennent croiser toutes les professions du secteur social et les formations initiales dans une transversalité est un de ces axes. Il faut maintenant dispenser l'ensemble de ces savoirs identifiés ailleurs et faire en sorte de créer des conditions pour les apprentissages. La question de la qualification par l'accès aux diplômes reste cependant entièrement posée, nous ne sommes pas complètement arrivés au bout. Pour l'accès aux diplômes, concernant par exemple la formation d'éducateur spécialisé, je pense qu'il y a encore des freins majeurs. Je le dis encore une fois, les fonds mutualisateurs ont mis ces freins en place. Les associations de réduction des risques cotisent pourtant à ces mêmes fonds mutualisateurs... Pourquoi a-t-on imposé des diplômes du social ? Elles cotisent et l'on fait barrage à leurs propres salariés. Un autre frein est l'accès à ces formations par le diplôme, c'est la même chose dans la fonction publique avec le concours. La VAE est un accès majeur pour dépasser le frein que constitue le concours. Dans ce secteur qui devient marchand, les logiques mises en place à l'heure actuelle, avec toutes ces formations payantes de préparation au concours, laissent sur le côté ce vivier de personnes que l'on va chercher par ailleurs pour faire le travail du front. Il y a donc des contradictions sur lesquelles nous devons avancer ensemble et je le redis très simplement, je suis très preneuse d'échanges avec d'autres régions !

Saïd Serradj,
Animateur, ville de Créteil

J'ai suivi la première formation, le stage et je souhaite apporter mon témoignage. Il est vrai que la VAE est une révolution, dans le monde de

l'animation culturelle, mais je pensais que les organismes de formation allaient s'exprimer à ce sujet. C'est très important. Nous avons parlé du savoir, de la compétence, mais a-t-on parlé de la transformation ? Celui qui part en formation revient transformé par ce qu'il a appris. Je ne parle pas du côté pratique car les animateurs envoyés en stage ont souvent la pratique du terrain, qui représente 80% du diplôme. C'est la transformation théorique qui est fondamentale, par exemple, comment s'adresser aux partenaires, comment aller chercher l'institution. Or, dans la VAE, nous n'avons pas cette transformation. Alors, nous pouvons toujours parler de Bourdieu... Je travaille à Créteil, dans un centre social, où les animateurs n'étaient plus les mêmes personnes à leur retour de stage. J'ai suivi cette formation sur les conduites addictives et les conduites à risques et cela m'a permis de nourrir un projet, appelé « le café des parents ». J'ai ainsi pu réunir l'institution, les établissements scolaires, les parents et les enfants et leur faire passer un contenu sur ces conduites à risques par exemple. Je me suis senti complètement transformé. Voilà ce qu'apporte une formation de quinze ou vingt mois.

Véronique Lelièvre

Je ne voudrais pas que l'on tombe dans un débat pour ou contre la VAE et la formation diplômante. Je pense que ce n'est pas le lieu. Les deux logiques sont possibles, mais elles ne s'adressent pas aux mêmes personnes, les pré-requis ne sont pas les mêmes. Sur la question de la VAE, il faut avoir affaire à un professionnel qui a un peu baroudé au niveau de l'animation, capable de repérer un certain nombre de compétences. En même temps, sur cette question de la VAE, les diplômes de l'animation tels que Jeunesse et Sports les fait valider ne me semblent pas intéressants. La VAE s'adresse à des personnes déjà en poste, qui souhaitent passer ensuite un diplôme supérieur, cette trajectoire n'est pas du tout à nier. Dans les métiers de l'animation, pour connaître le fonctionnement de la VAE à l'université, cela ne se passe pas du tout de la même façon. Je suis tout à fait d'accord avec les propos venant d'être tenus, c'est-à-dire que la formation entraîne la transformation des personnes. Il s'agit de transformer les personnes pour agir sur quelque chose. Je vais donc dans le sens de Marine Zecca sur la question des réseaux. Que faites-vous une fois sortis de la formation ? Quels sont les effets concrets sur le terrain ? Tous les animateurs nous disent être ravis et transformés par la formation, mais il ne se passe rien de concret ensuite. Cela pose donc vraiment la question des réseaux. Pour répondre à Antoine Prudent, cela soulève également la question de la mobilisation

des acteurs. C'est aussi aux animateurs et aux éducateurs de se mobiliser sur le terrain pour faire bouger les choses et ne pas toujours attendre que cela vienne d'autres personnes. Je suis une ancienne animatrice, d'une autre génération et je le dis donc d'autant plus facilement. Aujourd'hui, pour avoir constaté ce qui se passe au niveau des publics, la critique que je pourrais émettre aux animateurs, c'est qu'ils ne sont pas militants, militants de l'action sociale, militants de l'enfance... Je pense que la question de la transformation de la société et les changements passent aussi par le fait d'être militant. J'ai donc envie d'aller dans ce sens-là, en disant : « *Oui, faisons de la formation, mais observons ce que cela produit chez les personnes* ». La formation donne un diplôme, une qualification professionnelle. En étant ironique et provocatrice, je dirais que parfois, nous sommes en train de former de bons fonctionnaires de l'animation, ce n'est pas, à mon sens, ce que nous attendons de ce type de parcours formatifs. Je pense qu'il faut qu'il y ait quand même des choses qui bougent au niveau des acteurs, je repose donc vraiment cette question des réseaux. Aujourd'hui, il y a en effet beaucoup d'offres de formations, ce n'est pas ce qui manque, y compris sur la prévention, l'action sociale, les formations fleurissent à l'université. La question qui se pose à nous est donc bien celle du sens collectif et de ce que nous voulons que cela produise ensuite sur le terrain, dans les quartiers, du point de vue d'un collectif d'animateurs.

Beata Kwasięborski

Je souhaite justement apporter mon témoignage, qui va peut-être répondre à votre questionnement. Je suis psychologue à l'association Trait d'Union 94, association de prévention des conduites addictives et à risques. Si je cherche aujourd'hui mon identité par rapport au programme, je pense que je peux me trouver du côté des acteurs de terrain. Une des missions de notre petite association (nous ne sommes que deux salariés) est de mettre en place des actions de prévention tous publics.

Nous avons proposé un stand de prévention d'une journée aux animateurs d'une ville, sur le plateau Briard qui regroupe cinq communes du département 94 et une commune du département 91. Les animateurs de cette ville nous ont répondu qu'ils ne pouvaient pas adhérer concrètement à notre projet, ne pouvaient pas être présents et tenir un stand avec des brochures sur l'alcool, par exemple, n'étant pas des professionnels de la prévention, n'ayant donc pas cette compétence... Le même projet a pu être mis en place à Marolles, avec les collègues qui sont intervenus ce matin.

Saïd Serradj se questionnait sur la transformation après cette formation, je pense qu'avec ce témoignage, nous nous trouvons au cœur même du sens de la démarche...

Philippe Lagomanzini

Je souhaite dire quelques mots à propos de la militance.

Au cours de ces trois dernières années, nous avons rencontré un grand nombre d'animateurs très militants. Selon moi, une des raisons de la résistance des employeurs à envoyer ces animateurs en formation se situe dans le fait qu'à travers cette formation, les animateurs peuvent découvrir des arguments bien plus objectifs que ceux dont ils disposaient, pour mettre en question les modes de fonctionnement des services et des institutions, en particulier sur cette thématique qui n'est pas neutre. Je pense qu'il y aurait moins de difficultés autour d'autres thématiques, comme celle de la petite enfance, par exemple...

La réponse des clubs de prévention et des circonscriptions d'action sociale sur le thème des conduites addictives et des conduites à risques n'est évidemment pas satisfaisante, alors si les animateurs, qui sont au plus bas de l'échelle dans la grille des salaires et dans les regroupements professionnels où l'on entend que très rarement ce qu'ils ont à dire, se mettent à décoder les dysfonctionnements des services par rapport à ces problématiques-là...

Je crois que nous avançons lorsque nous réussissons à travailler avec les employeurs, comme cela s'est produit dans le cadre de ce comité de pilotage. Mais il me semble que les employeurs sont aussi très souvent retenus par la volonté d'immobilisme d'un certain nombre de services sur le territoire.

Patrick Mahieu

Philippe a partiellement répondu à propos de la militance. En effet, de nombreux animateurs n'ont pas d'espaces de parole et lorsqu'ils en ont, ils ne sont pas forcément entendus car il y a blocage à un autre niveau. De l'utilité de journées comme celle-là...

Je ne sais pas comment cela se passe dans la fonction publique, mais dans le secteur associatif, si les personnalités de chacun entrent en jeu, certains étant bien sûr plus pantouflards que d'autres, nous ne pouvons pour autant affirmer qu'il s'agit d'un domaine menant à un esprit de fonctionnariat, dans ce que cela comporte de plus péjoratif, c'est-à-dire

dans un ancrage d'habitudes de vie entraînant la sclérose.

Je souhaite aussi réagir au sujet de la VAE. Je suis tout à fait d'accord avec Saïd Serradj, mais je ne veux pas « cracher dans la soupe », c'est une proposition très intéressante que vous faites à ce niveau-là. La VAE n'est pas la solution à tous les problèmes actuels des animateurs, mais elle est tout à fait intéressante.

Une participante anonyme

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit au sujet des employeurs, il y a en effet toutes sortes de réactions. En ce qui concerne un club de prévention, nous savons qu'il y a aujourd'hui différents types de difficultés sur le terrain pour recruter des éducateurs spécialisés. Nous avons des animateurs dans les quartiers, qui pourraient atteindre un diplôme transversal par le biais de la VAE, de l'apprentissage ou de la formation. Ce diplôme ne serait pas celui d'éducateur spécialisé, mais il permettrait aux animateurs d'occuper des postes dans les clubs de prévention, ce qui n'est pas le cas actuellement. En effet, aujourd'hui, un animateur spécialisé n'a pas la même qualification qu'un éducateur spécialisé par rapport aux subventions du Conseil général. C'est pour cette raison que du côté des employeurs, certains jouent la carte de la formation, à condition que les choses suivent en termes de subventions et de réglementation. Aujourd'hui, on ne trouve plus d'éducateurs spécialisés et il y a un grand nombre d'animateurs intéressés par ces métiers. La réglementation et la formation doivent donc suivre...

Valère Rogissart

Cette histoire de transformation me fait penser à une expérience que nous avons développée en inter-centre de formation, toujours dans le cadre des emplois jeunes. Il s'agit d'un dossier très intéressant car il préfigurait nombreuses choses dont nous parlons aujourd'hui. Cela a permis de faire le jour sur des résistances, non pas au niveau des employeurs ou des stagiaires, mais à celui des écoles.

Nous avons proposé de mettre en place la « modularisation » d'un certain nombre de formations, dont le BEATEP, le diplôme d'éducateur spécialisé... Cela serait revenu à mettre en place des niveaux de modularisation, permettant aux gens de suivre ces modules pour obtenir leur diplôme, soit dans le cadre de la VAE, soit en entrant dans un parcours de capitalisation de modules. En effet, tout le monde ne va pas au même rythme. C'est « la transformation », entre autres choses, qui a tout gelé,

puis le gouvernement a changé, nous avons laissé tomber ce projet. Au-delà de ça, il y a eu des résistances, certains ont dit que cela désincarnerait les choses, enlèverait le caractère de transformation sociale produit dans les écoles. C'est selon moi très discutable. Il est heureux qu'il y ait des effets de transformation des personnes dans le cadre de la formation, mais je pense que ces effets peuvent être obtenus de différentes façons. La voie de l'apprentissage, par exemple, me semble être une bonne voie. Il est fondamental de se lier à d'autres organismes, à d'autres dynamismes que ceux qui peuvent être développés dans les écoles. Nous n'avons pas attendu les écoles pour nous dire qu'il y avait des besoins de formations en réduction des risques, nous avons besoin d'elles pour les mettre en place. Cette « histoire » de transformation a quand même été un mode de résistance du côté des écoles, très organisées autour de différentes sortes de « chapelles », dans lesquelles chacun fait sa formation dans son coin. Je pense que c'est complètement dépassé aujourd'hui. Nous avons cependant réussi à diffuser l'idée selon laquelle nous pouvions peut-être avoir des travaux communs sur des modules communs. Les écoles qui préparent au même diplôme n'ont pas forcément les mêmes compétences, certains vont être bons dans le domaine de la prévention spécialisée, d'autres dans le domaine de l'enfance inadaptée, d'autres dans celui de la petite enfance... Personne n'est bon partout. Je crois qu'il y a plusieurs façons de se transformer et de transformer le secteur.

Jean Duprat

Avez-vous une idée, au stade actuel des choses, du délai prévu pour la mise en place de ces diplômes et de ces formations ?

Nous avons parlé tout à l'heure de l'urgence, des jeunes qui commencent à « dealer », c'est exponentiel d'années en années... Combien de temps cela prendra-t-il ?

Philippe Lagomanzini

Il faut quand même dire qu'Annie Milon, de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et Albert Herszkowicz nous ont dit quelques mots avant leur départ... Comme Véronique Lelièvre, Annie Milon a évoqué la possibilité d'une validation pour la formation que vous avez suivie, ainsi qu'une certification des compétences qui pourrait être associée à un BPJEPS, validant ainsi 250 heures. Cela impliquerait un travail sur plusieurs parcours (loisirs tous publics, animation sociale...), non plus sur un

seul comme nous l'avons pensé dans le cadre du comité de pilotage.

Albert Herszkowicz a, quant à lui, évoqué très directement ce matin la possibilité d'élargir ce type de formation à l'ensemble de la région Île-de-France.

Claude Guilbert

Pour faire exister un tel diplôme, il faut avoir fait un référentiel, ainsi qu'une étude sur les besoins et sur l'emploi, comme l'a dit Véronique Lelièvre. Il y a également un dossier d'habilitation à déposer. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que le processus pourra se mettre en œuvre. Cela demande donc une étude des deux tutelles sur la qualité et la pertinence du dossier. Outre la décision des tutelles, il s'agit donc du travail fourni par l'organisme de formation et les acteurs qui le produisent.

Marine Zecca

Les référentiels sont en cours d'analyse, l'étude de population également, non seulement en Île-de-France mais aussi ailleurs, comme l'a proposé Patrick Mahieu. L'étude des besoins est engagée depuis déjà presque quatre ans et se poursuit sur toute une année dans une logique d'aller et retours sur le terrain, dans une dynamique avec nos partenaires anciens et nouveaux, de la MILDT et du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il n'y a donc aucune raison que l'on n'accélère pas le processus.

Conclusion

Idriss Kathrada

Assistance technique régionale Equal,
Fonds social européen.

Je vous remercie de m'avoir invité à conclure le débat, c'est un honneur pour moi ! Je vais m'appuyer sur certains des propos tenus aujourd'hui, qui m'ont permis d'apprendre beaucoup de choses sur le travail effectué.

Je vais tout d'abord rappeler d'où je parle car il n'est pas toujours simple de repérer ce que peut être le co-financement du Fonds social européen sur ces projets-là. J'ai été sélectionné en tant qu'assistance technique pour la Direction du Travail d'Île-de-France. Il s'agit d'une assistance technique externe, je fais donc partie d'une structure privée. En ma qualité d'assistance technique, j'accompagne les projets à différents stades, parfois au moment de leur montage, parfois à celui de leur réalisation. Une bonne partie du travail consiste à effectuer de l'administration de projets car il faut justifier l'utilisation des crédits du Fonds social européen, les procédures mises en place étant assez fines. Au-delà de ça, j'ai de temps en temps l'avantage de pouvoir sortir des papiers, ce qui me fait très plaisir, et aujourd'hui, je suis heureux d'avoir été invité par les organisateurs et co-organisateurs, le comité de pilotage, Drogues et Société et leurs partenaires, membres du partenariat de développement, pour ceux qui connaissent la terminologie EQUAL. Il s'agit sans doute d'un point nouveau, de restitution et de perspective à la fois.

Je peux simplement vous apporter des éléments, avec le regard de quelqu'un qui suit les projets EQUAL (au nombre de quarante-cinq en Île-de-France), touchant des sujets extrêmement divers. De manière globale, cela tourne autour de la question de l'égalité dans le monde du travail et de la lutte contre ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui « les discriminations », pour des motifs tels que l'âge, l'origine, l'orientation sexuelle... J'ai donc ce point de vue-là, avec des éléments de méthode sur la manière dont fonctionne le projet EQUAL, qui prévoit par construction le moment de préparation de projet, le moment de réalisation d'une expérimentation et le moment de la diffusion. Aujourd'hui, d'une certaine manière, c'est un événement de cette phase de diffusion des acquis, phase extrêmement importante car, comme cela a été

signalé à plusieurs reprises, il faut que les gens puissent partager ces résultats.

Je souhaite insister sur un premier point, la différenciation femmes/hommes. Patricia Echevarria disait tout à l'heure que nous avons ici quelque chose qui devrait répondre à une problématique spécifique par rapport à la situation des jeunes filles. Les politiques communautaires mettent depuis très longtemps l'égalité des chances entre les femmes et les hommes au cœur du financement. En réalité, concrètement, cela reste difficile. Dès qu'il est possible d'avancer sur ce point-là, il faut y travailler, que ce soit à travers des diagnostics sexués ou à travers des pratiques différenciées, en sachant que les besoins ne sont pas les mêmes et que les réponses ne doivent donc pas toujours être identiques. Pour ceux qui travaillent sur les futures générations du programme, financés par le fonds social européen ou par d'autres financeurs d'origine européenne, il y a une législation en matière de discrimination, qui élargit la seule discrimination en raison du genre. Jusqu'à présent, on parlait d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, on parlait aussi de discrimination liée au genre. Aujourd'hui, en France, avec la loi contre les discriminations de novembre 2001, on doit savoir prendre en compte des réponses diversifiées par rapport à divers phénomènes discriminatoires. Pour ceux qui ne savent déjà pas prendre en compte la discrimination des genres, le chemin à parcourir risque d'être très long.

Le deuxième point que je souhaite évoquer est celui de la question de l'emploi. Il a beaucoup été question au cours de la journée de l'emploi des professionnels et de leur professionnalité. Je dois dire que parfois, des passerelles peuvent être dressées entre l'emploi des personnes de vos milieux, y compris pour les bénéficiaires, toxicomanes ou ex-toxicomanes et le monde de l'entreprise, le monde de l'économie sociale. Cela me semble très important car si nous voulons qu'il y ait une participation de l'ensemble des personnes dans la société, il nous faut toujours bien avoir cela en tête et essayer de rapprocher les deux univers, le monde social et celui de l'entreprise ou de l'économie sociale. Je vous donne un exemple allant dans ce sens. Il existe un autre projet EQUAL, porté par l'association du Secours catholique et quatre autres partenaires, qui pratiquent aussi l'hébergement d'urgence des personnes sans domicile. Ils ont mis en place un partenariat avec des entreprises situées sur les territoires, pour que des personnes hébergées d'urgence soient mises en emploi. La particularité du projet se trouve dans le fait que l'association et ses partenaires s'engagent à mettre en place une ressource pour l'accompagnement des personnes qui rencontreraient des difficultés avec

leur employeur ou dans leur travail. L'idée reste donc de rapprocher le monde de l'entreprise et le monde social. Par ailleurs, aujourd'hui, cette activité de terrain est relayée par ce qu'il est convenu d'appeler la responsabilité sociale d'entreprise.

En ce qui concerne la formation, il y a eu beaucoup de témoignages sur l'avancée des travaux, à la fois sur la formalisation des activités, sur la désignation des compétences pouvant être requises et sur les référentiels. Je peux apporter un éclairage sur la modularité. La question du temps est en effet très contraignante pour de nombreux acteurs, pour ceux du milieu privé également. Depuis environ une dizaine d'années, avec l'arrivée de l'Internet et du mailing, il est devenu possible de se former à distance. Après dix années d'expérience, les capacités technologiques commencent globalement à être à la hauteur pour monter des formations mixtes, en présentiel et en distanciel. On revoit donc l'économie de la formation, les temps de présence étant beaucoup plus limités, les temps d'auto-formation étant laissés à la liberté des participants, cela avec un tutorat prévu. Ainsi, des temps de formation qui s'étalaient sur six mois à un an, peuvent être divisés par quatre pour le temps de présence. Je pense que c'est aussi un élément sur lequel il faut s'appuyer pour aller plus loin, notamment lorsqu'il y a des résistances des employeurs ou des organismes de formation. Ces derniers pourraient peut-être ainsi moderniser leurs pratiques ; même si c'est toujours difficile car il s'agit d'une révolution dans la pratique du métier de formateur.

Je souhaite également vous parler des ressources pour cette professionnalisation. Il y a la nécessité de poursuivre la formalisation des pratiques et peut-être de dégager des cas pratiques les conduites à tenir dans telle ou telle situation. Nous avons entendu ce matin des témoignages allant dans ce sens, dans une situation d'urgence à gérer. Il y a certainement des régularités pouvant être repérées sur le terrain et donc des situations modélisées à partir desquelles nous pourrions créer des outils d'auto-formation. Cela ne répondra pas, bien sûr, à toutes les situations particulières, mais cela peut être investi et, ensuite, cela pourra être capitalisé sur les centres ressources. Je me demandais aujourd'hui s'il existait des bases de ressources sur les territoires ou à l'échelle française, avec des ressources destinées aux animateurs, dans un centre physique ou virtuel. Ce type de plateforme existe sur divers sujets. Je vous aiderai volontiers sur ces questions-là... A titre d'exemple, la région Ile-de-France souhaite mettre en place un centre de ressources pour les acteurs de l'économie sociale, à la fois physique et virtuel, via l'Internet. Il y a peut-être lieu de s'appuyer sur ces technologies pour capitaliser l'expé-

rience et proposer des exemples pratiques, autant de ressources d'auto-formation.

Je souhaite aussi vous rendre compte de quelques pistes repérées, celles de projets spécifiques, un peu pilotes, en matière d'actions dans le domaine de l'éducation, pour une plus grande tolérance, un plus grand respect de l'autre, de la diversité et du « vivre ensemble ». Je vous donne un exemple de la réalisation d'un autre projet EQUAL, à l'île de La Réunion. Il y a là-bas une difficulté particulière avec des publics venant de Mayotte et de Comores, difficulté liée à la question de l'origine. Une action pilote a été mise en place dans six établissements scolaires, écoles primaires et collèges, avec des enfants, des écrivains, des historiens (six personnes) et des illustrateurs (six personnes). Des binômes se sont mis en place dans les classes et ont écrit des récits orientés vers la question de la tolérance, avec les élèves. Six bandes dessinées ont été réalisées et distribuées à 36 000 exemplaires sur l'île. Pour une population, d'environ 800 000 personnes, dont 100 000 environ appartiennent au monde de l'éducation scolaire, cela fait donc à peu près une personne sur trois qui a pu prendre connaissance de ces livres sur la tolérance à l'égard de l'autre. Ce type d'initiative en milieu scolaire n'est pas tout à fait nouveau et je rebondis sur les propos tenus par Christine Relecom, cela devrait commencer dès la crèche, les questions de prévention et du « vivre ensemble » pouvant être introduites dès le plus jeune âge. Les animateurs de quartier bâtissent des projets avec des enfants sur le terrain sur le temps extra scolaire. Si ces initiatives pouvaient être conçues avec l'adhésion d'une ou deux personnes du milieu scolaire, cela serait remarquable. C'est un endroit où il reste très difficile de faire avancer les choses.

Je vais terminer sur la démultiplication des réseaux, qui a été évoquée à plusieurs reprises. Je souhaite réagir à ce qu'a dit Saïd Serradj à propos de la transformation. Il est certain que ce n'est pas parce que l'on est formé que les choses vont avancer dans sa propre organisation. En général, sur ces sujets, on avance plutôt de manière systématique. L'effort au niveau de la diffusion des acquis est donc central. Il faut partager les résultats au plus près des acteurs impliqués. Les initiatives comme cette journée sont bien sûr exceptionnelles en ce sens, il faut voir dans quelle mesure cela peut être démultiplié sur les territoires dans lesquels il y aurait un peu plus d'appétence, un peu plus de bonne volonté. Si l'on souhaite que des animateurs ayant pu participer à des formations, ou s'étant professionnalisés à travers des échanges comme cela a été le cas ici, pendant deux ans dans le cadre de ce projet EQUAL, il faut qu'à

un moment donné, ils puissent adhérer à la démarche. Si ce n'est pas le cas, comme cela arrive souvent, les gens vont en formation et témoignent à leur retour que rien ne bouge dans leurs services, qu'ils ne peuvent rien faire. Il est donc nécessaire de travailler à la diffusion de ces acquis vers les territoires et les acteurs, puis à la diffusion au niveau des politiques. A ce sujet, j'ai été agréablement surpris aujourd'hui de constater qu'il y avait un acteur de plus, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, absente l'année dernière. Albert Herszkowicz a indiqué qu'il souhaitait que ça aille plus loin. Il faut un relais politique sur les départements d'Ile-de-France prêts à aller plus loin, avec l'aide des services de la jeunesse et de l'action sociale. Une mobilisation doit avoir lieu, afin qu'il soit possible que les émetteurs de propositions que vous êtes et les nouveaux récepteurs, les nouveaux acteurs qui seront demain les leviers du changement se rejoignent. Si c'est possible en Ile-de-France, il n'y a pas de raisons pour que cela ne s'élargisse pas. L'importance de travailler avec d'autres régions a été évoquée tout à l'heure, par exemple avec le cas très intéressant de la ville de Marseille. Un sujet déterminant pour l'avenir est l'inversion démographique en France et dans le monde occidental, il y a eu cette année un plan gouvernemental sur l'activité des seniors, pour encourager un vieillissement actif... Parfois, dans le cadre de ces projets EQUAL, il y a des sujets sur lesquels on arrive à des changements importants. Ces sujets-là sont abordés par les projets EQUAL depuis 2001. La campagne nationale est arrivée en 2006. Pendant cinq ans, les acteurs ont « ramé », les choses furent très difficiles pour eux.

Au-delà de l'intégration des politiques, se trouve l'intégration dans les pratiques des professionnels, les animateurs et le corps d'organismes de formation. Je crois qu'il y a encore des marges de progression fantastiques.

Drogues et Société est aussi sur un projet EQUAL, pour la période allant de 2004 à 2008, il reste ainsi encore deux années de travail possible dans le cadre des financements du Fonds social européen. Rien n'interdit donc qu'il y ait encore une démultiplication en direction des professionnels !

Participants à la conférence

AGUILERA-TORRES Nancy, Drogues et Société
 ARENE Marguerite, Mission de prévention des toxicomanies, DASES, Paris
 BARON-MENIER Caroline, Point Information Jeunesse, Boissy-Saint-Léger
 BENARD Denis, ANPAA 75
 BERTIN Bénédicte, Collège coopératif
 BOISSONNET Céline, Centre de Loisirs, Marolles-en-Brie
 BOUAMAMA Yahya, CONVIQ
 BOURGUAIN Fanny, UCPA
 BRIAN Michèle, DDASS 94
 CALDERON Christine, CCMO Conseil
 CHASSARD Isabelle, Ecole Normale Sociale
 CHENEAU Odile, SUMPPS, Université Paris 12
 CHOPLIN Bertrand, CRP Ladapt
 CHEVALIER Jennifer, Service Jeunesse de Vauréal
 CONCHON Evelyne, DDJS 77
 DAUVERONE Lionel, Rezotop et Dépendances
 DECOENE Eric, Drogues et Société
 DESBORDES Anne, Association Initiative, Bourg-la Reine
 DJOUAB Mohad, Centre Municipal de Santé, Saint-Ouen
 DORVILLIUS Evelyne, Mission de prévention des conduites à risques, Seine-Saint-Denis
 DROUART Nicolas, DDASS 75
 DUBREUIL Maïre, CEPJ DDJS 77
 DUPRAT Jean, Maison des jeunes de Marolles-en-Brie
 ECHEVARRIA Patricia, Mission de prévention des conduites à risques, Seine-Saint-Denis
 EL KHYARI Mokhis, CONVIQ
 EYRAUD Élodie, Le Rézo-tox-Sarthe
 EL ZERG Hayat, APCIS, Stains
 FELER Fabienne, ASV, Livry-Gargan
 FOETINEAU Mathieu, ANPAA, 75
 FRAPPAS Mylène, Mission sida toxicomanies, prévention conduites à risques, Marseille
 FROMENT Lisiane, Drogues et Société
 GRELLIER Ludovic, Drogues et Société
 GUILBERT Claude, DRDJS Paris, Île-de-France
 GUILLERMIN Sylvie, Étudiante
 GUYONNAUD Mireille, DRDJS Paris, Île-de-France
 HADROUGA Chérif, Office Municipal de la Culture, Maisons-Alfort
 HAFSI Nadia, Fédération des centres sociaux de Paris
 HATCHUEL Philippe, Association DUNE
 HERSZKOWICZ Albert, DRASSIF
 JEANNES Isabelle, Mission de prévention des toxicomanies, DASES, Paris

JOBET Philippe, ARCA Films
 JONCHERAY Amélie, Au fil de l'eau
 KATHRADA Idriss, ATR IDF Equal
 KOVACEVIC Zorica, APCIS, Stains
 KWASIEBORSKI Beata, Trait d'Union 94
 LAGOMANZINI Philippe, Drogues et Société
 LAMOULIATTE Anne Laure, Fédération des centres sociaux de Paris
 LECOMTE Claude, Point Information Jeunesse, Créteil
 LEGROS Patrick, Ecole Normale Sociale, Paris
 LELIEVRE Véronique, CEMEA Gennevilliers
 LETANG Gwenaëlle, STAJ - Periscopio, Île-Saint-Denis
 LEVASSEUR Marie, Éducatrice
 LEYRIT Pierre, Coordination Toxicomanies, Paris
 MAGUET Olivier, CCMO Conseil
 MAHIEU Patrick, IFRAMES Le Campus, Angers
 MARTINEZ Magali, Gaïa, Bus santé, Médecins du Monde
 MARTINS Paula, Animatrice, Sevran
 MEKIBES Mohammed, Trait d'Union 94
 MERCIER Annie, DDJS 93
 MERTENS Élise, Mairie de Celle Saint-Cloud
 MILON Annie, Direction Régionale Jeunesse et Sports IDF
 MONTEIRO Nesvaldo, Service Jeunesse de Vauréal
 MORTREUX Sébastien, Sport Emploi 95
 OLIVIER Anne, Mairie de Roissy-en-France
 OUINEZ Anne Gaëlle, Service Municipal de la Jeunesse, Saint-Ouen
 PARES Laure, Drogues et Société
 POIRIER Jean-Claude, CRAMIF
 PROCHASSON Maryse, Drogues et Société
 PRUDENT Antoine, Service jeunesse de Vauréal
 RELECOM Christine, Mairie de Marolles-en-Brie
 RIBEIRO Céline, Point Information Jeunesse, Saint-Mandé
 RODRIGUES Pirine, Office Municipal de la Culture, Maisons-Alfort
 ROGISSART Valère, Sida Paroles
 RONDEPIERRE Jacqueline, DIPAS, Conseil Général du Val-de-Marne
 SERRADJ Saïd, Centre social des Petits Prés Sablières, Créteil
 TENCER Mariane, Drogues et Société
 TOUZEAU Didier, Clinique Liberté, Bagneux
 VERNERT Thierry, Service Municipal de la Jeunesse, Saint-Ouen
 ZECCA Marine, CONVIQ

